

RELEVÉ DE DÉCISIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28/05/2021

(Ce relevé ne se substitue pas au Procès Verbal du Conseil d'Administration)

RUBRIQUE	OBJET	APPROBATION
Informations diverses	Stéphane Valette présente le tableau de répartition et de typologie des experts désignés pour les lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours des personnels BIATSS (visible en cliquant ici)	
Financier	<u>Budget Rectificatif 1</u> : Le DAF Adil Rkibi expose le budget rectificatif 1 (présentation ici) avant demande d'approbation du CA.	OUI (31 Pour - 1 Abstention)
	<u>Sortie de biens immobiliers</u> : une nouvelle délibération est proposée suite à une modification "erreur de plume" (la nouvelle délibération est consultable ici).	OUI (31 Pour - 1 Abstention)
Formation et Vie Etudiante	<u>Tarifs Formation Professionnelle Continue</u> : Philippe Courtin propose les tarifs de la formation professionnelle continue (détaillés ici) au vote du conseil d'administration	OUI (31 Pour - 1 Abstention)
	<u>DU et DIU</u> : Virginie Lefebvre présente les modifications et le tableau recapitulatif de DU et DIU pour avis du CA	OUI (32 Pour)
	<u>MCC FLSH suite crise sanitaire Covid</u> : Les modalités de Contrôle Continu de la FLSH sont soumises au vote. La délibération est disponible en cliquant ici .	OUI (32 Pour)
	<u>Modifications du Règlement Général des études et chartes</u> : Après examen des modifications apportées au règlement des Etudes et échanges entre les membres du CA, il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur ce règlement (cliquer ici pour visualiser le règlement).	OUI (25 Pour- 2 Contre 5 Abstention)
	<u>Offre de formations 2ème cycle 2022-2027</u> : le tableau récapitulatif de l'offre de formation validé en CFVU est présenté en CA pour approbation.	OUI (27 Pour-5 Contre)
Ressources Humaines	<u>PRP/PCA</u> : Suite à l'examen en CFVU du 25 mai 2021, il est proposé au conseil d'administration de se prononcer sur le tableau PRP/PCA. Cliquer ici pour consulter la délibération.	OUI (30 Pour- 2 Abstention)
	<u>Modalités de versement du forfait "téléphonie et connexions informatiques "</u> dans le cadre de la charte de télétravail : cliquer ici pour visualiser la délibération.	OUI (31 Pour- 1 Abstention)
	<u>Conventionnement FIPHFP</u> : Le projet de convention entre l'Université de Limoges et le Fond d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (consultable en cliquant ici) est présenté aux membres du CA pour approbation.	OUI (31 Pour- 1 Abstention)

Question diverses	Céline Meslier a souhaité évoquer le dépôt du projet H2020 Marie Curie COFUND en septembre 2021 : projet déjà déposé en 2020 (PhD4UL) destiné à co-financer 18 bourses de thèse et impliquant 4 des 5 Instituts de Recherche de l'université (GEIST ; GIO ; IPAM ; XLIM), Stéphane Valette lui répond que ce projet rejeté mais bien noté sera re-déposé en février 2022.	-
-------------------	---	---

LDG promotion : tableau de synthèse des experts désignés

	Filière AENES		Filière BIB		Filière ITRF		TOTAUX
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	
1-Membres élus de la CPE plénière							
> Représentants des organisations syndicales	6	1	1	1	6	6	21
2-Membres nommés par l'Administration							
> Personnels BIATSS	3	2	1	1	4	6	23
> Personnels Enseignants	0	0	1	1	2	2	
3-Experts nationaux							
> Personnels BIATSS	0	0	0	0	0	0	0
> Personnels Enseignants	0	0	0	0	0	0	
TOTAUX	9	3	3	3	12	14	44





Budget rectificatif n° 1 - 2021

**Conseil d'administration du 28 mai
2021**

Rappel de quelques éléments clés :

Approbation du compte financier 2020:

- Solde budgétaire : - 7,39 M€
- Résultat comptable : - 1,7 M€
- CAF : + 2,04 M€
- Fonds de roulement : + 24,18 M€
- Trésorerie : + 20,71 M€

Vote du budget initial 2021

- Solde budgétaire : - 2,38 M€
- Résultat attendu : +0,75 M€
- CAF : +3,75 M€
- Fonds de roulement : +22,69 M€
- Trésorerie : +28,06 M€



BR1 2021 : Les grandes lignes

Les principaux ajustements par rapport au BI :

- Actualisation de la masse salariale : +807 k€
 - + 380 k€ de DGF COMPLEMENTAIRE 2021 - LOI ORE ;
 - + 120 k€ pour la rémunération d'un développeur informaticien IGE ;
 - + 100 k€ d'ouverture de crédits Hype13 ;
 - + 135 k€ de formation continue.
- Augmentation des investissements : de 10,9 M€ en AE et 5,01 M€ en CP, notamment sur les postes suivants :
 - + 4,91 M€ pour la rénovation énergétique du bâtiment Marcland (Plan de relance) ;
 - + 2,14 M€ pour la rénovation énergétique de 2 bâtiments à Brive (Plan de relance) ;
 - + 1,806 M€ pour le PROJET SAFIR (partenaire) ;
 - + 424 k€ pour le remplacement CTA IUT FSH (Plan de relance) ;
- Fonctionnement : augmente de 1,45 M € en AE, et de 1,54M€ en CP.
 - +208 k€ concernant la mise à disposition du campus de Brive ;
 - +134 k€ des reports d'AE non consommés sur Erasmus 2019 ;
 - +130k€ des reports d'AE non consommés sur l'AAP région 2017,2018 et 2019 ;
 - +100 k€ concerne le marché d'externalisation + nouveau bâtiment TULLE ;
 - +100 k€ pour la convention Hype 13 ;



BR1 2021 : Les grandes lignes

La prévision de SCSP augmente de +571 403 €.

- *Elle intègre notamment le supplément lié au dialogue stratégique de gestion dans sa phase numéro 1 à hauteur de 431 403 €.*

Autres financements publics : + 601 k€ qui se composent notamment de :

- *+120 k€ concerne le projet simulation financé par l'ARS*
- *+209 k€ de mise à disposition du campus de BRIVE ;*
- *+155 k€ de versement FIPHFP,*

Recettes propres : + 163,41 k€ qui se composent notamment de :

- *+ 100 k€ de recettes des étudiants chinois (IUT) ;*
- *+ 20 k€ de frais d'Inscription - DU intensif Chine (école Pékin) - 5 inscrits à 4 000€ ;*
- *+ 33 k€ du solde AAP « si oui » 2018.*

Financements de l'Etat fléchés : + 4,15 M€ qui portent entièrement sur le plan de relance.

Autres financements publics fléchés : + 1,95 M€ qui se composent notamment de :

- *+903 k€ du projet SAFIR ;*
- *+702 k€ d'avance 50% FORMUL ;*
- *+2,09 M€ de réalisation avance - région*
- *+3,66 M€ de réalisation avance – Europe*

Recettes propres fléchées : +5,72 M€ qui se composent notamment de :

- *+903 k€ de recettes du projet SAFIR ;*
- *+ 367 k€ : de recettes de la formation continue ;*
- *+ 4,45 M€ : de réalisation d'avances ;*



Synthèse

DEPENSES						
	Montants BI 2020		BR 1 2021		Montants après BR1 2021	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	130 868 750 €	130 868 750 €	807 307 €	807 307 €	131 676 057 €	131 676 057 €
Fonctionnement	33 777 158 €	32 473 701 €	1 451 201 €	1 545 013 €	35 228 359 €	34 018 714 €
Investissement	16 432 851 €	13 688 139 €	10 905 137 €	5 010 844 €	27 337 988 €	18 698 983 €
TOTAL DES DEPENSES	181 078 759 €	177 030 590 €	13 163 645 €	7 363 164 €	194 242 405 €	184 393 754 €

	BI2020	BR1	Montants après BR1 2021
Nature des recettes			
Recettes globalisées	143 147 305 €	1 339 092 €	144 486 397 €
Subvention pour charges de service public	127 272 668 €	571 403 €	127 844 071 €
Autres financements de l'Etat	282 500 €	3 500 €	286 000 €
Fiscalité affectée	1 000 000 €		1 000 000 €
Autres financements publics	10 783 583 €	600 779 €	11 384 362 €
Recettes propres	3 808 554 €	163 410 €	3 971 964 €
Recettes fléchées*	31 500 955 €	11 815 733 €	43 316 689 €
Financements de l'Etat fléchés (CPER)	1 535 224,0 €	4 151 759 €	5 686 983 €
Autres financements publics fléchés (Europe et Région)	19 633 458,6 €	1 945 080 €	21 578 539 €
Recettes propres fléchées (taxe d'apprentissage et FC)	10 332 272,7 €	5 718 894 €	16 051 167 €
TOTAL	174 648 260 €	13 154 825 €	187 803 085 €



Le solde budgétaire

BI : - 2 382 K€

+ 5 791 K€



Après BR1 : + 3 409 K€

BR 2020 : Le nouvel équilibre financier (1)

- Le résultat de l'exercice



La capacité d'autofinancement (CAF) :



BR 2020 : Le nouvel équilibre financier (2)

- Evolution de l'équation fondamentale du bilan depuis le compte financier 2021

En K €

	Compte financier 2020	Budget initial 2021	Budget après BR1 2021
Fonds de roulement	24 182	22 686	24 688
Besoin en fonds de roulement	3 473	-5 377	1 469
Trésorerie	20 709	28 063	23 219

- Le fonds de roulement prévisionnel augmente pour s'établir à 23M€
- Le besoin en fonds de roulement baisse par rapport au compte financier s'explique par la libération de certaines avances et un effort de facturation et recouvrement,
- La trésorerie prévisionnelle se maintient à un niveau très satisfaisant, elle représente 52 jours de charges décaissables,



BR1 2021 : En synthèse

Par rapport au budget initial :

- Une amélioration du solde budgétaire (+5,8M€),
- Une augmentation du résultat (+850 K€),
- Une trésorerie très satisfaisante au regard du ratio prudentiel de 30 jours de charges décaissables,
- Un fonds de roulement satisfaisant au regard des normes habituelles,



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 Novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique – GBCP ;

Vu le Code de l'Education Nationale ;

Vu les statuts de l'Université de Limoges ;

Vu

le Recueil des Normes Comptables des Etablissements Publics – RNCEP ;

Conseil d'administration du 28 mai 2021

Délibération n° 092/2021/DGS

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver la sortie de biens de l'inventaire de l'Université de Limoges selon les modalités suivantes :

Destruction / Démolition :

- Préfabriqué P1 identifié sous le n° chorus = 162970/387 182, n° d'inventaire 100561 d'une valeur de 51 030 €
- Préfabriqué à Egletons identifié sous le n° chorus = 169490/390238, n° d'inventaire 100619 d'une valeur de 14 382 €

Restitution / Diminution de parcelles :

- Restitution du Pavillon Genève – maison de gardien à la ville de Limoges identifié sous le n° chorus = 168647/386963, n° d'inventaire 100624 d'une valeur de 56 000 €
- Restitution de l'Hôtel Burgy à la ville de Limoges identifié sous le n° chorus = 168647/386960, n° d'inventaire 100623 d'une valeur de 410 860 €
- Restitution Parcelle AZ 837 (hôtel Burgy + pavillon) à la ville de Limoges sous le n° chorus = 168647/386953, n° d'inventaire 100543 et 100558 d'une valeur de 163 000 €
- Restitution parcelle NK 296 (bâtiment Gymnase à l'INSPE) au conseil départemental Haute-Vienne, n° d'inventaire 100544 d'une valeur de 335 300 €
- Diminution de 1 270 m² parcelle n° BP 216 terrain IUT à Tulle (construction restaurant inter-entreprises) au bénéfice de l'agglomération de Tulle, n° chorus = 168889/333474, n° d'inventaire = 100540 d'une valeur de 15 240 €

Membres en exercice : 36

Votants : 32

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 1

Fait à Limoges, le 28 mai 2021

La Présidente de l'Université



Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois de mai 2021

Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 31 mai 2021

Modalités de recours : En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.



Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en Formation professionnelle continue, ou si elles le sont, c'est uniquement sous forme de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ou par le biais d'une convention.											
Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2018-2022	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2021	Tarif formation FPC 2021	Dont frais de gestion du service FC	Dont frais de gestion composante	Dont frais pédagogique spécifique composante	Observations
Collège Doctoral	Doctorat	toutes sections CNU				380 €	500 €	500 €	0 €		
Collège Doctoral	HDR	toutes sections CNU				380 €				0 €	
Pôle Formation	DEAU	DEAU A		Pôle formation	170 €	500 €	500 €			0 €	
Pôle Formation	DEAU	DEAU B		Pôle formation	170 €	500 €	500 €			0 €	
Pôle international		FLE avancé (B2-C1 vers C1-C2) Année universitaire		FLSH	0 €	2 000 €	500 €			1 500 €	
Pôle international		FLE avancé (B2-C1 vers C1-C2) Semestre		FLSH	0 €	1 400 €	500 €			900 €	
Pôle international		FLE Elementaire (A2 vers B1) Année universitaire		FLSH	0 €	2 000 €	500 €			1 500 €	
Pôle international		FLE Elementaire (A2 vers B1) Semestre		FLSH	0 €	1 400 €	500 €			900 €	
Pôle international		FLE Intermédiaire (B1 vers B2) Année universitaire		FLSH	0 €	2 000 €	500 €			1 500 €	
Pôle international		FLE Intermédiaire (B1 vers B2) Semestre		FLSH	0 €	1 400 €	500 €			900 €	
Pôle international		Programme "Etudianst en exil" : objectif B2 en français Année universitaire		FLSH	0 €	600 €	500 €		100 €	Stagiaires avec statut d'exilé et prise en charge du financement Si pas de prise en charge, le stagiaire ne paie que les frais pédagogique	
Pôle international		Programme "Etudianst en exil" : objectif B2 en français Semestre		FLSH	0 €	550 €	500 €		50 €	Stagiaires avec statut d'exilé et prise en charge du financement Si pas de prise en charge, le stagiaire ne paie que les frais pédagogique	
Pôle international	DU	Diplôme Universitaire Passport for Unilim French Studies		FLSH	170 €	4 000 €	0 €	0 €	4 000 €	Uniquement en FI	
Pôle international		FLE - cours du soir 3h/semaine Année universitaire		FLSH	0 €	200 €	0 €	200 €			
Pôle international		FLE - cours du soir 3h/semaine Semestre		FLSH	0 €	100 €	0 €	100 €			
Pôle international		FLE - cours du soir 6h/semaine Année universitaire		FLSH	0 €	400 €	0 €	400 €			
Pôle international		FLE - cours du soir 6h/semaine Semestre		FLSH	0 €	200 €	0 €	200 €			

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en Formation professionnelle continue, ou si elles le sont, c'est uniquement sous forme de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ou par le biais d'une convention.											
Dans le cas d'une formation à public mixte (FI+FPC) les frais pédagogiques spécifiques ne sont légitimes que dans le cas d'un dispositif spécifique aux apprenants FPC.											
Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2018-2022	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2021	Tarif formation FPC 2021	Dont frais de gestion du service FC	Dont frais de gestion composante	Dont frais pédagogique spécifique composante	Observations
	INSPE	DU	Documentation scolaire		INSPE - Limoges	250 €	1 000 €	500 €	500 €		
	INSPE	M	Master MEEF mention 2d degré	10 parcours : documentaliste - anglais - EPS - espagnol - histoire/géo - lettres - mathématiques - physique/chimie - SVT - PLP Lettres-Histoire-Géo	INSPE - Limoges	243 €	500 €	500 €	0 €		
	INSPE	M	Master MEEF mention 1er degré	Professeur des écoles	INSPE - Limoges/Tulle/Gueret	243 €	500 €	500 €	0 €		
	INSPE	M	Master MEEF mention Encadrement Educatif	Conseiller principal d'éducation	INSPE - Limoges	243 €	500 €	500 €	0 €		
	INSPE	M	Master MEEF Pratiques et Ingénierie de la Formation	Formation de formateurs, formation d'adultes	INSPE - Limoges	243 €	500 €	500 €	0 €		
	INSPE	M	Master MEEF Pratiques et Ingénierie de la Formation	Accompagnement de dynamique inclusive	INSPE - Limoges	243 €	500 €	500 €	0 €		

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en Formation professionnelle continue, ou si elles le sont, c'est uniquement sous forme de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ou par le biais d'une convention.											
Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2018-2022	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2021	Tarif formation FPC 2021	Dont frais de gestion du service FC	Dont frais de gestion composante	Dont frais pédagogique spécifique composante	Observations
ARTS LETTRES LANGUES	FLSH	L	Langues Etrangères Appliquées	P1 Anglais/Alemand - P2 Anglais/Espagnol	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines - Limoges	170 €	500 €	500 €	0 €		
ARTS LETTRES LANGUES	FLSH	L	Langues Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales	Parcours : anglais Parcours : espagnol	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines - Limoges	170 €	500 €	500 €	0 €		
ARTS LETTRES LANGUES	FLSH	L	Lettres		Faculté des Lettres et des Sciences Humaines - Limoges	170 €	500 €	500 €	0 €		
ARTS LETTRES LANGUES	FLSH	L	Sciences du Langage		Faculté des Lettres et des Sciences Humaines - Limoges	170 €	500 €	500 €	0 €		
ARTS LETTRES LANGUES	FLSH	L	Géographie et Aménagement	L3 : Valorisation du patrimoine et développement territorial- L3 : aménagement du territoire	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines - Limoges	170 €	500 €	500 €	0 €		
ARTS LETTRES LANGUES	FLSH	L	Histoire	L3 : Arts et humanités - L3 : Métiers de l'enseignement	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines - Limoges	170 €	500 €	500 €	0 €		
ARTS LETTRES LANGUES	FLSH	L	Sciences de l'Education	L3 P1 : Education et environnements scolaires - L3 P2 : Lien social, éducation et médiation	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines - Limoges	170 €	500 €	500 €	0 €		
ARTS LETTRES LANGUES	FLSH	L	Sociologie	L3 P1 : Sciences sociales - L3 P2 : Enseignement	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines - Limoges	170 €	500 €	500 €	0 €		
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	FLSH	LP	Aménagement paysager : conception, gestion, entretien	Design des milieux anthropisés	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines - Limoges	170 €	5 500 €	500 €	0 €	5 000 €	NON OUVERT EN FI
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	FLSH	LP	Métiers de la médiation scientifique et technique	Information design et rédaction technique	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines - Limoges	170 €	500 €	500 €	0 €		
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	FLSH	LP	Métiers du livre : documentation et bibliothèques		Faculté des Lettres et des Sciences Humaines - Limoges	170 €	500 €	500 €	0 €		

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en Formation professionnelle continue, ou si elles le sont, c'est uniquement sous forme de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ou par le biais d'une convention.											
Dans le cas d'une formation à public mixte (FI+FPC) les frais pédagogiques spécifiques ne sont légitimes que dans le cas d'un dispositif spécifique aux apprenants FPC.											
Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2018-2022	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2021	Tarif formation FPC 2021	Dont frais de gestion du service FC	Dont frais de gestion composante	Dont frais pédagogique spécifique composante	Observations
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	FLSH	LP	Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation web	Webdesign sensoriel	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines - Limoges	170 €	2 125 €	500 €	0 €	1 625 €	
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	FLSH	LP	Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel	Métiers de la culture pour le développement territorial	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines - Limoges	170 €	500 €	500 €	0 €		
ARTS LETTRES LANGUES	FLSH	M	Arts, lettres et civilisations	M1 FABLI & M2 Textes et Représentations du Monde M1 & M2 Création Contemporaine et Industries Culturelles	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines - Limoges	243 €	500 €	500 €	0 €		
ARTS LETTRES LANGUES	FLSH	M	Culture et communication	M1 & M2 Sémiotique et Stratégies sous parcours P1 études qualitatives et mercatiques P2 Pratique de la recherche	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines - Limoges	243 €	500 €	500 €	0 €		
ARTS LETTRES LANGUES	FLSH	M	Langues et sociétés	M1 & M2 Identité et Transferts Culturels - Anglais M1 & M2 Transferts Culturels et Traduction - Espagnol-Anglais M1 & M2 LEA Management Interculturel anglais-allemand ou anglais-espagnol	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines - Limoges	243 €	500 €	500 €	0 €		
ARTS LETTRES LANGUES	FLSH	M	Métiers du livre et de l'édition		Faculté des Lettres et des Sciences Humaines - Limoges	243 €	500 €	500 €	0 €		
ARTS LETTRES LANGUES	FLSH	M	Sciences de l'Education	Diversités, Éducation, Francophonies	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines - Limoges	243 €	500 €	500 €	0 €		
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	FLSH	M	Sciences sociales	M1 & M2 Géographie : développement alternatif des territoires, ressources et justices environnementales M1 & M2 Histoire : Pouvoirs, Sociétés, Territoires M1 & M2 Sociologie : Problèmes Sociaux et Enquête Sociologique M1 & M2 Valorisation du patrimoine et développement territorial	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines - Limoges	243 €	500 €	500 €	0 €		
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	FLSH	DU	DU Intervention Publique et Citoyenneté		Faculté des Lettres et des Sciences Humaines - Limoges		2 000 €	500 €	0 €	1 500 €	

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en Formation professionnelle continue, ou si elles le sont, c'est uniquement sous forme de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ou par le biais d'une convention.											
Dans le cas d'une formation à public mixte (FI+FPC) les frais pédagogiques spécifiques ne sont légitimes que dans le cas d'un dispositif spécifique aux apprenants FPC.											
Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2018-2022	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2021	Tarif formation FPC 2021	Dont frais de gestion du service FC	Dont frais de gestion composante	Dont frais pédagogique spécifique composante	Observations
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	DU	DU Droit Animalier		Faculté de Droit et des Sciences Économiques - Brive	170 €	1050 € FPC 250€ FI	500 €	200 €	350 € en FPC 250 € en FI	
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	DU	DU Manager général des clubs sportifs professionnels (tarif annuel, formation sur 2 ans)		Faculté de Droit et des Sciences Économiques	243 €	7 150 €	100 €		7 050 €	
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	DU	DU Stadium Manager (Direction d'exploitation des enceintes sportives) (tarif annuel, formation sur 2 ans)		Faculté de Droit et des Sciences Économiques	243 €	6 450 €	100 €		6 350 €	
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	DU	DU UEFA Executive Master for International Players (UEFA MIP) (tarif annuel, formation sur 2 ans)		Faculté de Droit et des Sciences Économiques	243 €	13 500 €	100 €	100 €	13 300 €	
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	DU	DU Master in European Sport Governance (MESGO) (tarif annuel formation sur 2 ans)		Faculté de Droit et des Sciences Économiques	243 €	8 950 €	100 €	100 €	8 750 €	
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	DU	DU Droit Equin formation (tarif annuel, formation sur 2 ans)		Faculté de Droit et des Sciences Économiques - Limoges	243 €	3 000 €	500 €	110 €	2 390 €	
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	DU	DU Expertise Judiciaire		Faculté de Droit et des Sciences Économiques - Limoges	170 €	1 250 €	500 €	200 €	550 €	
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	IEJ	Préparation examen CRFPA		IEJ FDSE	243 €	700 €	500 €	200 €		
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	L	Droit		Faculté de Droit et des Sciences Économiques - Limoges	170 €	700 €	500 €	200 €		
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	L	Droit	en ligne	Faculté de Droit et des Sciences Économiques - Limoges	170 €	700 €	500 €	200 €		
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	L	Administration Economique et Sociale	tous parcours	Faculté de Droit et des Sciences Économiques - Limoges	170 €	700 €	500 €	200 €		
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	L	Economie Gestion	tous parcours	Faculté de Droit et des Sciences Économiques - Limoges	170 €	700 €	500 €	200 €		
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	LP	Métiers du notariat	Comptable-taxateur d'étude notariale	Faculté de Droit et des Sciences Économiques - Centre Juridique de Brive	170 €	700 €	500 €	200 €		
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	LP	Activités Juridiques : Métiers du Droit de l'Immobilier		Faculté de Droit et des Sciences Économiques	170 €	700 €	500 €	200 €		

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en Formation professionnelle continue, ou si elles le sont, c'est uniquement sous forme de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ou par le biais d'une convention.

Dans le cas d'une formation à public mixte (FI+FPC) les frais pédagogiques spécifiques ne sont légitimes que dans le cas d'un dispositif spécifique aux apprenants FPC.

Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2018-2022	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2021	Tarif formation FPC 2021	Dont frais de gestion du service FC	Dont frais de gestion composante	Dont frais pédagogique spécifique composante	Observations
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	M	Monnaie, Banque, Finance, Assurance	M1 Sciences économiques M1 Commerce et affaire internationales M2 International commerce et finance M2 Banque : Risques et Marchés	Faculté de Droit et des Sciences Economiques - Limoges	243 €	825 €	500 €	325 €		
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	M	Administration Publique	M1 et M2 Droit public et administration, M1 et 2 Manager territorial et intercommunalités	Faculté de Droit et des Sciences Economiques - Limoges	243 €	825 €	500 €	325 €		
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	M	Droit de l'environnement et de l'urbanisme	M2 Droit international et comparé de l'environnement (Hors Etudiants AUF) (FORMATION à DISTANCE avec des frais de formation en FTVL et en FI)	Faculté de Droit et des Sciences Economiques - Limoges	243 €	1400 en FPC et en FI	500 €	900 €		
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	M	Droit de l'environnement et de l'urbanisme	M1 et M2 Droit de l'environnement de l'aménagement et de l'urbanisme	Faculté de Droit et des Sciences Economiques - Limoges	243 €	825 €	500 €	325 €		
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	M	Droit notarial	M1 et M2 Droit notarial	Faculté de Droit et des Sciences Economiques - Limoges	243 €	825 €	500 €	325 €		
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	M	Droit du patrimoine	M1 Droit patrimonial M2 Gestion patrimoniale des conflits familiaux	Faculté de Droit et des Sciences Economiques - Limoges	243 €	825 €	500 €	325 €		
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	M	Droit de l'entreprise	M1 et M2 Droit des entreprises et des patrimoines professionnels M1 Droit et administration des organisations M2 Droit et administration des associations et des entreprises de l'économie sociale et solidaire	Faculté de Droit et des Sciences Economiques - Limoges	243 €	825 €	500 €	325 €		
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	M	Droit de l'entreprise	M2 Droit et économie du sport (en 1 an)	Faculté de Droit et des Sciences Economiques - Limoges	243 €	6 325 €	500 €	325 €	5 500 €	
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	M	Droit de l'entreprise	M2 Droit et économie du sport (en 2 an)	Faculté de Droit et des Sciences Economiques - Limoges	243 €	6 825 €	1 000 €	325 €	5 500 €	
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	M	Droit européen	M1 et M2 Droit privé général et européen M1 et M2 Droit pénal international et européen	Faculté de Droit et des Sciences Economiques - Limoges	243 €	825 €	500 €	325 €		
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	M	Histoire du droit et des institutions	M1 et M2 Anthropologie juridique et conflictualité	Faculté de Droit et des Sciences Economiques - Limoges	243 €	825 €	500 €	325 €		

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en Formation professionnelle continue, ou si elles le sont, c'est uniquement sous forme de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ou par le biais d'une convention.											
Dans le cas d'une formation à public mixte (F+PFC) les frais pédagogiques spécifiques ne sont légitimes que dans le cas d'un dispositif spécifique aux apprenants FPC.											
Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2018-2022	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2021	Tarif formation FPC 2021	Dont frais de gestion du service FC	Dont frais de gestion composante	Dont frais pédagogique spécifique composante	Observations
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IPAG	L	Administration Publique		IPAG	170 €	700 €	500 €	200 €		
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IPAG	L	Classe préparatoire intégrée		IPAG	170 €	700 €	500 €	200 €		
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IPAG	M	Administration Publique	M1 Métiers de l'administration	Institut de Préparation à l'Administration Générale- Limoges	243 €	825 €	500 €	325 €		

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en Formation professionnelle continue, ou si elles le sont, c'est uniquement sous forme de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ou par le biais d'une convention.											
Dans le cas d'une formation à public mixte (Fi+FPC) les frais pédagogiques spécifiques ne sont légitimes que dans le cas d'un dispositif spécifique aux apprenants FPC.											
Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2018-2022	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2021	Tarif formation FPC 2021	Dont frais de gestion du service FC	Dont frais de gestion composante	Dont frais pédagogique spécifique composante	Observations
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IAE	M	Comptabilité-Contrôle-Audit	M1	IAE Limoges, Ecole Universitaire de Management	243 €	5 100 €	500 €	1 840 €	2 760 €	
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IAE	M	Comptabilité-Contrôle-Audit	M2	IAE Limoges, Ecole Universitaire de Management	243 €	4 300 €	500 €	1 500 €	2 300 €	
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IAE	DU	DU Démarche qualité et prévention des risques		IAE Limoges, Ecole Universitaire de Management	170 €	3 300 €	500 €	840 €	1 960 €	Formation ouverte uniquement à la FPC
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IAE	DU	DU Etudiant entrepreneur (PEPITE)		IAE Limoges, Ecole Universitaire de Management	montant à hauteur des DI liés au niveau de diplôme de l'étudiant entrepreneur					OUVERT qu'aux étudiants et jeunes diplômés ayant le statut d'étudiant entrepreneur. Se renseigner auprès de PEPITE à IIAE
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IAE	DU	DU Evaluateur et Auditeur qualité des systèmes et des organisations dans le secteur santé et social et secteurs connexes		IAE Limoges, Ecole Universitaire de Management	243 €	3 500 €	500 €	600 €	2 400 €	Formation ouverte uniquement à la FPC
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IAE	DU	DU Hôtellerie - Restauration en Milieu Médicalisé		IAE Limoges, Ecole Universitaire de Management	170 €	3 300 €	500 €	550,00€	2 250 €	Formation ouverte uniquement à la FPC
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IAE	DU	DU Ingénierie dans le secteur social et médico social		IAE Limoges, Ecole Universitaire de Management	243 €	3 500 €	500 €	800 €	2 200 €	Formation ouverte uniquement à la FPC
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IAE	DU	DU Management de l'Innovation		IAE Limoges, Ecole Universitaire de Management	170 €	2 700 €	500 €	800 €	1 400 €	Formation ouverte uniquement à la FPC
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IAE	DU	DU Management et Développement Personnel en Entreprise (MDPE)		IAE Limoges, Ecole Universitaire de Management	243 €	2 680 €	500 €	545 €	1 635 €	Formation ouverte uniquement à la FPC

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en Formation professionnelle continue, ou si elles le sont, c'est uniquement sous forme de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ou par le biais d'une convention.											
Dans le cas d'une formation à public mixte (F+PFC) les frais pédagogiques spécifiques ne sont légitimes que dans le cas d'un dispositif spécifique aux apprenants FPC.											
Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2018-2022	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2021	Tarif formation FPC 2021	Dont frais de gestion du service FC	Dont frais de gestion composante	Dont frais pédagogique spécifique composante	Observations
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IAE	L	Economie Gestion	P1 CCA (Comptabilité-Contrôle-Audit-P2 MI (Management de l'Innovation) P3 ESS(Etudes du sanitaire et social)	IAE Limoges, Ecole Universitaire de Management	170 €	2 600 €	500 €	1 050 €	1 050 €	
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IAE	M	Management de l'innovation	M1	IAE Limoges, Ecole Universitaire de Management	243 €	3 800 €	500 €	1 650 €	1 650 €	
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IAE	M	Management de l'innovation	P1 Management de projets innovants P2 Innovation et Communication numérique	IAE Limoges, Ecole Universitaire de Management	243 €	3 800 €	500 €	1 650 €	1 650 €	
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IAE	M	Management et administration des entreprises	Management général et Entrepreneuriat	IAE Limoges, Ecole Universitaire de Management	243 €	3 350 €	500 €	1 425 €	1 425 €	
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IAE	M	Management sectoriel	M1 Management des établissements de la santé et du social	IAE Limoges, Ecole Universitaire de Management	243 €	3 100 €	500 €	1 300 €	1 300 €	
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IAE	M	Management sectoriel	M2 Management des établissements de la santé et du social	IAE Limoges, Ecole Universitaire de Management	243 €	4 300 €	500 €	1 520 €	2 280 €	

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en Formation professionnelle continue, ou si elles le sont, c'est uniquement sous forme de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ou par le biais d'une convention.												
Dans le cas d'une formation à public mixte (FI+FPC) les frais pédagogiques spécifiques ne sont légitimes que dans le cas d'un dispositif spécifique aux apprenants FPC.												
Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2018-2022	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2021	Tarif formation FPC 2021	Dont frais de gestion du service FC	Dont frais de gestion composante	Dont frais pédagogique spécifique composante	Observations	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	ILFOMER	DE	Ergothérapie		ILFOMER	170 €	6000€ FPC 1560 € FI	500 €	250 €	5 250 €	La formation des étudiants en FPC et en FI est identique mais il ne reste à la charge des étudiants FI que la somme de 1560 € (1390€ de frais de formation + 170€ de DI), le restant étant pris en charge par la région Nouvelle Aquitaine dans la subvention de l'ILFOMER	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	ILFOMER	DE	Masso-kinésithérapie Année 1 à 3		ILFOMER	170 €	6000€ FPC 1560 € FI	500 €	250 €	5 250 €	Les frais de formation pédagogique en FPC et en FI sont identiques mais il ne reste à la charge des étudiants FI que la somme de 1560 € (1390€ de frais de formation + 170€ de DI), le restant étant pris en charge par la région Nouvelle Aquitaine dans la subvention de l'ILFOMER	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	ILFOMER	DE	Masso-kinésithérapie Année 4		ILFOMER	243 €	6000€ FPC 1560 € FI	500 €	250 €	5 250 €	Les frais de formation pédagogique en FPC et en FI est identique mais il ne reste à la charge des étudiants FI que la somme de 1560€ (1317€ frais de formation + 243€ de DI), le restant étant pris en charge par la région Nouvelle Aquitaine dans la subvention de l'ILFOMER	
DROIT, ECONOMIE, GESTION	ILFOMER	DE	Orthophonie		ILFOMER	539 €	750 €	500 €	250 €	0 €		

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en Formation professionnelle continue, ou si elles le sont, c'est uniquement sous forme de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ou par le biais d'une convention.											
Dans le cas d'une formation à public mixte (F+PFC) les frais pédagogiques spécifiques ne sont légitimes que dans le cas d'un dispositif spécifique aux apprenants FPC.											
Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2018-2022	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2021	Tarif formation FPC 2021	Dont frais de gestion du service FC	Dont frais de gestion composante	Dont frais pédagogique spécifique composante	Observations
TOUS DOMAINES	IUT	BUT	BUT 1ère année TOUTES MENTIONS		IUT	170 €	500 €	500€ *		0 €	* service FC IUT
TOUS DOMAINES	IUT	DUT	DUT 2ème année TOUTES MENTIONS		IUT	170 €	500 €	500€ *		0 €	* service FC IUT
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	IUT	LP	Métiers du BTP : Bâtiment et Construction	Diagnostic, Maintenance et Réhabilitation de Patrimoine	IUT du Limousin - Site d'Egletons	170 €	4 950 €	500€ *		4 450 €	* service FC IUT
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	IUT	LP	Métiers de la Protection et de la Gestion de l'Environnement	Mesure de la Qualité des Milieux (air, eaux, sols)	IUT du Limousin - Site de Limoges	170 €	500**	500€ *		0 €	* service FC IUT ** LP Public mixte
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	IUT	LP	Métiers de la Qualité	Génie des Bioproductions et de l'Agroalimentaire	IUT du Limousin - Site de Limoges	170 €	500**	500€ *		0 €	* service FC IUT ** LP Public mixte
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IUT	LP	Métiers de la GRH : Assistant	Assistance Juridique Ressources Humaines	IUT - Site de Limoges	170 €	4 950 €	500€ *		4 450 €	* service FC IUT
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IUT	LP	Assurance, banque, finance : chargé de clientèle	Conseiller commercial clientèle particulier	IUT - Site de Limoges	170 €	4 950 €	500€ *		4 450 €	* service FC IUT
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IUT	LP	Commerce et distribution	Management et gestion de rayon	IUT - Site de Limoges	170 €	4 950 €	500€ *		4 450 €	* service FC IUT
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IUT	LP	Logistique et Systèmes d'Information		IUT - Site de Limoges	170 €	500**	500€ *		0 €	* service FC IUT ** LP Public mixte
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IUT	LP	Management des activités commerciales	Gestion de la relation client	IUT - Site de Limoges	170 €	4 950 €	500€ *		4 450 €	* service FC IUT
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IUT	LP	Management des activités commerciales	Chargé de Développement Commercial	IUT - Site de Limoges	170 €	4 950 €	500€ *		4 450 €	* service FC IUT
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IUT	LP	Management et Gestion des Organisations	PME et Développement d'Affaires	IUT - Site de Brive	170 €	500**	500€ *		0 €	* service FC IUT ** LP Public mixte

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en Formation professionnelle continue, ou si elles le sont, c'est uniquement sous forme de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ou par le biais d'une convention.

Dans le cas d'une formation à public mixte (FI+FPC) les frais pédagogiques spécifiques ne sont légitimes que dans le cas d'un dispositif spécifique aux apprenants FPC.

Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2018-2022	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2021	Tarif formation FPC 2021	Dont frais de gestion du service FC	Dont frais de gestion composante	Dont frais pédagogique spécifique composante	Observations	
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IUT	LP	Métiers de la Gestion et de la Comptabilité : Fiscalité		IUT - Site de Limoges	170 €	4 950 €	500€ *		4 450 €	* service FC IUT	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	IUT	LP	Maintenance et Technologie : Systèmes Pluritechniques	Application aux Usines et Réseaux d'Eau	IUT - Site de La Souterraine	170 €	500**	500€ *		0 €	* service FC IUT ** LP Public mixte	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	IUT	LP	Maintenance et Technologie : Systèmes Pluritechniques	Maintenance, Mécatronique, Cobotique	IUT - Site de TULLE	170 €	4 950 €	500€ *		4 450 €	* service FC IUT	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	IUT	LP	Sécurité des Biens et des Personnes	Prévention des Risques et Sécurité de Fonctionnement	IUT - Site de TULLE	170 €	4 950 €	500€ *		4 450 €	* service FC IUT	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	IUT	LP	Métiers du BTP : Génie Civil et Construction	Projeteur Structures	IUT - Site d'EGLETONS	170 €	4 950 €	500€ *		4 450 €	* service FC IUT	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	IUT	LP	Métiers de l'industrie : conception de produits industriels	parcours fabrication additive et parcours fabrication agile	IUT - Site de Limoges	170 €	500**	500€ *		0 €	* service FC IUT ** LP Public mixte	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	IUT	LP	Métiers de la Qualité	Qualité & Méthodes	IUT - Site de Limoges	170 €	4 950 €	500€ *		4 450 €	* service FC IUT	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	IUT	LP	Métiers du BTP : Travaux Publics	Terrassement, Routes, Assainissement et Réseaux	IUT - Site d'EGLETONS	170 €	4 950 €	500€ *		4 450 €	* service FC IUT	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	IUT	LP	Métiers du BTP : Travaux Publics	Détection et Géoréférencement de Réseaux	IUT - Site d'EGLETONS	170 €	4 950 €	500€ *		4 450 €	* service FC IUT	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	IUT	LP	Maîtrise de l'Energie, Electricité, Développement Durable	Eco-Gestion de l'Energie Electrique et des Réseaux de Fluides	IUT - Site de BRIVE	170 €	4 950 €	500€ *		4 450 €	* service FC IUT	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	IUT	LP	Métiers de l'Informatique : Systèmes d'information et gestion de données	Développeur d'Applications Web et Big data	IUT - Site de Limoges	170 €	4 950 €	500€ *		4 450 €	* service FC IUT	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	IUT	LP	Métiers de l'instrumentation, de la mesure et du contrôle qualité	Capteurs, instrumentation, mesures et essais sous parcours Techniques physiques instrumentales et parcours Techniques d'analyse physico-chimique	IUT - Site de Limoges	170 €	4 950 €	500€ *		4 450 €	* service FC IUT	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	IUT	LP	Métiers des réseaux informatiques et télécommunications	Ingénierie des Systèmes et réseaux de télécommunications	IUT - Site de BRIVE	170 €	4 950 €	500€ *		4 450 €	* service FC IUT	

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en Formation professionnelle continue, ou si elles le sont, c'est uniquement sous forme de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ou par le biais d'une convention.											
Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2018-2022	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2021	Tarif formation FPC 2021	Dont frais de gestion du service FC	Dont frais de gestion composante	Dont frais pédagogique spécifique composante	Observations
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	capacité	Capacité de médecine (stagiaire inscription complète)		Faculté de Médecine-Limoges	502 €	1 250 €	500 €	750 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	capacité	Capacité de médecine (stagiaire partie probatoire)		Faculté de Médecine-Limoges	252 €	500 €	500 €	0 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	capacité	Capacité de médecine (stagiaire partie post probatoire)		Faculté de Médecine-Limoges	250 €	750 €	0 €	750 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DFA	DFA Sciences médicales		Faculté de Médecine-Limoges	243 €	1 500 €	500 €	1 000 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DFG	DFG maïeutique		Ecole sage femme /Faculté de Médecine-Limoges	170 €	1 000 €	500 €	500 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DGF	DFG Sciences médicales		Faculté de Médecine-Limoges	170 €	1 000 €	500 €	500 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DFMS	Diplôme de formation médicale spécialisée (DFMS)		Faculté de Médecine-Limoges	502 €	0 €	0 €	0 €	diplôme équivalent à DES (3e cycle médecine) destiné à des médecins étrangers (FI uniquement)	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DFMSA	Diplôme de formation médicale spécialisée Approfondie (DFMSA)		Faculté de Médecine-Limoges	502 €	0 €	0 €	0 €	diplôme équivalent à DES (3e cycle médecine) destiné à des médecins étrangers (FI uniquement)	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DE	Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine		Faculté de Médecine-Limoges	502 €	0 €	0 €	0 €	inscription forcément complémentaire à une inscription à un DES (donc en FI)	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DE	Diplôme d'Etat d'infirmier en Pratique Avancée		Faculté de Médecine-Limoges	243 €	5 000 €	500 €	200 €	4 300 €	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DIU Addictologie pratique et thérapeutiques		Faculté de Médecine-Limoges	170 €	1660 FPC	500 €	200 €	960 €	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DIU Adolescents difficiles		Faculté de Médecine-Limoges	170 €	1300 FPC	500 €	200 €	600 €	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DIU Appareillage		Faculté de Médecine-Limoges	170 €	1200 FPC	500 €	200 €	500 €	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DIU Biologie médico-légale		Faculté de Médecine-Limoges	243 €	1000 FPC	500 €	200 €	300 €	

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en Formation professionnelle continue, ou si elles le sont, c'est uniquement sous forme de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ou par le biais d'une convention.											
Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2018-2022	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2021	Tarif formation FPC 2021	Dont frais de gestion du service FC	Dont frais de gestion composante	Dont frais pédagogique spécifique composante	Observations
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DIU Echographie et Imagerie cardiovasculaire non invasive		Faculté de Médecine-Limoges	243 €	900 FPC	500 €	200 €	200 €	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DIU Echographie et techniques ultra-sorones et échographies d'acquisition		Faculté de Médecine-Limoges	243 €	1600 FPC	500 €	200 €	900 €	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DIU Endocrinologie et diabétologie pédiatriques		Faculté de Médecine-Limoges	243 €	950 FPC	500 €	200 €	250 €	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DIU Formation complémentaire à la pratique de la gynécologie et de l'obstétrique destiné aux médecins généralistes		Faculté de Médecine-Limoges	243 €	1100 FPC	500 €	200 €	400 €	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DIU Gynécologie de l'enfant et de l'adolescente		Faculté de Médecine-Limoges	243 €	950 FPC	500 €	200 €	250 €	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DIU Investigateur en recherche clinique		Faculté de Médecine-Limoges	243 €	1350€ FPC	500 €	200 €	650 €	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DIU Maladies neurodégénératives à destination du personnel paramédical		Faculté de Médecine-Limoges	170 €	1100€ FPC	500 €	200 €	400 €	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DIU Médecine interne de la femme enceinte		Faculté de Médecine-Limoges	243 €	1 000€ FPC	500 €	200 €	300 €	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DIU Neuroradiologie interventionnelle		Faculté de Médecine-Limoges	243 €	700€ FPC	500 €	200 €	0 €	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DIU Oncogériatrie		Faculté de Médecine-Limoges	243 €	1150€ FPC	500 €	200 €	450 €	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DIU Pathologie et de Chirurgie Orbito-palpébro-lacrymale		Faculté de Médecine-Limoges	243 €	1000€ FPC	500 €	200 €	300 €	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DIU Pathologie inflammatoire du système nerveux central		Faculté de Médecine-Limoges	243 €	750€ FPC	500 €	200 €	50 €	

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en Formation professionnelle continue, ou si elles le sont, c'est uniquement sous forme de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ou par le biais d'une convention.

Dans le cas d'une formation à public mixte (FI+FPC) les frais pédagogiques spécifiques ne sont légitimes que dans le cas d'un dispositif spécifique aux apprenants FPC.

Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2018-2022	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2021	Tarif formation FPC 2021	Dont frais de gestion du service FC	Dont frais de gestion composante	Dont frais pédagogique spécifique composante	Observations	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DIU Pédagogie Sciences de la Santé (apparavant DIU Pédagogie médicale - modif 2019)		Faculté de Médecine-Limoges	243 €	1100€ FPC	500 €	200 €	400 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DIU Qualification à l'exercice de la médecine - probatoire		Faculté de Médecine-Limoges	243 €	1 600 €	500 €	200 €	900 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DIU Qualification à l'exercice de la médecine - post probatoire		Faculté de Médecine-Limoges	243 €	7 000 €	500 €	100 €	6 400 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DIU Rythmologie et de stimulation cardiaque	Nouveau dossier sera déposé pour 2021/2022 avec tarifs harmonisés avec Bordeaux	Faculté de Médecine-Limoges	243 €	en attente					
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DIU Santé au travail		Faculté de Médecine-Limoges	170 €	3 600 €	500 €	200 €	2 900 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DIU Santé au travail pour Médecins collaborateurs en santé au travail (2eme année sur 4 ans)		Faculté de Médecine-Limoges	243 €	5 100 €	500 €	200 €	4 400 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DIU Santé au travail pour Médecins collaborateurs en santé au travail (3eme année sur 4 ans)		Faculté de Médecine-Limoges	243 €	2 100 €	500 €	200 €	1 400 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DIU Santé au travail pour Médecins collaborateurs en santé au travail (4eme année sur 4 ans)		Faculté de Médecine-Limoges	243 €	2 100 €	500 €	200 €	1 400 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DIU Santé au travail pour Médecins collaborateurs en santé au travail (1ere année sur 4 ans)		Faculté de Médecine-Limoges	243 €	5 100 €	500 €	200 €	4 400 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DIU Soins Infirmiers en endoscopie		Faculté de Médecine-Limoges	243 €	3 100 €	500 €	200 €	2 400 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DIU Soins infirmiers en réanimation		Faculté de Médecine-Limoges	170 €	1 100 €	500 €	200 €	400 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DIU Sommeil		Faculté de Médecine-Limoges	243 €	1200€ FPC	500 €	200 €	500 €		

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en Formation professionnelle continue, ou si elles le sont, c'est uniquement sous forme de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ou par le biais d'une convention.											
Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2018-2022	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2021	Tarif formation FPC 2021	Dont frais de gestion du service FC	Dont frais de gestion composante	Dont frais pédagogique spécifique composante	Observations
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DIU Technique ultrasonique en anesthésie réanimation (TUSAR)		Faculté de Médecine-Limoges	243 €	1200€ FPC	500 €	200 €	500 €	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DIU Troubles des conduites alimentaires		Faculté de Médecine-Limoges	170 €	1500€ FPC	500 €	200 €	800 €	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DIU Accompagnement et soins palliatifs (2A)		Faculté de Médecine-Limoges	170 €	1250€ FPC	500 €	200 €	550 €	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DU Accompagnement et soins palliatifs (1A)		Faculté de Médecine-Limoges	170 €	1250€ FPC	500 €	200 €	550 €	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DU Activité physique et maladies chroniques		Faculté de Médecine-Limoges	170 €	900€ FPC	500 €	200 €	200 €	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DU Amélioration de la prise en charge du diabète de type 2		Faculté de Médecine-Limoges	170 €	1000€ FPC	500 €	200 €	300 €	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DU Cancérologie clinique: conduites pratiques		Faculté de Médecine-Limoges	170 €	1100€ FPC	500 €	200 €	400 €	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DU Contraception, IVG et sexualité		Faculté de Médecine-Limoges	243 €	1000€ FPC	500 €	200 €	300 €	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DU Développement, psychopathologie et soins de l'enfant - 1ère année		Faculté de Médecine-Limoges	170 €	1100€ FPC	500 €	200 €	400 €	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DU Développement, psychopathologie et soins de l'enfant - 2ème année		Faculté de Médecine-Limoges	170 €	1100€ FPC	500 €	200 €	400 €	

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en Formation professionnelle continue, ou si elles le sont, c'est uniquement sous forme de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ou par le biais d'une convention.

Dans le cas d'une formation à public mixte (FI+FPC) les frais pédagogiques spécifiques ne sont légitimes que dans le cas d'un dispositif spécifique aux apprenants FPC.

Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2018-2022	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2021	Tarif formation FPC 2021	Dont frais de gestion du service FC	Dont frais de gestion composante	Dont frais pédagogique spécifique composante	Observations	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DU e-PICIM - Pharmacovigilance - Interactions et contre-indications médicamenteuses		Faculté de Médecine-Limoges	243 €	1100€ FPC	500 €	200 €	400 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DU Ethique médicale		Faculté de Médecine-Limoges	243 €	1300€ FPC	500 €	200 €	600 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DU Evaluation et prise en charge de la douleur aiguë et chronique		Faculté de Médecine-Limoges	243 €	900€ FPC	500 €	200 €	200 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DU Formation à la fonction de médecin coordonateur d'établissement pour hébergement de personnes âgées dépendantes (EHPAD)			243 €	1450€ FPC	500 €	200 €	750 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DU Gérontologie : Métiers de la dépendance et du grand âge		Faculté de Médecine-Limoges	170 €	1300€ FPC	500 €	200 €	600 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DU Gérontologie : polypathologies et urgences de la personne âgée			243 €	1600€ FPC	500 €	200 €	900 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DU Gérontologie Télémédecine Esanté			170 €	1600€ FPC	500 €	200 €	900 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DU Hygiène - Risques infectieux associés aux soins		Faculté de Médecine-Limoges	170 €	1150€ FPC	500 €	200 €	450 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DU Hypnose et thérapies brèves stratégiques et solutionnistes 1ère année		Faculté de Médecine-Limoges	170 €	1750€ FPC	500 €	200 €	1 050 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DU Hypnose et thérapies brèves stratégiques et solutionnistes 2ème année		Faculté de Médecine-Limoges	170 €	1750€ FPC	500 €	200 €	1 050 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DU Pathologie du rachis		Faculté de Médecine-Limoges	243 €	1000€ FPC	500 €	200 €	300 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DU Pathologie fonctionnelle pelvi-périnéale		Faculté de Médecine-Limoges	170 €	1100€ FPC	500 €	200 €	400 €		

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en Formation professionnelle continue, ou si elles le sont, c'est uniquement sous forme de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ou par le biais d'une convention.												
Dans le cas d'une formation à public mixte (F+P) les frais pédagogiques spécifiques ne sont légitimes que dans le cas d'un dispositif spécifique aux apprenants FPC.												
Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2018-2022	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2021	Tarif formation FPC 2021	Dont frais de gestion du service FC	Dont frais de gestion composante	Dont frais pédagogique spécifique composante	Observations	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DU Psychiatrie de la personne âgée		Faculté de Médecine-Limoges	243 €	1200€ FPC	500 €	200 €	500 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DU Relaxation psychothérapeutique - 1ère année		Faculté de Médecine-Limoges	170 €	1900€ FPC	500 €	200 €	1 200 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DIU Atrhoscopie		Faculté de Médecine-Limoges	243 €	800€ FPC	500 €	200 €	100 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DU Microchirurgie		Faculté de Médecine-Limoges	243 €	1 400€ FPC	500 €	200 €	700 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DIU Enseignement de la simulation et du débriefing en santé		Faculté de Médecine-Limoges	243 €	1 100€ FPC	500 €	200 €	400 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DIU Nutrition et cancer		Faculté de Médecine-Limoges	170 €	1 700 € FPC	500 €	200 €	1 000 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Pharmacie	DU	DU Education thérapeutique du patient		Faculté de Médecine-Limoges	170 €	1 900€ FPC	500 €	200 €	1 200 €	Non ouvert à la formation initiale	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	DU Relaxation psychothérapeutique 2ème année		Faculté de Médecine-Limoges	170 €	1900€ FPC	500 €	200 €	1 200 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	M	SANTE PUBLIQUE	Neuroépidémiologie et parasitologie tropicales	Faculté de Médecine-Limoges	243 €	1 500 €	500 €	1 000 €			
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	M	SANTE PUBLIQUE	Epidémiologie des maladies chroniques	Faculté de Médecine-Limoges	243 €	1 500 €	500 €	1 000 €			
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	M	SANTE PUBLIQUE	Zoonoses et environnement	Faculté de Médecine-Limoges	243 €	1 500 €	500 €	1 000 €			
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	M	SANTE PUBLIQUE	Recherche pour les professionnels de la santé et de l'activité	Faculté de Médecine-Limoges	243 €	1 500 €	500 €	1 000 €			
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Méd/Pharm	PASS	PASS		Faculté de Médecine / Faculté de Pharmacie - Limoges	170 €	1 000 €	500 €	500 €			
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Méd/Pharm	LAS	LAS		Faculté de Médecine / Faculté de Pharmacie - Limoges	170 €	1 000 €	500 €	500 €			
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Méd/Pharm	DE	DE Sage femmes (DFA maïeutique)		Ecole sage femme	243 €	1 500 €	500 €	1 000 €			
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Méd/Pharm	DU remise à niveau	Rebond		Faculté de Médecine / Faculté de Pharmacie - Limoges	170 €	600 €	500 €	100 €		dispositif renouvelé ou pas ?	

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en Formation professionnelle continue, ou si elles le sont, c'est uniquement sous forme de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ou par le biais d'une convention.												
Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2018-2022	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2021	Tarif formation FPC 2021	Dont frais de gestion du service FC	Dont frais de gestion composante	Dont frais pédagogique spécifique composante	Observations	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Pharmacie	LP	Sécurité des biens et des personnes	Santé, sécurité et qualité de l'habitat	Faculté de Pharmacie - Limoges	170 €	1 250 €	500 €	750 €			
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Pharmacie	L	Sciences de la vie	L2 Biologie et chimie du médicament L3 Biologie et chimie du médicament	Faculté de Pharmacie - Limoges	170 €	1 000 €	500 €	500 €			
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Pharmacie	M	BIOLOGIE SANTE	Développement de produits de santé	Faculté de Pharmacie - Limoges	243 €	1 500 €	500 €	1 000 €			
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Pharmacie	M	Biologie Santé	Distribution Pharmaceutique	Faculté de Pharmacie - Limoges	243 €	1 500 €	500 €	1 000 €			
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Pharmacie	DFA	DFA Sciences pharmaceutiques		Faculté de Pharmacie - Limoges	243 €	1 500 €	500 €	1 000 €			
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Pharmacie	DFG	DFG Sciences pharmaceutiques		Faculté de Pharmacie - Limoges	170 €	1 000 €	500 €	500 €			
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Pharmacie	DE	Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie dans le cadre du 3e cycle court (y compris thèse)		Faculté de Médecine-Limoges	243 €	1 500 €	500 €	1 000 €			
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Pharmacie	DU	DIU Conseil en phytothérapie et aromathérapie		Faculté de Pharmacie - Limoges	170 €	1500 FPC	500 €	200 €	800 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Pharmacie	DU	DU Nutrition humaine		Faculté de Pharmacie - Limoges	243 €	1100 FPC	500 €	200 €	400 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Pharmacie	DU	DU Pharmacien orthopédiste-orthésiste		Faculté de Pharmacie - Limoges	243 €	1250€ FPC	500 €	200 €	550 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Pharmacie	DU	DU plaies et cicatrisations, réparation et régénération tissulaires		Faculté de Pharmacie - Limoges	243 €	1000€ FPC	500 €	200 €	300 €		

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en Formation professionnelle continue, ou si elles le sont, c'est uniquement sous forme de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ou par le biais d'une convention.											
Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2018-2022	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2021	Tarif formation FPC 2021	Dont frais de gestion du service FC	Dont frais de gestion composante	Dont frais pédagogique spécifique composante	Observations
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	DEUST	AGAPSC – Animation et Gestion des Activités Physiques, Sportives et Culturelles	spécialité APPN – Activité Physiques de Pleine Nature	Faculté des Sciences et Techniques - Brive	170 €	1 500 €	500,00 €	1 000,00 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	DEUST	Activités et Techniques de Communication	Spécialité webmaster et métiers de l'internet	Faculté des Sciences et Techniques - à distance	170 €	2 000 €	500,00 €	1 000,00 €	500,00 €	Pédagogie à distance
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	DEUST	Activités et Techniques de Communication	Spécialité webmaster et métiers de l'internet (DEUST en 3 ans - Tarif annuel)	Faculté des Sciences et Techniques - à distance	170 €	1 500,00 €	500,00 €	670,00 €	330,00 €	Version en DEUST en 3 ans - Tarif annuel.
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	L	Sciences de la vie	L1 tous parcours L2 Biologie Cellulaire et Physiologie, Biochimie, Bio mol et cell, génétique, Biologie et Chimie de l'Environnement, Biologie des Organismes et des Populations Biologie Générale, Sciences de la Terre et de l'Univers L3 Biologie Cellulaire et Physiologie, Biochimie, Bio mol et cell, génétique, Biologie et Chimie de l'Environnement, Biologie des Organismes et des Populations Biologie Générale, Sciences de la Terre et de l'Univers	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	170 €	1 000 €	500,00 €	500,00 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	L	Chimie	Chimie et environnement Sciences des matériaux	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	170 €	1 000 €	500,00 €	500,00 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	L	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	Activités Physiques Adaptées et Santé Education et Motricité Management du Sport Entrainement sportif	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	170 €	1 000 €	500,00 €	500,00 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	L	Physique-Chimie		Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	170 €	1 000 €	500,00 €	500,00 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	L	Génie Civil		Faculté des Sciences et Techniques - Egletons	170 €	1 000 €	500,00 €	500,00 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	L	Informatique		Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	170 €	1 000 €	500,00 €	500,00 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	L	Mathématiques		Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	170 €	1 000 €	500,00 €	500,00 €		

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en Formation professionnelle continue, ou si elles le sont, c'est uniquement sous forme de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ou par le biais d'une convention.

Dans le cas d'une formation à public mixte (FI+FPC) les frais pédagogiques spécifiques ne sont légitimes que dans le cas d'un dispositif spécifique aux apprenants FPC.

Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2018-2022	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2021	Tarif formation FPC 2021	Dont frais de gestion du service FC	Dont frais de gestion composante	Dont frais pédagogique spécifique composante	Observations
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	L	Physique	L3 IXEO	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	170 €	1 000 €	500,00 €	500,00 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	L	Physique	L3 EOLES	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	170 €	2 000 €	500,00 €	500,00 €	1 000,00 €	Pédagogie à distance
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	L	Sciences et technologies		Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	170 €	1 000 €	500,00 €	500,00 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	LP	Chimie et physique des matériaux	Méthodes physico-chimiques de caractérisation des matériaux céramiques	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	170 €	1 250 €	500,00 €	750,00 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	LP	Domotique	Domotique et santé	Faculté des Sciences et Techniques - Guéret	170 €	1 250 €	500,00 €	750,00 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	LP	Gestion et accompagnement de projets pédagogiques	Formation d'adultes	Faculté des Sciences et Techniques - à distance	170 €	2 250 €	500,00 €	750,00 €	1 000,00 €	Pédagogie à distance
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	LP	Gestion et accompagnement de projets pédagogiques	Tourisme et réseau	Faculté des Sciences et Techniques - à distance	170 €	2 250 €	500,00 €	750,00 €	1 000,00 €	Pédagogie à distance
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	LP	Métiers de l'électronique : microélectronique, optronique	Systèmes de Télécommunications Microondes et Optiques	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	170 €	1 250 €	500,00 €	750,00 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	LP	Métiers de l'informatique : conduite de projets	Conseil TIC	Faculté des Sciences et Techniques - à distance	170 €	2 250 €	500,00 €	750,00 €	1 000,00 €	Pédagogie à distance
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	LP	Métiers de l'informatique : conduite de projets	Technologies du Développement Web	Faculté des Sciences et Techniques - à distance	170 €	2 250 €	500,00 €	750,00 €	1 000,00 €	Pédagogie à distance
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	LP	Métiers de la Protection et de la Gestion de l'Environnement	Diagnostic et aménagement des ressources en eau	Faculté des Sciences et Techniques - Ahun	170 €	1 250 €	500,00 €	750,00 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	LP	Métiers de la Protection et de la Gestion de l'Environnement	Traitements des eaux	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	170 €	1 250 €	500,00 €	750,00 €		

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en Formation professionnelle continue, ou si elles le sont, c'est uniquement sous forme de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ou par le biais d'une convention.											
Dans le cas d'une formation à public mixte (FI+FPC) les frais pédagogiques spécifiques ne sont légitimes que dans le cas d'un dispositif spécifique aux apprenants FPC.											
Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2018-2022	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2021	Tarif formation FPC 2021	Dont frais de gestion du service FC	Dont frais de gestion composante	Dont frais pédagogique spécifique composante	Observations
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	LP	Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique	Métiers des Energies Renouvelables	Faculté des Sciences et Techniques Limoges - Turgot	170 €	1 250 €	500,00 €	750,00 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	LP	Métiers des ressources naturelles et de la forêt	Aménagement arboré et forestier	Faculté des Sciences et Techniques Limoges - Meymac	170 €	1 250 €	500,00 €	750,00 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	LP	Métiers du BTP : Génie Civil et Construction	Inspection des ouvrages d'art	Faculté des Sciences et Techniques - Egletons	170 €	1 250 €	500,00 €	750,00 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	LP	Productions animales	Audit Et Génétique de l'Elevage	Faculté des Sciences et Techniques - Site de Limoges -Vaseix	170 €	1 250 €	500,00 €	750,00 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	LP	Tourisme et Loisirs Sportifs		Faculté des Sciences et Techniques Limoges - Brive	170 €	1 250 €	500 €	750 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	M	Chimie	M1 et M2 Ingénierie et Gestion de l'eau et de l'environnement	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	243 €	1 500 €	500 €	1 000 €		Pas de public FI sans financement envisagé
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	M	Chimie	M1 et M2 Développement et ingénierie de l'eau	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	243 €	5 500 €	500 €	1 000 €	4 000 €	Formation ouverte uniquement à la FPC
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	M	Chimie	M1 et M2 Agroressources, biomolécules et innovations	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	243 €	1 500 €	500 €	1 000 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	M	Génie Civil	M1 et M2 Inspection, Maintenance et Réparation des Ouvrages	Faculté des Sciences et Techniques - Egletons	243 €	1 500 €	500 €	1 000 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	M	Informatique	M1 et M2 CRYPTIS : Sécurité informatique et cryptologie	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	243 €	2 500 €	500 €	1 000 €	1 000 €	Suivi personnalisé avec des conseils en fonction de leur expérience professionnelle pour le choix d'options et aussi en leur permettant de colorer les projets en fonction de leur métier
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	M	Informatique	M1 et M2 ISICG:Informatique, Synthèse d'Images et Conception Graphique	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	243 €	1 500 €	500 €	1 000 €		Suivi personnalisé avec des conseils en fonction de leur expérience professionnelle pour le choix d'options et aussi en leur permettant de colorer les projets en fonction de leur métier
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	M	Mathématiques et applications	M1 et M2 ACSYON : Algorithmique, Calcul Symbolique et Optimisation Numérique	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	243 €	1 500 €	500 €	1 000 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	M	Mathématiques et applications	M1 et M2 CRYPTIS : Sécurité de l'information et cryptologie (parcours MCNA)	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	243 €	1 500 €	500 €	1 000 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	M	Physique appliquée et ingénierie physique	M1 et M2 IXEO Hautes technologies électronique et photonique	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	243 €	1 500 €	500 €	1 000 €		

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en Formation professionnelle continue, ou si elles le sont, c'est uniquement sous forme de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ou par le biais d'une convention.											
Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2018-2022	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2021	Tarif formation FPC 2021	Dont frais de gestion du service FC	Dont frais de gestion composante	Dont frais pédagogique spécifique composante	Observations
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	M	Physique appliquée et ingénierie physique	M1 et M2 ARTICC:Architecture des Réseaux et Technologies Induites des Circuits de Communication (à distance)	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	243 €	3 000 €	500 €	1 000 €	1 500 €	Pédagogie à distance
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	M	Physique appliquée et ingénierie physique	M1 et M2 ARTICC:Architecture des Réseaux et Technologies Induites des Circuits de Communication (à distance, en 3 ans - Tarif Annuel)	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	243 €	2 170,00 €	500 €	670 €	1 000 €	Pédagogie à distance
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	M	Sciences et génie des matériaux	M1 et M2 Céramiques hautes performances	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges/ENSIL-ENSCI	243 €	1 500 €	500 €	1 000 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	M	Biologie Santé	M1 et M2 Génomique et biotechnologies	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	243 €	1 500 €	500 €	1 000 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	M	Biologie Santé	M1 et M2 Oncologie moléculaire et biothérapies	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	243 €	1 500 €	500 €	1 000 €		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	DU	3MI - Médiation multimédia en monitorat d'Internet	Spécialité webmaster et métiers de l'Internet	Faculté des Sciences et Techniques	170 €	1250 FI/FP/FC	500 €	250 €	500 €	Pédagogie à distance
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	DU	MATIC médiateur assistant TIC	Spécialité webmaster et métiers de l'Internet	Faculté des Sciences et Techniques	170 €	1250 FI/FP/FC	500 €	250 €	500 €	Pédagogie à distance

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en Formation professionnelle continue, ou si elles le sont, c'est uniquement sous forme de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ou par le biais d'une convention.											
Dans le cas d'une formation à public mixte (F+P) les frais pédagogiques spécifiques ne sont légitimes que dans le cas d'un dispositif spécifique aux apprenants FPC.											
Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2018-2022	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2021	Tarif formation FPC 2021	Dont frais de gestion du service FC	Dont frais de gestion composante	Dont frais pédagogique spécifique composante	Observations
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	ENSIL-ENSCI	ING	Toutes mentions d'ingénieur	Chaque année		601 €	500 €	500 €	0 €		

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en alternance.

Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2018-2022	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2021	Apprentissage rentrée 2021	A titre indicatif : Coût France Compétence le + appliquée	Coût CNFPT/France Compétences négocié ou forfait niveau (montant maximal)	Contrat de professionnalisation rentrée 2021	dont frais de gestion DFC (* service FC IUT)
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	M	Droit de l'entreprise	M2 Droit et économie du sport	Faculté de Droit et des Sciences Economiques - Limoges	243 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	7 600 €	6 700 €	6 500 €	500 €
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	M	Monnaie, Banque, Finance, Assurance	M2 Banques : risques et marché M2 Banking and finance	Faculté de Droit et des Sciences Economiques - Limoges	243 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	7 360 €	6 700 €	7 050 €	500 €
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE - IPAG	M	Administration Publique	M1 : IPAG M2 : FDSE	Faculté de Droit et des Sciences Economiques - Limoges + IPAG	243 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	8 100 €	6 700 €	3 500 €	500 €
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IUT	LP	Assurance, Banque, Finance : chargé de clientèle		IUT - Site de Limoges	170 €	Convention ES Banque et DIFCAM	9 571 €	6 700 €	ES Banque et DIFCAM	500 €
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IAE	M	Comptabilité-Contrôle-Audit	M1 Comptabilité Contrôle Audit M2 Comptabilité Contrôle Audit	IAE	243 €	Référentiel Apprentissage niveau de prise en charge Branche 2021 France Compétences 7500€	7 500 €	6 700 €	5100€ 4300€	500 €
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IAE	M	Management de l'innovation	M2 Management de l'Innovation	IAE	243 €	Référentiel Apprentissage niveau de prise en charge Branche 2021 France Compétences 7700€	7 700 €	6 700 €	3 800 €	500 €
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IAE	M	Management et admin	M2 Management et Administration des Entreprises	IAE	243 €	Référentiel Apprentissage niveau de prise en charge Branche 2021 France Compétences 8100€	8 100 €	6 700 €	3 350 €	500 €
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IAE	M	Management sectoriel	M2 Management des établissements de la santé et du social	IAE	243 €	Référentiel Apprentissage niveau de prise en charge Branche 2021 France Compétences 10500€	10 500 €	6 700 €	4 300 €	500 €

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en alternance.

Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2018-2022	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2021	Apprentissage rentrée 2021	A titre indicatif : Coût France Compétence le + appliquée	Coût CNFPT/France Compétences négocié ou forfait niveau (montant maximal)	Contrat de professionnalisation rentrée 2021	dont frais de gestion DFC (* service FC IUT)
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	FLSH	LP	Aménagement Paysager	Conception, gestion, entretien	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines - Limoges	170 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	6 402 €	6 700 €	4 100 €	500 €
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	FLSH	LP	Métiers du livre	Documentation et bibliothèques	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines - Limoges	170 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	7 523 €	6 700 €	4 500 €	500 €
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	FLSH	LP	Métiers de la médiation	Information design et Rédaction technique	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines - Limoges	170 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	6 000 €	6 700 €	4 500 €	500 €
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	FLSH	LP	Métiers du numérique	Webdesign sensoriel et stratégie de création en ligne	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines - Limoges	170 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	7 790 €	6 700 €	4 500 €	500 €
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	FLSH	LP	Protection et valorisation du patrimoine	Métiers de la Culture pour le développement territorial	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines - Limoges	170 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	6 000 €	6 700 €	4 500 €	500 €

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en alternance.

Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2018-2022	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2021	Apprentissage rentrée 2021	A titre indicatif : Coût France Compétence le + appliquée	Coût CNFPT/France Compétences négocié ou forfait niveau (montant maximal)	Contrat de professionnalisation rentrée 2021	dont frais de gestion DFC (* service FC IUT)
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	FLSH	M	Culture et communication		Faculté des Lettres et des Sciences Humaines - Limoges	243 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	10 750 €	6 700 €	4 500 €	500 €
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	FLSH	M	Création contemporaine et industries culturelles		Faculté des Lettres et des Sciences Humaines - Limoges	243 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	10 750 €	6 700 €	4 500 €	500 €
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	FLSH	M	Métiers du Livre et de l'édition		Faculté des Lettres et des Sciences Humaines - Limoges	243 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	4 712 €	6 700 €	4 500 €	500 €
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	FLSH	M	Langues et Sociétés parcours Langues étrangères appliquées au management interculturelle		Faculté des Lettres et des Sciences Humaines - Limoges	243 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	8 300 €	6 700 €	4 500 €	500 €
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	FLSH	M	Sciences Sociales parcours Valorisation du patrimoine et développement territoriale		Faculté des Lettres et des Sciences Humaines - Limoges	243 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	7 700 €	6 700 €	4 500 €	500 €

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en alternance.												
Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2018-2022	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2021	Apprentissage rentrée 2021	A titre indicatif : Coût France Compétence le + appliqué	Coût CNFPT/France Compétences négocié ou forfait niveau (montant maximal)	Contrat de professionnalisation rentrée 2021	dont frais de gestion DFC (* service FC IUT)	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	ILFOMER	DE	Masseur-Kinesithérapeute		ILFOMER	170 pour les 3 1ères années, 243 pour la 4ème année	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	10 600 €	6 700 €	/		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	PHARMACIE	LP	Sécurité des Biens et des Personnes	Santé, Sécurité et Qualité de l'Habitat	Faculté de Pharmacie Limoges et Lycée Métiers du Bâtiment - Felletin	170 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	9 333 €	6 700 €	4 500 €	500 €	

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en alternance.

Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2018-2022	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2021	Apprentissage rentrée 2021	A titre indicatif : Coût France Compétence le + appliquée	Coût CNFPT/France Compétences négocié ou forfait niveau (montant maximal)	Contrat de professionnalisation rentrée 2021	dont frais de gestion DFC (* service FC IUT)
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	IUT	LP	Métiers de la Protection et de la Gestion de l'Environnement	Mesure de la Qualité des Milieux (air, eaux, sols)	IUT du Limousin - Site de Limoges	170 €	NPEC France Compétences / 4575€ pour apprentissage secteur public sauf fonction publique territoriale	9 650 €	6 700 €	4 575,00 €	500€ *
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	IUT	LP	Métiers de la Qualité	Génie des Bioproductions et de l'Agroalimentaire	IUT du Limousin - Site de Limoges	170 €	NPEC France Compétences / 4117,5€ pour apprentissage secteur public sauf fonction publique territoriale	9 650 €	6 700 €	4 117,50 €	500€ *
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IUT	LP	Métiers de la GRH : Ass	Assistance Juridique Ressources Humaines	IUT du Limousin - Site de Limoges	170 €	NPEC France Compétences / 4575€ pour apprentissage secteur public sauf fonction publique territoriale	5 800 €	6 700 €	4 575,00 €	500€ *
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IUT	LP	Commerce et distribution	Management et gestion de rayon	IUT du Limousin - Site de Limoges	170 €	NPEC France Compétences / 5490€ pour apprentissage secteur public sauf fonction publique territoriale	7 057 €	6 700 €	5 490,00 €	500€ *
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IUT	LP	Logistique et Systèmes d'Information		IUT du Limousin - Site de Brive	170 €	NPEC France Compétences / 4950€ pour apprentissage secteur public sauf fonction publique territoriale	9 433 €	6 700 €	4 950,00 €	500€ *
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IUT	LP	Management des activités commerciales	Gestion de la relation client	IUT du Limousin - Site de Limoges	170 €	NPEC France Compétences / 4575€ pour apprentissage secteur public sauf fonction publique territoriale	6 655 €	6 700 €	4 575,00 €	500€ *
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IUT	LP	Management des activités commerciales	Chargé de Développement Commercial	IUT du Limousin - Site de Limoges	170 €	NPEC France Compétences / 4575€ pour apprentissage secteur public sauf fonction publique territoriale	6 655 €	6 700 €	4 575,00 €	500€ *
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IUT	LP	Management et Gestion des Organisations	PME et Développement d'Affaires	IUT du Limousin - Site de Brive	170 €	NPEC France Compétences / 4950€ pour apprentissage secteur public sauf fonction publique territoriale	8 600 €	6 700 €	4 950,00 €	500€ *

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en alternance.

Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2018-2022	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2021	Apprentissage rentrée 2021	A titre indicatif : Coût France Compétence le + appliquée	Coût CNFPT/France Compétences négocié ou forfait niveau (montant maximal)	Contrat de professionnalisation rentrée 2021	dont frais de gestion DFC (* service FC IUT)
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	IUT	LP	Maintenance et Technologie : Systèmes Pluritechniques	Application aux Usines et Réseaux d'Eau	IUT du Limousin - Site de La Souterraine	170 €	NPEC France Compétences / 4117,5€ pour apprentissage secteur public sauf fonction publique territoriale	7 600 €	6 700 €	4 117,50 €	500€ *
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	IUT	LP	Maintenance et Technologie : Systèmes Pluritechniques	Maintenance, Mécatronique, Cobotique	IUT du Limousin - Site de TULLE	170 €	NPEC France Compétences / 5850€ pour apprentissage secteur public sauf fonction publique territoriale	7 600 €	6 700 €	5850 AFPI	500€ *
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	IUT	LP	Sécurité des Biens et des Personnes	Prévention des Risques et Sûreté de Fonctionnement	IUT du Limousin - Site de TULLE	170 €	NPEC France Compétences ou convention CFAI / 5850€ pour apprentissage secteur public sauf fonction publique territoriale	9 333 €	6 700 €	5850 AFPI	500€ *
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	IUT	LP	Métiers du BTP : Génie Civil et Construction	Projeteur Structures	IUT du Limousin - Site d'EGLETONS	170 €	NPEC France Compétences / 6050€ pour apprentissage secteur public sauf fonction publique territoriale	9 000 €	6 700 €	6 050,00 €	500€ *
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	IUT	LP	Métiers de la Qualité	Qualité & Méthodes	IUT du Limousin - Site de Limoges	170 €	Convention CFAI	-	6 700 €	AFPI	500€ *
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	IUT	LP	Métiers de l'industrie : conception de produits industriels	parcours fabrication additive et parcours fabrication agile	IUT - Site de Limoges	170 €	Convention CFAI	-	6 700 €	AFPI	500€ *
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	IUT	LP	Métiers du BTP : Travaux Publics	Terrassement, Routes, Assainissement et Réseaux	IUT du Limousin - Site d'EGLETONS	170 €	NPEC France Compétences / 6050€ pour apprentissage secteur public jusqu'à nouveau texte	8 650 €	6 700 €	6 050,00 €	500€ *

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en alternance.

Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2018-2022	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2021	Apprentissage rentrée 2021	A titre indicatif : Coût France Compétence le + appliquée	Coût CNFPT/France Compétences négocié ou forfait niveau (montant maximal)	Contrat de professionnalisation rentrée 2021	dont frais de gestion DFC (* service FC IUT)
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	IUT	LP	Métiers du BTP : Travaux Publics	Détection et Géoréférencement de Réseaux	IUT du Limousin - Site d'EGLETONS	170 €	NPC France Compétences hors secteur public	8 650 €	6 700 €	/	500€ *
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	IUT	LP	Métiers du BTP : Bâtiment et Construction	Diagnostic Maintenance et Réhabilitation du Patrimoine	IUT du Limousin - Site d'EGLETONS + FCMB	170 €	Convention FCMB	fermée rentrée 2021	-	FCMB	500€ *
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	IUT	LP	Maîtrise de l'Energie, Electricité, Développement Durable	Eco-Gestion de l'Energie Electrique et des Réseaux de Fluides	IUT du Limousin - Site de BRIVE	170 €	NPEC France Compétences / 4950€ pour apprentissage secteur public sauf fonction publique territoriale	7 919 €	6 700 €	4 950,00 €	500€ *
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	IUT	LP	Métiers de l'Informatique : Systèmes d'information et gestion de données	Développeur d'Applications Web et Big data	IUT du Limousin - Site de Limoges	170 €	NPEC France Compétences / 4392€ pour apprentissage secteur public sauf fonction publique territoriale	7 600 €	6 700 €	4 392,00 €	500€ *
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	IUT	LP	Métiers de l'instrumentation, de la mesure et du contrôle qualité	Capteurs, instrumentation, mesures et essais sous parcours Techniques physiques instrumentales et parcours Techniques d'analyse physico-chimique	IUT du Limousin - Site de Limoges	170 €	NPEC France Compétences / 4510,95€ pour apprentissage secteur public sauf fonction publique territoriale	9 500 €	6 700 €	4 510,95 €	500€ *
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	IUT	LP	Métiers des réseaux informatiques et télécommunications	Ingénierie des Systèmes et Réseaux de Télécommunications	IUT du Limousin - Site de BRIVE	170 €	NPEC France Compétences / 5390€ pour apprentissage secteur public sauf fonction publique territoriale	6 800 €	6 700 €	5 390,00 €	500€ *

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en alternance.

Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2018-2022	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2021	Apprentissage rentrée 2021	A titre indicatif : Coût France Compétence le + appliquée	Coût CNFPT/France Compétences négocié ou forfait niveau (montant maximal)	Contrat de professionnalisation rentrée 2021	dont frais de gestion DFC (* service FC IUT)
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	IUT	DUT	Mesures Physiques	2ème année (1 an)	IUT du Limousin - Site de LIMOGES	170 €	NPEC France Compétences / 5709,60€ pour apprentissage secteur public sauf fonction publique territoriale	9 332 €	5 800 €	5 709,60 €	500€ *
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	IUT	DUT	Génie Mécanique et Productique	2ème année (2 ans, Tarif pour les deux années) Pour un DUT délivrable en 2022	IUT du Limousin - Site de Limoges	170 €	NPEC France Compétences / 7539,6€ pour apprentissage secteur public sauf fonction publique territoriale	9 616 €	5 800 €	7 539,60 €	500€ *
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	IUT	DUT	Génie Mécanique et Productique	2ème année (1 an)	IUT du Limousin - Site de Limoges	170 €	NPEC France Compétences / 5764,50€ pour apprentissage secteur public sauf fonction publique territoriale	9 616 €	5 800 €	5 764,50 €	500€ *
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	IUT	DUT	Génie biologique option industries agroalimentaires et biologiques	2ème année (2 ans, Tarif pour les deux années) Pour un DUT délivrable en 2022	IUT du Limousin - Site de Limoges	170 €	NPEC France Compétences / 7686€ pour apprentissage secteur public sauf fonction publique territoriale	9 500 €	5 800 €	7 686,00 €	500€ *
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	IUT	DUT	Génie biologique option industries agroalimentaires et biologiques	2ème année (1 an)	IUT du Limousin - Site de Limoges	170 €	Convention IFRIA	-	5 800 €	IFRIA	500€ *
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	IUT	DUT	Génie Industriel et Maintenance	2ème année (2 ans, Tarif pour les deux années) Pour un DUT délivrable en 2022	IUT du Limousin - Site de TULLE	170 €	NPEC France Compétences / 7320€ pour apprentissage secteur public sauf fonction publique territoriale	9 869 €	5 800 €	7 320,00 €	500€ *
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	IUT	DUT	Hygiène Sécurité et Environnement	2ème année (2 ans, Tarif pour les deux années) Pour un DUT délivrable en 2022	IUT du Limousin - Site de TULLE	170 €	NPEC France Compétences / 6954€ pour apprentissage secteur public sauf fonction publique territoriale	7 840 €	5 800 €	6 954,00 €	500€ *
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	IUT	DUT	Génie Électrique et Informatique Industrielle	2ème année (2 ans, Tarif pour les deux années) Pour un DUT délivrable en 2022	IUT du Limousin - Site de Brive	170 €	NPEC France Compétences / 7137€ pour apprentissage secteur public sauf fonction publique territoriale	9 450 €	5 800 €	7 137,00 €	500€ *
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	IUT	DUT	Génie Électrique et Informatique Industrielle	2ème année (1 an)	IUT du Limousin - Site de Brive	170 €	NPEC France Compétences / 5307€ pour apprentissage secteur public sauf fonction publique territoriale	9 450 €	5 800 €	5 307,00 €	500€ *
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	IUT	DUT	Carrières Sociales	2e année (1 an)	IUT du Limousin - Site de Guéret		NPEC France Compétences / 5764,50€ pour apprentissage secteur public sauf fonction publique territoriale	11 520 €	5 800 €	5 764,50 €	500€ *
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IUT	DUCG	Comptabilité et gestion		IUT du Limousin - Site de Limoges	170 €	NPEC France Compétences / 5544,90€ pour apprentissage secteur public sauf fonction publique territoriale	7 000 €	5 800 €	5 544,90 €	500€ *

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en alternance.

Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2018-2022	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2021	Apprentissage rentrée 2021	A titre indicatif : Coût France Compétence le + appliqué	Coût CNFPT/France Compétences négocié ou forfait niveau (montant maximal)	Contrat de professionnalisation rentrée 2021	dont frais de gestion DFC (* service FC IUT)
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	DEUST	AGAPSC – Animation et Gestion des Activités Physiques, Sportives et Culturelles	spécialité APPN – Activité Physiques de Pleine Nature	Faculté des Sciences et Techniques - Brive	170 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	6 600 €		4 500 €	500 €
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	DEUST	Activités et Techniques de Communication	Spécialité webmaster et métiers de l'internet	Faculté des Sciences et Techniques - à distance	170 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	7 600 € FORFAIT NIVEAU FC	5 800 €	4 500 €	500 €
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	L	Sciences de la vie	L1 tous parcours L2 Biologie Cellulaire et Physiologie, Biochimie, Bio mol et cell, génétique, Biologie et Chimie de l'Environnement, Biologie des Organismes et des Populations Biologie Générale, Sciences de la Terre et de l'Univers L3 Biologie Cellulaire et Physiologie, Biochimie, Bio mol et cell, génétique, Biologie et Chimie de l'Environnement, Biologie des Organismes et des Populations Biologie Générale, Sciences de la Terre et de l'Univers	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	170 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	6 800 €	6 700 €	4 500 €	500 €
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	L	Chimie	Chimie et environnement Sciences des matériaux	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	170 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	6 800 €	6 700 €	4 500 €	500 €
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	L	Physique-Chimie		Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	170 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	6 800 €	6 700 €	4 500 €	500 €
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	L	Génie Civil		Faculté des Sciences et Techniques - Egletons	170 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	6 800 €	6 700 €	4 500 €	500 €

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en alternance.

Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2018-2022	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2021	Apprentissage rentrée 2021	A titre indicatif : Coût France Compétence le + appliqué	Coût CNFPT/France Compétences négocié ou forfait niveau (montant maximal)	Contrat de professionnalisation rentrée 2021	dont frais de gestion DFC (* service FC IUT)
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	L	Informatique		Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	170 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	6 800 €	6 700 €	4 500 €	500 €
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	L	Mathématiques		Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	170 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	6 800 €	6 700 €	4 500 €	500 €
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	L	Physique	L3 IXEO	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	170 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	6 800 €	6 700 €	4 500 €	500 €
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	L	Physique	L3 EOLES	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	170 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	6 800 €	6 700 €	4 500 €	500 €
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	L	Sciences et technologies		Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	170 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	6 800 €	6 700 €	4 500 €	500 €
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	L	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	Activités Physiques Adaptées et Santé	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	170 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	6 800 €	6 700 €	4 500 €	500 €
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	L	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	Education et Motricité	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	170 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	6 800 €	6 700 €	4 500 €	500 €
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	L	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	Management du Sport	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	170 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	6 800 €	6 700 €	4 500 €	500 €

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en alternance.

Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2018-2022	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2021	Apprentissage rentrée 2021	A titre indicatif : Coût France Compétence le + appliqué	Coût CNFPT/France Compétences négocié ou forfait niveau (montant maximal)	Contrat de professionnalisation rentrée 2021	dont frais de gestion DFC (* service FC IUT)
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	L	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	Entrainement sportif	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	170 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	6 800 €	6 700 €	4 500 €	500 €

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en alternance.

Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2018-2022	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2021	Apprentissage rentrée 2021	A titre indicatif : Coût France Compétence le + appliqué	Coût CNFPT/France Compétences négocié ou forfait niveau (montant maximal)	Contrat de professionnalisation rentrée 2021	dont frais de gestion DFC (* service FC IUT)
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	LP	Chimie et physique des matériaux	Méthodes physico-chimiques de caractérisation des matériaux céramiques	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	170 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	7 800 €	6 700 €	6 054 €	500 €
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	LP	Domotique	Domotique et santé	Faculté des Sciences et Techniques - Guéret	170 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	7 800 €	6 700 €	4 500 €	500 €
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	LP	Gestion et accompagnement de projets pédagogiques	Formation d'adultes	Faculté des Sciences et Techniques - à distance	170 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	10 200 €	6 700 €	3 000 €	500 €
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	LP	Gestion et accompagnement de projets pédagogiques	Tourisme et réseau	Faculté des Sciences et Techniques - à distance	170 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	10 200 €	6 700 €	3 000 €	500 €
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	LP	Métiers de l'électronique : microélectronique, optronique	Systèmes de Télécommunications Microondes et Optiques	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	170 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	6 500 €	6 700 €	3 000 €	500 €
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	LP	Métiers de l'informatique : conduite de projets	Conseil TIC	Faculté des Sciences et Techniques - à distance	170 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	8 400 €	6 700 €	3 000 €	500 €
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	LP	Métiers de l'informatique : conduite de projets	Technologies du Développement Web	Faculté des Sciences et Techniques - à distance	170 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	8 400 €	6 700 €	3 000 €	500 €
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	LP	Métiers de la Protection et de la Gestion de l'Environnement	Diagnostic et aménagement des ressources en eau	Faculté des Sciences et Techniques - Ahun	170 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	8 500 €	6 700 €	4 500 €	500 €

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en alternance.

Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2018-2022	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2021	Apprentissage rentrée 2021	A titre indicatif : Coût France Compétence le + appliqué	Coût CNFPT/France Compétences négocié ou forfait niveau (montant maximal)	Contrat de professionnalisation rentrée 2021	dont frais de gestion DFC (* service FC IUT)
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	LP	Métiers de la Protection et de la Gestion de l'Environnement	Traitement des eaux	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	170 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	8 500 €	6 700 €	4 500 €	500 €

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en alternance.

Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2018-2022	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2021	Apprentissage rentrée 2021	A titre indicatif : Coût France Compétence le + appliqué	Coût CNFPT/France Compétences négocié ou forfait niveau (montant maximal)	Contrat de professionnalisation rentrée 2021	dont frais de gestion DFC (* service FC IUT)
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	LP	Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique	Métiers des Energies Renouvelables	Faculté des Sciences et Techniques Limoges - Turgot	170 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	7 350 €	6 700 €	6 900 €	500 €
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	LP	Métiers des ressources naturelles et de la forêt	Aménagement arboré et forestier	Faculté des Sciences et Techniques Limoges - Meymac	170 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	8 400 €	6 700 €	4 500 €	500 €
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	LP	Métiers du BTP : Génie Civil et Construction	Inspection des ouvrages d'art	Faculté des Sciences et Techniques - Egletons	170 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	8 616 €	6 700 €	7 488 €	500 €
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	LP	Productions animales	Audit Et Génétique de l'Elevage	Faculté des Sciences et Techniques - Site de Limoges -Vaseix	170 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	7 625 €	6 700 €	7 625,00 €	500 €
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	LP	Tourisme et Loisirs Sportifs		Faculté des Sciences et Techniques Limoges - Brive	170 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	12 500 €	6 700 €	4 500 €	500 €
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	M	Chimie	M1 et M2 Ingénierie et Gestion de l'eau et de l'environnement	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	243 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	7 500 €	6 700 €	3 000 €	500 €
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	M	Chimie	M1 et M2 Développement et ingénierie de l'eau	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	243 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	7 500 €	6 700 €	4500	500 €
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	M	Chimie	M1 et M2 Agroressources, biomolécules et innovations	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	243 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	7 500 €	6 700 €	4 500 €	500 €

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en alternance.

Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2018-2022	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2021	Apprentissage rentrée 2021	A titre indicatif : Coût France Compétence le + appliqué	Coût CNFPT/France Compétences négocié ou forfait niveau (montant maximal)	Contrat de professionnalisation rentrée 2021	dont frais de gestion DFC (* service FC IUT)
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	M	Génie Civil	M1 et M2 Inspection, Maintenance et Réparation des Ouvrages	Faculté des Sciences et Techniques - Egletons	243 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	7 500 €	6 700 €	6 000 €	500 €

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en alternance.

Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2018-2022	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2021	Apprentissage rentrée 2021	A titre indicatif : Coût France Compétence le + appliqué	Coût CNFPT/France Compétences négocié ou forfait niveau (montant maximal)	Contrat de professionnalisation rentrée 2021	dont frais de gestion DFC (* service FC IUT)
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	M	Informatique	M1 et M2 CRYPTIS : Sécurité informatique et cryptologie	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	243 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	7 500 €	6 700 €	4 500 €	500 €
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	M	Informatique	M1 et M2 ISICG:Informatique, Synthèse d'Images et Conception Graphique	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	243 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	7 500 €	6 700 €	4 500 €	500 €
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	M	Mathématiques et applications	M1 et M2 ACSYON : Algorithmique, Calcul SYmbolique et Optimisation Numérique	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	243 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	7 500 €	6 700 €	4 500 €	500 €
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	M	Mathématiques et applications	M1 et M2 CRYPTIS : Sécurité de l'Information et cryptologie (parcours MCCA)	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	243 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	7 500 €	6 700 €	4 500 €	500 €
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	M	Physique appliquée et ingénierie physique	M1 et M2 IXEO Hautes technologies électronique et photonique	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	243 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	10 000 €	6 700 €	4 500 €	500 €
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	M	Physique appliquée et ingénierie physique	M1 et M2 ARTICC:Architecture des Réseaux et Technologies Induites des Circuits de Communication (à distance)	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	243 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	10 000 €	6 700 €	8 146 €	500 €
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	M	Sciences et génie des matériaux	M1 et M2 Céramiques hautes performances	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges/ENSIL-ENSCI	243 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	7 500 €	6 700 €	4 500 €	500 €
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	M	BIOLOGIE SANTE	M1 et M2 Génomique et biotechnologies	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	243 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	7 500 €	6 700 €	4 500 €	500 €

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en alternance.

Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2018-2022	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2021	Apprentissage rentrée 2021	A titre indicatif : Coût France Compétence le + appliqué	Coût CNFPT/France Compétences négocié ou forfait niveau (montant maximal)	Contrat de professionnalisation rentrée 2021	dont frais de gestion DFC (* service FC IUT)
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	M	BIOLOGIE SANTE	M1 et M2 Oncologie moléculaire et biothérapies	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges	243 €	- Secteur privé : NPEC coût contrat France Compétences pour 12 mois - Fonction Publique Territoriale : Plafond = Montant maximal de PEC par le CNFPT pour 12 mois	7 500 €	6 700 €	4 500 €	500 €

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en alternance.

Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2018-2022	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2021	Apprentissage rentrée 2021	A titre indicatif : Coût France Compétence le + appliqué	Coût CNFPT/France Compétences négocié ou forfait niveau (montant maximal)	Contrat de professionnalisation rentrée 2021	dont frais de gestion DFC (* service FC IUT)
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	ENSIL-ENSCI	ING	Céramique industrielle	Chaque année		601 €	-			12€ par heure de formation	500 €
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	ENSIL-ENSCI	ING	-Génie de l'eau et environnement -Electronique et télécommunications -Matériaux -Mécatronique	Chaque année		601 €	-			12,5 € par heure de formation	500 €

Tarifs 2019
DEAU pour les redoublants et VAE

Composante	niveau	Formation		Lieu de la formation	Droits d'inscription 2021	Coût formation	Frais de formation 2021	Observations
Pôle Formation	DAEU	DAEU A 1 matière		Pôle Formation	170 €		125 €	Ouvert uniquement aux redoublants
Pôle Formation	DAEU	DAEU B 1 matière		Pôle Formation	170 €		125 €	Ouvert uniquement aux redoublants
Pôle Formation	DAEU	DAEU A 2 matières		Pôle Formation	170 €		250 €	Ouvert uniquement aux redoublants
Pôle Formation	DAEU	DAEU B 2 matières		Pôle Formation	170 €		250 €	Ouvert uniquement aux redoublants
Pôle Formation	DAEU	DAEU A 3 matières		Pôle Formation	170 €		375 €	Ouvert uniquement aux redoublants
Pôle Formation	DAEU	DAEU B 3 matières		Pôle Formation	170 €		375 €	Ouvert uniquement aux redoublants
Pôle Formation	VAE-VAP	Instruction dossier de recevabilité	à compter du 01 01 2020	Pôle Formation	DI du diplôme envisagé : L 170€, M 243€, D 380€, Ingé 601€		105 €	
Pôle Formation	VAE	Accompagnement individuel	à compter du 01 01 2020	Pôle Formation	DI du diplôme envisagé : L 170€, M 243€, D 380€, Ingé 601€		200,00 €	
Pôle Formation	VAE	Accompagnement collectif	à compter du 01 01 2020	Pôle Formation	DI du diplôme envisagé : L 170€, M 243€, D 380€, Ingé 601€		500,00 €	
Pôle Formation	VAE	Présentation devant le jury	à compter du 01 01 2020	Pôle Formation	DI du diplôme envisagé : L 170€, M 243€, D 380€, Ingé 601€		750,00 €	
Pôle Formation	POST VAE (VAE partielle)	Accompagnement individuel	à compter du 01 01 2020	Pôle Formation	DI du diplôme envisagé : L 170€, M 243€, D 380€, Ingé 601€		200,00 €	
Pôle Formation	POST VAE (VAE partielle)	Présentation devant le jury	à compter du 01 01 2020	Pôle Formation	DI du diplôme envisagé : L 170€, M 243€, D 380€, Ingé 601€		500,00 €	

	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2018-2022		Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2021	PARTENAIRE
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	M	Monnaie Banque Finance Assurance		M1 et M2 Métiers de la Banque de Détail	FDSE	243 €	convention CFPB
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	LP	Activités juridiques: métiers du droit de l'immobilier			Faculté de Droit et des Sciences Economiques - Limoges	170 €	conventionnement avec la FNAIM-ESI PARIS - Conventionnement avec la CCI Limousin
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	DU	DU Management et Promotion de Patrimoine Immobilier				243 €	conventionnement avec la CCI Limousin
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	M	Droit de l'entreprise		M1 et M2 Droit des entreprises et des patrimoines professionnels	Faculté de Droit et des Sciences Economiques - Limoges	243 €	conventionnement avec la CCI Limousin
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	DU	DU Le notaire et les familles recomposées			Faculté de Droit et des Sciences Economiques - Limoges	243 €	conventionnement avec l'INAFON
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IUT	LP	Assurance, banque, finance : chargé de clientèle			IUT du Limousin - Site de Limoges	170 €	convention ES Banque et DIFCAM
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	IUT	LP	Métiers de la Qualité		Génie des Bioproductions et de l'Agroalimentaire	IUT du Limousin - Site de Limoges	170 €	Convention IFRIA
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	IUT	LP	Métiers du BTP : Bâtiment et Construction		Diagnostic Maintenance et Réhabilitation du Patrimoine	IUT du Limousin - Site d'EGLTONS + FCMB	170 €	Convention FCMB
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	IUT	DUT	Génie biologique option industries agroalimentaires et biologiques			IUT du Limousin - Site de Limoges	170 €	Convention IFRIA
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IAE	LP	Management et Gestion des Organisations		Encadrement de chantier de travaux publics	IAE Limoges et EFIATP Egletons	170 €	Convention EFIATP Egletons

DU-DIU Rentrée 2021

Composante	DU-DIU	CREATION OU MODIFICATION	Descriptif	Public	Tarifs	observations
IUT / IAE	DU Business Management	Modifications	Le semestre 1 permet aux étudiants de valider le DU Business Management et le semestre 2 permet de valider la licence de gestion. Le premier semestre se déroule à l'Université de Limoges et le second dans une université partenaire.	DU uniquement ouvert en formation initiale	750€ pour les étudiants français et 150€ pour les étudiants étrangers	Les enseignements sont totalement en langue anglaise - Modifications dans les partenariats et l'équipe pédagogique
IUT	Préparation aux formations scientifiques et technologiques des IUT	Modifications	Ce DU a pour objectif de faciliter et d'assurer l'intégration d'étudiants étrangers au sein des cursus des IUT dans les secteurs secondaires ou tertiaires. Les candidats sont sélectionnés sur dossier et entretien individuel dans leur pays d'origine par une commission de l'ADIUT. Il existe parcours en fonction du niveau de langues, A2 ou B1.	DU uniquement ouvert en formation initiale	Parcours 1: 5550€ / Parcours 2 4710€ / Redoublant 4950€	Modifications dans l'équipe pédagogique
IUT	DUETI	Modifications	Ce DU permet aux étudiants titulaires d'un DUT d'étudier une année à l'étranger (Europe et hors Europe). Ce DU est validé à la condition que l'année à l'étranger le soit également.	DU uniquement ouvert en formation initiale	Tarif 100€	Modifications dans l'équipe pédagogique
Faculté des Lettres et Sciences Humaines	DU Intervention Publique et Citoyenneté	Modifications	Ce DU s'adresse aux acteurs des politiques urbaines. Formation sur l'interculturalité, la laïcité, la parentalité, la prévention de la délinquance.	DU ouvert en FC	2 000 €	Modifications dans l'équipe pédagogique et dans la maquette
Faculté de Pharmacie	DU Formation des professionnels de santé et des patients experts en éducation thérapeutique du patient	Modifications	Formation à l'éducation thérapeutique du patient. Ce DU vise à aider les patients à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique.	DU ouvert en FC	1 900 €	Modifications dans l'équipe pédagogique et dans la maquette
Faculté de Médecine	DU de la Douleur	Modifications	Formation sur la prise en charge de la douleur	DU ouvert en FI/FPC	350€ en FI et 900€ en FPC	Modifications dans l'équipe pédagogique et dans la maquette
IAE	DU Maîtrise en Administration des Affaires	Création	Ce DU est une formation de 350 heures sur la conduite des affaires : stratégie, marketing, finances, RH et management. Elle se déroulera à Shanghai.	DU ouvert en FI/FPC		DU organisé financièrement par le partenaire chinois Institut de Management HUAJUN de l'Université Jiatong de Shanghai

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université de Limoges ;

Vu la proposition de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 03 mai 2021 ;

Conseil d'administration du 28 mai 2021:

Délibération n° 095/2021/FVE

Sujet : Modalités de contrôle des connaissances et compétences modifiées pour la FLSH pour le semestre de printemps

Conformément à la délibération du conseil d'administration du 23 octobre 2020, les composantes prévoient des modalités de contrôle des connaissances et compétences alternatives aux modalités adoptées au titre de l'année universitaire 2020/2021 pour le cas où la situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 imposerait d'organiser les examens à distance. Ces modalités alternatives sont soumises pour avis aux conseils de chaque composante, en précisant la nature et la durée des épreuves de remplacement. Elles sont présentées, ensuite, pour adoption en CFVU.

Article 1 : Modalités alternatives pour les licences générales, les licences professionnelles et les masters de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines.

Membres en exercice : 36

Nombre de votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Limoges, le 28 mai 2021

La Présidente de l'Université de Limoges



Isabelle KLOCK FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois de juin 2021.

Transmis au rectorat académique le 31 mai 2021.

Modalités de recours : En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur

Règlement général des études de l'Université de Limoges

Table des matières

Table des matières

Préambule	3
I. Références législatives et de l'établissement	3
II. Inscription	3
A. Statut des inscrits	3
Etudiant en formation initiale y compris apprenti (FI)	4
Auditeur libre	4
B. Inscription Administrative	4
L'inscription administrative	4
L'inscription administrative (IA)	4
Les droits d'inscriptions (DI) et frais de formation	5
L'exonération	5
Annulation d'inscription administrative	6
Prénom d'usage	6
C. Inscription pédagogique	6
L'inscription pédagogique	7
L'inscription pédagogique (IP)	7
Les régimes d'études	7
Les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	8
Recours à la réorientation	8
III. Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences	9
A. Evaluation des connaissances et des compétences	9
B. Différents types de contrôle des connaissances et compétences :	9
Le contrôle continu (CC)	9
Le contrôle terminal (CT)	10
Dispositions particulières aux formations ouvertes à distance :	10
Dispositions particulières aux formations hybrides :	10
C. Les sessions d'examen	10
D. Les conditions requises pour se présenter aux examens	11
L'organisation matérielle des épreuves	11

Sujets des épreuves	11
Les dates d'examen	11
Epreuves écrites en contrôle terminal	11
Convocation des étudiants	12
E. Déroulement des épreuves	12
Le déroulement pour les étudiants	12
Retard	13
Absence à une épreuve	13
Rôle des surveillants et du responsable de salle	13
IV. Délibérations	14
A. Copies	14
Consultation des copies	14
B. Les délibérations	14
Le jury de délibération	14
Affichage des résultats	15
Les modifications de résultats après délibération	15
Recours	16
Attestations et diplômes	16
V. Procédure Disciplinaire	16
A. L'objet des procédures disciplinaires	16
Fraude	16
Le plagiat (charte anti-plagiat de l'établissement en annexe)	17
Les troubles au bon fonctionnement de l'établissement	17
B. La saisine de la section disciplinaire	17
Le déroulement de la saisine	17
Les conséquences d'une saisine	18
C. La procédure devant la section disciplinaire	18
Composition de la section disciplinaire et procédure :	18
Procédure possible pour un usager qui reconnaît les faits	20
Mesure de responsabilisation	20
Annexes	
Charte de l'usager dans le cadre de l'enseignement et de l'évaluation à distance	21
Charte anti-plagiat de l'établissement	24

Préambule

Le présent règlement ne s'applique pas aux étudiants et usagers inscrits administrativement à l'université mais gérés pédagogiquement par d'autres établissements (étudiants des IFSI, de la Croix Rouge, de l'Université des Mascareignes, Art Design, Polaris...), sauf mentions spécifiques.

Ce règlement s'applique aux étudiants et usagers inscrits à l'Université de Limoges :

- Dans les diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle, de master, de doctorat ;
- Dans les diplômes et capacités de médecine, pharmacie, maïeutique ;
- Dans les diplômes universitaires technologiques et bachelors universitaires de technologie ;
- Dans les diplômes d'ingénieurs ;
- Dans les diplômes d'université et diplômes inter-universités, DAEU, CLES et autres certifications proposées par l'établissement.

I. Références législatives et de l'établissement

Code de l'Education

Statuts de l'Université

Règlement intérieur de l'université

Arrêtés d'accréditations

II. Inscription

Toute personne qui s'inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur en qualité d'étudiant doit satisfaire aux conditions particulières exigées à cet effet par la réglementation nationale, complétées, s'il y a lieu, par les règlements de l'établissement. Elle s'engage par cette inscription à respecter les règlements de l'établissement. Elle reçoit lors de son inscription une carte d'étudiant et des certificats de scolarité. Cette carte donne accès aux enceintes et locaux de l'établissement. Elle doit être présentée aux autorités de l'établissement ou aux agents qu'elles désignent chaque fois que ceux-ci le demandent.

A. Statut des inscrits

Conformément au cadre national des formations défini par l'arrêté du 30 juillet 2018, les formations sont conçues pour être proposées en formation initiale, sous statut d'étudiant ou en formation continue sous statut de stagiaire de la formation professionnelle continue.

L'inscription à l'Université se fait selon trois statuts :

Etudiant en formation initiale y compris apprenti (FI) : toute personne n'ayant jamais interrompu ses études, ou personne ayant interrompu ses études sans avoir jamais exercé une activité professionnelle quelle que soit la durée d'interruption des études.

Stagiaire en formation professionnelle continue (FPC), toute personne :

- Salariée ou profession libérale ;
- Inscrite sous le statut formation continue l'année 2020-2021 ou les années antérieures ;
- Inscrite à pôle Emploi indemnisée ;
- Inscrite à Pôle Emploi non indemnisée ;
- Inscrite en VAE ou VAP en 2020-2021 ;
- Candidate à une VAE ou VAP ;
- ayant interrompu ses études plus d'une année universitaire (année d'inscription comme référence) et ayant travaillé durant cette période et dont le Compte Personnel de Formation fait état ou a fait état de droits formation $\geq 1000\text{€}$ (l'application CPF ou du portail www.moncompteformation.gouv.fr).

Auditeur libre : Le statut d'auditeur libre permet à toute personne intéressée de s'inscrire à l'université pour assister aux cours magistraux de licence et master dans la limite des places disponibles, sans condition préalable de scolarité ou d'examen.

L'auditeur libre n'a pas le statut d'étudiant et ne peut prétendre aux avantages et services accordés aux étudiants. Une fois acquittés les droits d'inscription du cursus licence ou master selon niveau du diplôme, l'auditeur libre se verra délivrer une carte d'auditeur libre qui lui donnera accès au campus ainsi qu'à la bibliothèque universitaire et y emprunter des livres. L'auditeur libre n'a pas accès aux travaux dirigés ni aux travaux pratiques.

Il n'a pas accès aux examens et ne peut recevoir aucune attestation de niveau ou d'assiduité.

Dans la suite du règlement, le terme étudiant est utilisé pour tous les inscrits en FI ou FPC.

Quand le règlement fait référence à un statut particulier, il sera précisé.

L'inscription revêt un caractère obligatoire, annuel, personnel et payant. Elle se déroule en deux temps : une inscription administrative (IA) et une inscription pédagogique (IP).

Tout étudiant n'ayant pas finalisé ses deux inscriptions (IA ET IP) n'est pas autorisé à se présenter aux examens.

B. Inscription Administrative

L'inscription administrative

L'inscription administrative (IA) est l'inscription à l'Université. A partir de celle-ci, sont délivrés **la carte d'étudiant et le certificat de scolarité**. Pour que l'inscription soit validée, il est impératif que l'étudiant ait fourni toutes les pièces nécessaires et dûment réglé ses droits d'inscription.

L'étudiant se voit informé, lors de son inscription, de l'existence du règlement général des études de l'université et du règlement des études annexe de sa composante. Il s'engage à en prendre connaissance et à les respecter.

L'inscription administrative à l'Université des étudiants en FI et auditeurs libres doit se faire dans la période d'inscription (à compter du 1^{er} juillet [pour les réinscriptions] et du 06 juillet [pour les premières inscriptions] et ce jusqu'au 30 septembre 2021) sauf dispositions particulières propres à certaines formations. Au-delà de cette date, l'inscription est soumise à l'autorisation de la présidente après avis pédagogique du responsable de formation sous couvert du directeur de la composante.

Les personnes relevant de la formation professionnelle doivent procéder à leur inscription administrative avant leur entrée en formation auprès du service de gestion FTLV (formation tout au long de la vie). Le service de gestion FTLV est également en charge de la rédaction des documents contractuels obligatoires dans le cadre de la formation continue.

Tout étudiant inscrit à l'Université se voit attribuer un compte personnel d'accès aux espaces et services numériques de l'établissement, qu'il valide lors de son IA. L'utilisation de ce compte est soumise au respect du règlement d'usage des ressources informatiques de l'Université de Limoges. Chaque étudiant accepte les termes de ce règlement lors de son IA.

Les droits d'inscriptions (DI) et frais de formation

Les droits d'inscription sont définis par arrêté ministériel tous les ans pour tous les diplômes nationaux relevant du ministère national de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et sont joints en annexe de ce règlement. Ils sont payés par tous les étudiants quel que soit leur statut.

Le conseil d'administration de l'établissement détermine chaque année les montants annuels des droits exigés pour l'inscription à la préparation des diplômes organisés sous leur responsabilité et les diplômes ne relevant pas du MNESRI, en application de l'[article L. 613-2 du code de l'éducation](#).

Ces DI d'inscription peuvent être complétés par des **frais de formation**, constitués de frais de gestion administrative et pédagogique. Ces frais sont définis annuellement par le conseil d'administration et s'appliquent aux stagiaires de la FPC et parfois aux étudiants en formation initiale.

L'acquittement de la totalité du montant des droits d'inscription et, pour les stagiaires de la FPC, des frais de formation conditionne la délivrance du diplôme et de tout ou partie des crédits européens validés en vue de son obtention (prise en charge des frais par la personne ou un tiers financeur).

L'exonération

- L'exonération de droit :

Les étudiants ayant obtenu une bourse du CROUS sont exonérés des droits d'inscription. L'avis conditionnel de bourse suffit à exonérer des droits dans un premier temps, mais les étudiants sont tenus de régler la totalité des frais d'inscription si le CROUS ne confirme pas la bourse (avis de bourse définitive).

Les étudiants boursiers sont tenus à l'assiduité des cours, TD, TP et des examens. Le CROUS demande à l'université de vérifier l'assiduité deux fois par an. Si l'étudiant ne justifie pas ses absences, le CROUS peut suspendre la bourse et/ou demander le remboursement des montants déjà versés.

Les pupilles de la Nation sont, de plein droit, exonérés du paiement des droits d'inscription afférents à la préparation d'un diplôme national ou du titre d'ingénieur diplômé.

- Les autres exonérations :

- Etudiants internationaux : Les droits d'inscription sont définis par arrêté ministériel annuellement pour tous les diplômes nationaux relevant du ministère national de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et sont joints en annexe de ce règlement.

Pour l'année universitaire 2021-2022, les étudiants extracommunautaires non concernés par l'article 3 de l'arrêté du 19 avril 2019 (joint en annexe de ce règlement) bénéficieront d'une exonération partielle de leurs droits d'inscription pour les diplômes mentionnés dans l'article 1 du même arrêté, de sorte qu'ils s'acquitteront à la rentrée 2021 des droits d'inscription auxquels sont assujettis les ressortissants français ou de l'un des états membres de l'Union Européenne (délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Limoges du 09 avril 2021).

- Peuvent en outre bénéficier d'une exonération du paiement des droits d'inscription :
 - Les étudiants qui en font la demande en raison de leur situation personnelle, notamment les réfugiés et les travailleurs privés d'emploi ;
 - Les étudiants dont l'inscription répond aux orientations stratégiques de l'établissement.

La décision est prise par la présidente de l'établissement en application de critères généraux et des orientations stratégiques fixés par le conseil d'administration, dans la limite de 10 % des étudiants inscrits, non comprises les exonérés de droit. La procédure d'exonération est définie par la délibération du conseil d'administration du 12 mars 2021.

Annulation d'inscription administrative

L'annulation d'inscription administrative est de droit pour tout étudiant s'il en fait la demande avant le 30 septembre de l'année universitaire en cours. Il sera alors remboursé des droits d'inscription sous réserve d'une somme de 23 € restant acquise à l'établissement au titre des actes de gestion nécessaires à l'inscription.

Passée cette date, les demandes sont soumises à l'accord de la composante de rattachement et de la Présidente de l'Université et peuvent être refusées. Les droits d'inscription ne sont alors plus remboursés.

Cependant, le remboursement des droits d'inscription est de droit, quelle que soit la date pour tout étudiant qui se voit accorder une bourse émanant du CROUS ou une exonération de l'Université.

Le formulaire de demande d'annulation d'IA est à retirer auprès du service de scolarité de sa composante.

Utilisation du prénom d'usage : tant que l'usager n'a pas de modification officielle de son état civil, le prénom d'usage peut être utilisé notamment sur les documents suivants : carte étudiante, listes électorales, listes de candidats aux élections, affichage des résultats d'examen, listes d'inscriptions, d'appels, d'émargement, adresse de messagerie étudiante. En revanche, ce prénom d'usage ne peut pas être inscrit sur le certificat de scolarité, les contrats doctoraux et les contrats de travail, le relevé de notes individuel, l'attestation de réussite, le diplôme. Le formulaire et la procédure sont disponibles sur l'intranet à la rubrique « étudiants et doctorants ».

C. Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique

L'inscription pédagogique (IP) correspond à l'inscription de l'étudiant dans chaque matière et UE de chaque semestre. Cette inscription concerne les différents enseignements, travaux dirigés (TD), travaux pratiques (TP) ou options. Selon les composantes, l'inscription pédagogique est réalisée soit par l'étudiant soit par le service de scolarité, selon un calendrier défini par chaque composante.

L'étudiant peut toutefois faire une demande exceptionnelle d'IP hors délai en justifiant de son retard. Cette demande est soumise à l'avis du directeur de la composante. En cas de refus quand la législation sur la formation le prévoit, l'étudiant aura la possibilité de passer les épreuves de seconde chance.

L'inscription pédagogique est obligatoire pour être autorisé à passer les examens. L'obtention d'une note à un examen n'ouvre aucun droit à la comptabilisation de celle-ci en l'absence d'inscription pédagogique à l'élément pédagogique correspondant.

Elle est le plus souvent dématérialisée et accessible sur l'ENT des étudiants pendant les dates d'ouverture diffusées par voie d'affichage et tout autre moyen de communication.

Les régimes d'études

Le régime d'études dépend du statut de l'individu lors de son inscription et définit les conditions de scolarité des inscrits dans les formations.

Le régime normal d'études des étudiants est le régime général. L'acquisition des connaissances et des compétences est appréciée par un contrôle continu et/ou par un examen terminal dans les conditions prévues par les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) adoptées pour chaque formation.

Le régime spécial d'études des étudiants : conformément à l'article 10 de l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié par l'arrêté du 30 juillet 2018 fixant le cadre national des formations et aux articles L 611-9 et L 611-11 du code de l'éducation, les étudiants dans des situations particulières peuvent bénéficier d'aménagement dans l'organisation et le déroulement de leurs études.

Des aménagements sont autorisés pour les étudiants salariés, les sportifs de haut-niveau (statut délivré par les services du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports), pour les étudiants en situation de handicap, les étudiants chargés de famille, les femmes enceintes, les artistes de haut niveau, les étudiants réalisant une mission dans le cadre d'un service civique, les étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association, les étudiants élus au sein des conseils d'établissements (conseils centraux et conseils des composantes) et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS), les étudiants engagés dans plusieurs cursus, les étudiants ayant une activité de militaire dans la réserve opérationnelle, les étudiants engagés en volontariat militaire, les étudiants engagés comme sapeur-pompier volontaire et étudiants entrepreneurs

Les aménagements en régime spécial d'études sont déterminés en fonction des exigences pédagogiques des diplômes et des contraintes d'organisation, ils peuvent porter sur des dispenses d'assiduité, des allègements ou modifications d'emploi du temps, des modalités particulières d'examen, l'étalement des études.

Seuls l'allongement de l'épreuve ou les conditions matérielles du passage de l'examen peuvent être différents des étudiants en régime général. La nature et le contenu de l'épreuve doivent être identiques à ceux des étudiants en régime général, sauf si le type d'épreuves est en contrôle continu en régime général et en contrôle terminal en régime spécial.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'un régime spécial d'études doivent adresser dès le début de l'année universitaire leur demande par écrit au service scolarité de leur composante, ils devront justifier de la qualité au titre de laquelle le régime spécial est sollicité, (les demandes ne pourront être présentées en cours de semestre). Le régime spécial sera accordé au vu des justificatifs apportés par l'étudiant. Les aménagements d'études seront définis par le responsable du diplôme en concertation avec l'équipe enseignante et la scolarité de la composante. Les aménagements qui auront été accordés à l'étudiant seront détaillés dans un document signé par le responsable de la formation, la scolarité de la composante et l'étudiant.

Les étudiants en situation de handicap, tels que visés par la circulaire n°2011-220 du 27 décembre 2011, bénéficient de dispositions spéciales dans les conditions prévues par les articles D 613-26 à D 613-30 du Code de l'éducation. Si un étudiant est en situation de handicap, il peut se signaler à la scolarité de sa composante pour permettre à la scolarité de lui transmettre des informations spécifiques et le cas échéant, d'anticiper ses besoins. S'il souhaite obtenir un aménagement de ses examens universitaires, il doit prendre rendez-vous avec le Service de Santé Universitaire (SSU) dès son inscription ou au plus tard deux mois avant la date de la première épreuve de l'examen. Le SSU transmet le certificat médical complété à la direction de la faculté, école ou institut auquel l'étudiant est inscrit, pour visa et acceptation. Ce document est ensuite transmis au Service d'Accueil et d'Accompagnement des Etudiants en situation de Handicap (SAAEH - 88 rue du pont Saint-Martial à Limoges), pour décision de la Présidente de l'Université. La décision de la présidente n'est valable que pour l'année universitaire en cours (sauf exceptions). Une notification est enfin transmise à l'étudiant par la scolarité de sa composante.

Les étudiants autres que ceux présentant un handicap au sens de la circulaire du 27 décembre 2011 précitée, c'est-à-dire présentant une situation de handicap temporaire et souhaitant bénéficier d'aménagements d'études et/ou d'examens doivent adresser leur demande le plus tôt possible au référent handicap de leur composante.

Les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)

Depuis la loi ESR de 2013, les élèves CPGE ont l'obligation de s'inscrire dans une université avec laquelle le lycée est conventionné et ce, avant le 15 janvier de l'année en cours. Les modalités d'inscription et de gestion sont régies par une convention entre la faculté, le rectorat et le lycée concerné.

La convention permet de définir les conditions et les modalités d'équivalence entre les résultats obtenus en CPGE et la licence où l'étudiant est inscrit. Les élèves provenant de lycées n'ayant pas de convention avec l'université, ne peuvent prétendre au même régime et devront faire une demande individuelle d'équivalence s'ils souhaitent intégrer une licence de l'Université. Cette demande sera examinée par la commission pédagogique de la formation. La procédure de demande d'équivalence se fait auprès de la scolarité de la composante où la licence est dispensée.

Recours à la réorientation

A l'issue du premier semestre de la première année de licence, les étudiants ont la possibilité de se réorienter vers une autre mention de licence (ou un autre parcours) après entretien avec son responsable de formation et avis du responsable du semestre 2 de la seconde licence. Il n'est toutefois pas possible pour un étudiant de demander une intégration dans le cadre de cette réorientation en PASS, en LAS (licences accès santé) mentions Droit, Chimie, Sciences de la Vie, Mathématiques, Physique, Sciences de l'Education, Sociologie, Sciences pour la Santé (avec mineure santé) et en licence STAPS et dans tout parcours sélectif de licence.

Les réorientations envisagées à l'issue de la première année de licence, dans une autre L1, se réalisent par un dépôt de candidature sur la plateforme Parcoursup dès le mois de janvier pour la rentrée suivante. Les étudiants en deuxième et troisième année de licence qui souhaitent changer de formation doivent prendre contact avec le responsable du diplôme où ils sont inscrits et celui où ils souhaitent s'inscrire pour établir si le projet de formation et la réorientation sont cohérents. Leurs accords explicites seront nécessaires pour autoriser l'inscription administrative. La procédure de réorientation en deuxième et troisième année de licence est propre à chaque composante.

III. Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences

A. Evaluation des connaissances et des compétences

Les articles L.613-1 et L.711-1 du Code de l'Education donnent aux universités une autonomie pédagogique pour déterminer, dans le respect de la réglementation, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC).

Chaque composante, compte tenu de la spécificité de son domaine de formation, possède un règlement des examens qui donne les règles applicables à l'ensemble des diplômes de la composante et les MCCC détaillant les règles spécifiques pour chaque année de formation.

Le règlement des examens de la composante et les MCCC de chaque formation doivent comporter : - les règles relatives à la compensation ; - les règles de progression et de redoublement ; - le nombre des épreuves ; - la nature, la durée et les coefficients des épreuves ; - le type de contrôle (contrôle continu ou/et contrôle terminal).

Ces règlements des examens par composante et MCCC de chaque formation sont votés chaque année en Conseil de Gestion de la composante et en Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, au plus tard dans le mois qui suit la rentrée.

Une fois votés, ces règlements des examens et MCCC ne peuvent plus faire l'objet de modifications, pour l'année en cours.

Les MCCC et le règlement des examens, tout comme le présent règlement des études doivent être affichés sur les lieux d'enseignement (affichage réglementaire) et doivent être portés à la connaissance des étudiants par tous les moyens susceptibles d'en assurer une large diffusion (site web par exemple).

B. Différents types de contrôle des connaissances et compétences :

Le contrôle continu (CC)

Les matières et unités d'enseignement évaluées en contrôle continu impliquent l'assiduité des étudiants aux cours magistraux, aux séances de travaux dirigés et aux travaux pratiques. Les épreuves d'évaluation doivent permettre de mesurer la progression de l'étudiant. L'évaluation revêt des formes variées et accompagne l'étudiant dans son apprentissage. Dans le cadre de l'évaluation continue, les copies et les notes ainsi que les évaluations de tout autre travail réalisé sont communiquées régulièrement aux étudiants.

L'absence aux évaluations en contrôle continu et aux séances de TP et TD peut entraîner un résultat de défaillance et impliquer le passage en session de seconde chance. Les évaluations

corrigées doivent être accessibles ou rendues aux étudiants afin qu'ils puissent percevoir leur positionnement, comprendre leurs erreurs et progresser.

Le contrôle terminal (CT)

Les matières et unités d'enseignements en contrôle terminal sont évaluées lors des sessions d'exams. Elles peuvent prendre la forme d'épreuves écrite, orale, de la rédaction d'un mémoire ou d'un rapport, d'une soutenance, du rendu d'un essai... Les épreuves écrites sont anonymes.

Les épreuves en CT sont annoncées au moins 15 jours avant la session d'examen, les étudiants y sont convoqués.

Dispositions particulières aux formations ouvertes à distance :

Des modalités d'examens délocalisées spécifiques peuvent être proposées aux étudiants inscrits dans les formations ouvertes à distance, soit en ayant recours à des sites distants partenaires de l'établissement qui organiseront les exams selon les modalités définies par lui, soit par des épreuves organisées à distance sous forme numérique. Conformément à l'article D611-12 du code de l'éducation, la validation des enseignements contrôlée par des épreuves organisées à distance sous forme numérique doit être garantie par : 1° la vérification que le candidat dispose des moyens techniques lui permettant le passage effectif des épreuves ; 2° la vérification de l'identité du candidat ; 3° la surveillance de l'épreuve et le respect des règles applicables aux exams.

Dispositions particulières aux formations hybrides :

Du fait de la crise sanitaire que nous connaissons depuis mars 2020, l'Université de Limoges peut prévoir une organisation des activités pédagogiques, dans le respect des consignes sanitaires actuelles, avec tout ou partie des enseignements en distanciel (modalités dites « hybrides ») pour l'ensemble des formations. De fait, les règles définies ci-dessus (de manière générale et pour les formations ouvertes à distance), s'appliquent aux enseignements hybrides, suivant les modalités détaillées dans les MCCC propres à chaque composante et/ou formations.

C. Les sessions d'examen

Il existe deux sessions d'examens pour chaque enseignement évalué conformément aux MCCC : la session 1 et la **session de seconde chance**. Cette session de seconde chance est obligatoire uniquement pour les licences générales. La session de seconde chance en licence générale peut faire l'objet d'une session à part entière ou être inclue dans le contrôle continu intégral du semestre, la session d'examen est alors unique. Les modalités de la seconde chance sont précisées dans les MCCC propres à chaque formation.

Pour certaines formations autres que les licences générales, la session d'examen est unique. L'existence d'une ou deux sessions est précisée dans les MCC propres à chaque formation.

La session de seconde chance permet aux étudiants qui n'ont pu se présenter en première session ou qui n'ont pas validé cette première session, de bénéficier d'une possibilité d'être

évalués sur leurs connaissances et compétences. Quand l'étudiant a obtenu comme résultat ADMIS à une matière, une UE, un semestre ou une année, elle est acquise, l'étudiant ne peut pas demander à la repasser en session de seconde chance.

D. Les conditions requises pour se présenter aux examens

Pour être autorisé à se présenter aux examens, l'étudiant doit être inscrit administrativement et pédagogiquement. Les auditeurs libres ne peuvent pas participer aux examens.

L'organisation matérielle des épreuves

Les règles énoncées dans ce paragraphe sont les mêmes, que les épreuves soient tenues en présentiel ou à distance.

Sujets des épreuves

Le sujet d'examen doit porter sur les thèmes enseignés ou étudiés en cours, travaux pratiques et travaux dirigés et lectures exigées. Il peut faire appel à des connaissances et des compétences supposées acquises antérieurement dans le cursus de formation. Le sujet doit respecter le principe de neutralité du service public.

Les dates d'examen

Les dates d'examen en contrôle terminal sont affichées réglementairement au moins 15 jours avant le début des épreuves et publiées sur l'ENT et les sites des composantes. Les périodes de vacances universitaires ne sont pas comptabilisées dans ce délai.

Les dates des examens ne peuvent pas être modifiées après affichage.

Pour les étudiants en régime spécial, un envoi individuel des dates d'examen peut être prévu et est précisé dans le document décrivant les conditions du régime spécial.

Epreuves écrites en contrôle terminal

Les épreuves écrites en CT doivent être anonymes. Un numéro d'anonymat sera apposé sur la copie.

Un plan de salle avec les numéros de places des étudiants peut être élaboré et affiché pour chaque épreuve.

Les étudiants doivent obligatoirement laisser leurs sacs, cartables, téléphones portables et autres moyens de communication à l'entrée de la salle d'examen.

Les copies et feuilles de brouillon sont fournies par la composante. Elles devront être en nombre suffisant par salle et les couleurs des feuilles de brouillon seront diversifiées selon les épreuves.

A défaut de précision explicite sur le sujet d'épreuves écrites, tous les documents et matériels sont interdits.

Aucun signe distinctif permettant d'identifier les candidats ne doit être apposé sur les copies.

Les étudiants ont un numéro d'anonymat. Les modalités de convocation sont propres à chaque composante.

La scolarité conserve une preuve de la préparation d'épreuves (convocation des étudiants, couleur des brouillons, plan de salle, places des candidats, exemplaires des sujets, PV d'épreuve) en cas d'affaires disciplinaires, de fraudes aux examens. Ces documents sont à conserver jusqu'à l'issue de la période de voies et délais de recours après délibération.

E. Déroulement des épreuves

Les règles énoncées dans ce paragraphe sont les mêmes, que les épreuves soient tenues en présentiel ou à distance, sauf mention contraire, et pourront être amenées à être modifiées et /ou complétées par des mesures destinées à assurer la sécurité sanitaire dans le cadre de toute pandémie et seront le cas échéant communiquées en même temps que le calendrier des examens.

Le déroulement pour les étudiants

Les étudiants doivent être ponctuels et respecter les heures de convocation aux épreuves, qui ne sont pas les heures de début de l'épreuve.

Les étudiants doivent obligatoirement laisser leurs sacs, cartables, téléphones portables et autres moyens de communication à l'entrée de la salle d'examen.

S'il existe un plan de salle, les étudiants doivent respecter la place qui leur est attribuée.

Ils doivent conserver sur eux leur carte d'étudiant qui peut leur être demandée à tout moment lors des épreuves.

L'accès à la salle d'examen après la divulgation des sujets sera refusé en cas de concours et est soumis à l'appréciation du responsable de salle pour tous les autres types d'épreuves.

Par principe, aucun étudiant ne peut être autorisé, sauf cas d'urgence, à quitter la salle d'examen avant la fin de la première heure. Si un étudiant, souhaite sortir momentanément (toilettes), il convient :

- de n'autoriser aucune communication avec d'autres personnes et d'empêcher tout accès à des documents ;
- d'accorder ces sorties de manière individuelle et échelonnée.
- de l'accompagner dans la mesure du possible ;
- de noter sur le PV le nom de l'étudiant, l'heure de sortie, l'heure de retour ;
- de conserver les copies et brouillons de l'étudiant pendant sa période d'absence.

Tout étudiant surpris en possession d'un moyen de communication s'expose à une procédure disciplinaire pour fraude ou tentative de fraude (voir paragraphe si après sur les procédures disciplinaires).

Avant de quitter la salle, les étudiants doivent apposer leur signature sur la liste d'appel lorsqu'ils rendent leur copie. Cet émargement sur la liste de présence est une obligation. Ils doivent impérativement rendre une copie, même vierge.

Aucun signe distinctif permettant d'identifier les candidats ne doit être apposé sur les copies.

Retard

Il appartient au responsable de salle de décider si l'accès à la salle d'examen d'un candidat arrivant en retard est compatible avec le bon déroulement de l'épreuve. Cette éventuelle tolérance n'est pas applicable aux concours pour lesquels aucun retardataire ne sera admis dès lors que les enveloppes contenant les sujets seront ouvertes.

Cette tolérance ne peut pas dépasser 20 minutes après le début de l'épreuve.

Aucune tolérance de ce type ne pourra être acceptée pour un examen en ligne.

Aucun temps de composition supplémentaire n'est accordé pour l'étudiant retardataire.

Absence à une épreuve

Un étudiant absent à une épreuve est déclaré en « absence injustifiée » (ABI) pour cette matière et en absence justifiée (ABJ) s'il produit un justificatif recevable.

Rôle des surveillants et du responsable de salle

La surveillance des examens est assurée par des personnels enseignants-chercheurs et enseignants, statutaires ou contractuels de l'université, dont elle constitue l'une des obligations de service. Sauf effectif réduit (groupe inférieur à 40), chaque salle d'examen comprend deux surveillants, ce chiffre pouvant être majoré en fonction de l'effectif et des conditions matérielles. Si le surveillant est seul, il dispose d'un moyen de communication dans la salle d'examen pour contacter une personne ressource à l'extérieur. Les personnels concernés sont convoqués par la composante.

Les surveillants contrôlent l'identité des étudiants composant, le respect des places attribuées aux étudiants, s'ils sont placés, et veillent au bon déroulement des épreuves.

Ils peuvent être amenés à demander aux étudiants qui porteraient un couvre-chef de montrer qu'aucun moyen de télétransmission ne s'y trouve dissimulé. Ces contrôles pourront être effectués avant et /ou pendant les épreuves, sur demande d'un surveillant.

Dans le cadre des formations à distance (ou dans le cas d'un examen en ligne synchrone pour toute autre formation), le contrôle des connaissances se fait sous la forme d'une évaluation en présentiel ou à distance synchrone (classe virtuelle ou tout autre outil permettant une liaison directe audio et vidéo) au cours de laquelle l'identité du candidat sera vérifiée au moyen de la carte d'étudiant. Cette procédure de vérification vaut pour toutes les sessions.

Les surveillants doivent rappeler aux candidats les consignes d'examen avant le début de l'épreuve et vérifier que les étudiants ont bien déposé leurs effets personnels non nécessaires à la composition à l'entrée de la salle.

Les surveillants doivent compter le nombre d'étudiants présents dans la salle avant les premières sorties et le nombre de copies rendues à la fin de l'épreuve. Tout étudiant qui compose doit rendre une copie même blanche.

Un procès-verbal d'épreuve, rédigé par le responsable de salle, est signé par l'ensemble des surveillants. Ce document mentionne notamment

- F. Les heures de début et de fin de l'épreuve,
- G. Le nombre d'étudiants convoqués,
- H. Le nombre d'étudiants présents
- I. Le nombre de copies déposées.

Il doit également indiquer les éventuels retards des candidats et mentionner tout événement particulier.

En cas de présomption de fraude à un examen, le responsable de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants.

Il saisit les pièces ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité et la matérialité des faits. En cas de fraude ou tentative de fraude avec un moyen de communication (téléphone, ordinateur...), le responsable de salle peut saisir le matériel mais uniquement lire ce qui est affiché à l'écran. Comme seul un officier de police judiciaire peut regarder le contenu des courriers électroniques et autres messages téléphoniques, il peut donc, dans certains cas, être utile de déposer au commissariat le moyen de communication incriminé.

L'expulsion d'un candidat n'est pas possible sauf en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le bon déroulement des épreuves.

L'ensemble de la procédure en cas de suspicion de fraude est détaillée dans le paragraphe « Procédure disciplinaire » du présent règlement.

IV. Délibérations

A. Copies

Aucun signe distinctif permettant d'identifier les candidats ne doit être apposé sur les copies. Les copies sont corrigées de manière anonyme. L'anonymat est levé par un personnel de scolarité.

Un étudiant, présent à l'épreuve et qui ne rend pas sa copie, sera considéré comme absent injustifié et aura comme résultat « défaillant ».

Consultation des copies

Les copies d'examen sont des documents administratifs nominatifs et doivent être conservées au minimum un an, après publication des résultats.

Les étudiants ont, sur demande expresse, un droit de consultation de leurs copies. Ce droit doit leur être accordé dans un délai raisonnable. La consultation s'effectue sur place. Les copies ne peuvent être consultées qu'après proclamation par le jury des résultats définitifs de l'examen.

Les étudiants ont également droit, en tant que de besoin, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à un entretien individuel.

B. Les délibérations

Le jury de délibération

Un jury est défini pour chaque année d'étude au sein d'un diplôme.

Le jury ne peut modifier le règlement des études et les MCCC du diplôme concerné.

Le jury, régulièrement constitué, est le seul habilité à délibérer souverainement sur les résultats des étudiants et à se prononcer sur l'admission ou pas à l'année du diplôme pour lequel il a été nommé.

La composition nominative du jury (titulaires et suppléants) est établie par arrêté de la Présidente de l'Université pour l'année universitaire. L'arrêté doit être affiché dans les composantes et publié sur le site de l'Université.

La présence de l'équipe pédagogique permet de fournir au jury les éléments nécessaires à la délibération.

Les notes ne deviennent définitives qu'après délibération du jury.

En cas d'erreur matérielle, seule une nouvelle convocation du jury et une nouvelle délibération du jury pourront modifier les notes.

Le président du jury veille à la régularité et au bon fonctionnement des opérations et est responsable du contenu des procès-verbaux qu'il signe comme tous les membres du jury nommés par la Présidente de l'Université.

Le jury délibère souverainement et ses décisions sont collégiales. L'appréciation ne porte que sur la valeur des épreuves subies par les étudiants.

Les délibérations ne sont pas publiques.

En cas de désaccord au sein du jury, les décisions sont prises à la majorité des présents. L'ajout éventuel de points de jury relève de la seule compétence du jury.

Si un étudiant est suspecté de fraude, le jury doit délibérer sur la situation de cet étudiant dans les mêmes conditions que pour les autres candidats.

Le jury n'est pas soumis à l'obligation de motiver sa délibération. Toute délibération de jury donne lieu à rédaction d'un procès-verbal.

Le président du jury ne peut seul modifier une décision du jury. La décision du jury, créatrice de droits pour les étudiants concernés, ne peut être contestée devant le juge administratif que pour illégalité.

Le redoublement en première ou en deuxième année de master est réglementé par les règlements des examens de la composante et les MCC de la formation. Le jury détermine au moment de la délibération si l'étudiant ajourné à son année est autorisé à redoubler. L'étudiant est ensuite averti au moment de la diffusion des résultats.

Affichage des résultats

En cas d'erreur matérielle dans le report des notes, il appartient au jury de rectifier l'erreur et de procéder à une nouvelle délibération dans un délai de deux mois. Une attestation de réussite doit être fournie sauf en cas de procédure disciplinaire en cours, au plus tard trois semaines après la proclamation des résultats, aux étudiants qui en font la demande. La délivrance du diplôme définitif interviendra dans un délai inférieur à six mois.

Les modifications de résultats après délibération

Si une erreur matérielle est constatée sur les résultats, la scolarité doit être saisie dans les deux mois suivant la publication des résultats. La scolarité transmettra à l'enseignant et au président du jury la demande de l'étudiant et mettra alors tout en œuvre pour corriger l'erreur si elle s'avère justifiée. À l'issue de cette correction, l'étudiant bénéficiera d'une nouvelle délibération individuelle et se verra communiquer un nouveau relevé de notes qui annulera le précédent. Passé le délai de deux mois, les résultats deviendront définitifs et ne pourront plus être modifiés quelle que soit la raison invoquée.

Recours

Le délai de recours est de deux mois à compter de la publication des résultats et à la condition que les voies et délais de recours aient été mentionnés.

En l'absence de mention de ces voies et délais de recours, les délais de recours sont inopposables. Un recours gracieux, préalable au recours contentieux, est également possible. Ce recours administratif conserve le délai du recours juridictionnel.

C. Attestations et diplômes

Les attestations de diplômes sont éditées automatiquement dès la clôture des délibérations. Elles sont tenues à la disposition des étudiants dans les services de scolarité dans le mois qui suit la publication des résultats. L'édition des diplômes est lancée une fois les délibérations des sessions de rattrapage terminées. Les diplômes passent pour vérification au Service Réglementation et Instances avant transmission au Rectorat de Région Académique pour signature. Il faut compter environ six mois pour le retour. Les étudiants qui souhaitent récupérer leur diplôme doivent en faire la demande au service de scolarité.

L'annexe descriptive au diplôme (ou supplément au diplôme) est obligatoire pour les licences et les masters. Elle est délivrée en même temps que le diplôme.

V. Procédure Disciplinaire

La section disciplinaire compétente à l'égard des usagers juge les fraudes et les faits de nature à porter atteinte à l'ordre, au bon fonctionnement ou à la réputation de l'établissement.

A. L'objet des procédures disciplinaires

Fraude

Tout acte ou tout comportement qui donne à un étudiant un avantage indu lors d'une épreuve constitue une fraude. Entrent notamment dans cette catégorie l'usage de documents non autorisés, quel qu'en soit le support (exemples : portables, tablettes, etc.) et la communication avec toute autre personne quel qu'en soit le moyen.

L'expulsion d'une salle d'examen (prononcée par l'autorité responsable) ne concerne que les cas de substitutions de personnes.

La procédure disciplinaire peut aboutir à l'annulation des épreuves pour le fraudeur, à l'ajournement au diplôme et à l'interdiction temporaire ou définitive de s'inscrire dans l'enseignement supérieur. Les justiciables, traduits devant la section disciplinaire, bénéficient de tous les droits habituels de la défense. Dans certains cas (faux et usages de faux par exemple), un dépôt de plainte au commissariat peut être effectué. L'étudiant risque donc non seulement une sanction disciplinaire mais également une sanction pénale. Ces deux sanctions sont indépendantes l'une de l'autre. Le dossier de demande de saisine de la section disciplinaire doit être transmis dans les meilleurs délais par le la Directeur de la composante à la Présidente de l'Université. La Présidente de l'Université juge de l'opportunité des poursuites et saisit, en conséquence, la Présidente de la Section Disciplinaire.

Le plagiat (charte anti-plagiat de l'établissement en annexe)

Le plagiat est un vol de la production intellectuelle d'autrui. Il est réalisé, soit directement en faisant une citation textuelle sans indication de source, soit indirectement en s'appropriant l'idée d'un autre. « Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou procédé quelconque. ». Le plagiat est illicite. Les auteurs d'un plagiat seront traduits devant la section disciplinaire de l'université qui pourra prononcer une sanction allant de l'avertissement à l'exclusion définitive de tout établissement de l'enseignement supérieur. Des poursuites pénales et civiles peuvent être également engagées à l'encontre des auteurs d'un plagiat par les victimes de ce plagiat. L'article L335-2 du Code de la Propriété Intellectuelle précise que le plagiat est un délit puni de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende.

Dans le cadre universitaire, chaque travail demandé doit être original, c'est là une condition majeure de sa qualité ; en conséquence, sont interdits :

- le fait d'omettre de citer ses sources [qu'elles viennent d'Internet, de document papier ou autres] ;
- le fait d'utiliser, en totalité ou partiellement, un texte d'autrui en le faisant passer pour le sien [même avec son autorisation], c'est-à-dire en omettant de mettre la citation entre guillemets ou en ne donnant pas ses références ;
- le fait de présenter, pour des évaluations différentes [sauf autorisation expresse], un même travail, que ce soit intégralement ou partiellement, dans différents cours.

L'Université de Limoges possède un logiciel anti-plagiat qui permet aux enseignants d'identifier les sources des documents présentés par un étudiant.

Les troubles au bon fonctionnement de l'établissement

Le harcèlement, les violences, les agressions physiques, verbales, le non-respect de consignes, les vols, les perturbations de cours et d'examen etc. et tout acte ou propos portant préjudice à l'établissement, ses personnels ou ses usagers constituent des troubles au bon fonctionnement de l'établissement. La section disciplinaire de l'université compétente à l'égard des usagers peut être saisie de tels actes en parallèle des procédures pénales et civiles que peuvent engager les victimes.

L'Université de Limoges a mis en place en 2019 un dispositif d'accueil et d'accompagnement des victimes de harcèlement sexuel et sexiste : consentement@unilim.fr

Pour toute autre situation dont un étudiant est témoin ou victime, il peut en faire part au directeur de sa composante.

B. La saisine de la section disciplinaire

Le déroulement de la saisine

Le responsable de salle dresse un procès-verbal contresigné par les autres surveillants. Ce procès-verbal est soumis à la lecture de l'auteur ou des auteurs de la fraude, à qui ou auxquels il est demandé de le signer. Cette signature reconnaît, sauf autre mention explicite, qu'il a pris connaissance du document. Le refus de signature est mentionné au procès-verbal. Le procès-verbal de fraude ou tentative de fraude est un élément essentiel de la procédure. Il doit être clair, explicite. Les témoins des faits sont amenés à signer ce procès-verbal. Il conviendra d'annexer au procès-verbal de fraude un exemplaire des types de brouillons distribués ainsi qu'un plan de salle.

En cas de procédure disciplinaire contre un étudiant, et tant que le jugement le concernant n'a pas été prononcé, les copies, litigieuses ou non, sont corrigées ; l'étudiant subit ses autres épreuves, et le jury délibère comme en l'absence de fraude et ne saurait sanctionner la fraude par la notation.

Les conséquences d'une saisine

Si la commission de discipline prononce une sanction, l'épreuve litigieuse est automatiquement annulée pour l'étudiant. Un étudiant à l'égard duquel une procédure disciplinaire est engagée, ne peut avoir accès à ses copies et notes. Les composantes doivent, en cas de procédure disciplinaire en cours contre un étudiant, lui permettre de passer les épreuves des sessions ultérieures à titre conservatoire, y compris les matières qu'il pourrait avoir obtenues en cas de relaxe mais qui sont susceptibles d'être annulées en cas de condamnation. Les résultats de ces épreuves sont ou non pris en compte en fonction du jugement définitif. La section disciplinaire peut dans un jugement annuler l'épreuve litigieuse, la matière, l'unité d'enseignement, le semestre.

C. La procédure devant la section disciplinaire

La procédure n'est pas publique.

Composition de la section disciplinaire :

La section disciplinaire compétente à l'égard des usagers est composée de : quatre professeurs des universités ou personnels assimilés au sens du collège A (deux hommes et deux femmes) - quatre maîtres de conférences ou personnels assimilés au sens du collège B (deux hommes et deux femmes) - huit usagers (quatre hommes et quatre femmes).

La section disciplinaire a élu la présidente de la section et 2 vice-présidents en janvier 2021.

Dès que la Présidente de la Section Disciplinaire est saisie d'une affaire par la Présidente de l'Université, elle désigne une commission de discipline pour chaque affaire. Cette commission de discipline est composée d'un Président de commission (la Présidente ou l'un des vice-présidents de la section disciplinaire), de deux enseignants du collège A, de deux enseignants du collège B et de quatre usagers. Une fois la commission de discipline constituée, la présidente de la section disciplinaire désigne un rapporteur enseignant et un rapporteur adjoint (usager).

L'instruction de l'affaire :

Les rapporteurs disposent d'un délai de deux mois pour instruire l'affaire.

Ils recueillent les observations écrites de l'intéressé et peuvent le convoquer ainsi que les témoins, correcteurs surveillants et toute personne jugée utile à l'instruction et organiser les auditions et consultations qu'ils jugent utiles. Ils rédigent le rapport d'instruction dans lequel sont relatés les faits et les observations présentées puis le transmettent à la présidente de la commission de discipline. Cette instruction se fait en général en présentiel (ou en visioconférence).

Un supplément d'instruction peut être rédigé dans le cas d'éléments nouveaux portés à la connaissance de la section disciplinaire.

L'étudiant a connaissance de l'intégralité du dossier disciplinaire. Il peut également le consulter auprès du service administratif en charge de la section disciplinaire aux jours et heures ouvrables. L'étudiant peut se faire assister du conseil de son choix tout au long de la procédure.

L'examen de l'affaire :

Le Président de la commission de discipline fixe la date de la séance d'examen de l'affaire, convoque les membres de la commission, les témoins ou personnes jugées utiles et l'étudiant déféré par lettre recommandé avec accusé de réception et au moins 15 jours avant la date de la commission de discipline.

La séance n'est pas publique et peut s'effectuer par des moyens de conférence audio si le niveau de sécurité et de confidentialité est garanti.

L'absence de l'étudiant déféré n'empêche pas la tenue de l'examen de l'affaire.

Décision :

Après la levée de la séance, la décision de sanction est prise par les membres de la commission de discipline ayant assisté à la totalité de la séance, en présence du secrétaire. Les décisions sont prises au scrutin secret à la majorité des présents.

La décision est adressée en recommandé avec accusé de réception à l'étudiant poursuivi. Elle est exécutoire à compter de la notification par l'intéressé. Elle est également transmise au président(e) de l'université et au rectorat de la région académique.

Elle est affichée dans l'établissement et peut être anonymée.

Un procès-verbal des séances d'examen de l'affaire sera ensuite rédigé qui ne doit pas faire mention des opinions exprimées lors du débat.

Les sanctions disciplinaires encourues sont les suivantes :

1. L'avertissement ;
2. Le blâme ;
3. La mesure de responsabilisation : participation bénévole à des activités de solidarité, culturelles ou de formation à des fins éducatives (durée : 40 heures au maximum) ;
4. L'exclusion de l'établissement pour une durée maximale de 5 ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas 2 ans ;
5. L'exclusion définitive de l'établissement ;
6. L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximale de 5 ans ;
7. L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Les sanctions prévues aux 3, 4, 5 et 6 entraînent l'incapacité de prendre des inscriptions et de subir des examens dans le ou les établissements considérés ainsi que la nullité pour l'intéressé, des épreuves ayant donné lieu à fraude ou tentative de fraude.

Dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise lors d'une inscription, toutes les sanctions prononcées entraîneront la nullité de l'inscription.

Toute sanction prononcée dans le cadre d'une fraude ou tentative de fraude lors d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours entraîne pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve. La commission de discipline peut également prononcer la nullité d'un groupe d'épreuves ou de la session d'examen ou du concours. Si aucune sanction ne peut être adoptée, les poursuites sont considérées comme rejetées.

Les sanctions prononcées contre les étudiants internationaux, peuvent avoir pour conséquence le non renouvellement de leur titre de séjour.

Les décisions disciplinaires prises à l'encontre de l'étudiant poursuivi peuvent être contestées auprès du tribunal administratif dans le respect des voies et délais de recours.

Procédure possible dans le cas d'un usager qui reconnaît les faits

Dans les seuls cas de fraude ou tentative de fraude commises notamment à l'occasion d'une inscription, d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours, la Présidente de l'Université peut proposer une sanction à l'étudiant poursuivi qui reconnaît les faits.

L'usager reçoit une lettre dans laquelle sont rappelés les faits reprochés, les sanctions maximales encourues, la procédure applicable, la possibilité de se faire assister par un conseil de son choix.

L'usager est convoqué au moins huit jours avant la date de la séance durant laquelle il est entendu par la présidente en présence d'un membre usager et éventuellement d'une personne conseil de son choix.

S'il reconnaît les faits, la présidente de l'université peut lui proposer par courrier l'une des quatre sanctions suivantes :

1. L'avertissement ;
2. Le blâme ;
3. La mesure de responsabilisation
4. L'exclusion de l'établissement pour une durée maximale d'un an.

L'étudiant poursuivi dispose d'un délai de 15 jours à réception de la proposition pour faire connaître sa décision. L'usager peut accepter ou refuser la sanction. Dans le cas d'un accord, la Présidente saisit la section disciplinaire chargée de réunir une commission de discipline qui se prononcera sur la proposition de sanction. Si l'usager refuse la sanction proposée ou n'a pas répondu dans le délai imparti ou si la commission refuse la proposition faite, la Présidente de l'Université engagera les poursuites devant la section disciplinaire.

La mesure de responsabilisation

Elle consiste à participer bénévolement, en dehors des heures d'enseignement, à des activités de solidarité, culturelles ou de formation à des fins éducatives.

Sa durée ne peut excéder quarante heures.

Elle doit respecter la dignité de l'usager, ne pas l'exposer à un danger pour sa santé et demeurer en adéquation avec ses capacités.

Elle peut être exécutée au sein de l'établissement, d'une association, d'une collectivité territoriale, d'un groupement rassemblant des personnes publiques ou d'une administration de l'Etat

L'arrêté du 18 novembre 2020 du ministre chargé de l'enseignement a fixé les clauses types de la convention conclue entre l'établissement et la structure susceptible d'accueillir des usagers dans le cadre de mesures de responsabilisation.

**CHARTE DE BONNE CONDUITE DE L'ETUDIANT USAGER
LORS D'ENSEIGNEMENTS / EVALUATIONS à DISTANCE
DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES**

Contexte « COVID-19 » - Année Universitaire 2021-2022

Du fait de la crise sanitaire que nous connaissons depuis mars 2020, liée au COVID-19, la prochaine rentrée universitaire (septembre 2021) sera vraisemblablement encore contrainte par de strictes recommandations sanitaires. Dans ce contexte, l'Université de Limoges prévoit une organisation des activités pédagogiques dans le respect des consignes sanitaires actuelles, avec notamment une part des enseignements en distanciel (modalités dites « hybrides »). Dans ce contexte, il est important de préciser certaines règles.

Ce document vient compléter :

- Le règlement général des études de l'Université de Limoges ;
- La charte anti-plagiat de l'Université de Limoges et l'utilisation par l'établissement d'un logiciel de détection du plagiat ;
- Le règlement d'usage des ressources informatiques de l'Université de Limoges ;

Mais ne s'y substitue en aucune manière.

Ainsi, l'étudiant, par la présente, doit mettre tout en œuvre :

1- POUR DISPOSER DES MOYENS MATERIELS NECESSAIRES POUR SUIVRE UNE FORMATION A DISTANCE AU MOYEN D'INTERNET :

1. Disposer d'un ordinateur disposant d'une caméra et d'un micro et qui soit connecté à Internet (y compris à son domicile). Les étudiants ne disposant pas d'un ordinateur équipé d'une webcam, d'un micro et d'une capacité suffisante pour suivre des enseignements à distance devront le signaler dès leur inscription à l'université via le formulaire d'engagement. Une solution de prêt de matériel pourra leur être proposée.
2. Trouver personnellement une solution de dépannage en cas de panne prolongée (supérieure à une semaine). A noter que ces problèmes ne sont pas une excuse valable pour ne pas assister à une réunion synchrone ou à un examen en ligne, ou pour ne pas effectuer et rendre en temps et en heure un travail demandé via la plateforme Moodle.
3. Avoir recours aux services d'un Fournisseur d'Accès à Internet (FAI) qui autorise l'utilisation de l'adresse de messagerie donnée par l'Université.

Et s'engage à :

2- RESPECTER LES MODALITES DE TRAVAIL EN VIGUEUR POUR L'ENSEIGNEMENT à DISTANCE :

1. Assister à toutes les réunions synchrones à distance, sauf dispense due à un régime spécial (cf. règlement des études de l'Université et de la composante de rattachement).
2. Respecter toutes les règles de travail (instructions, délais de rendu de travaux, etc.) indiquées par l'équipe pédagogique. Ces règles peuvent être modifiées à tout moment en cas de besoin pédagogique ou organisationnel.
3. Toute absence à une session synchrone ainsi que toute absence de rendu de travaux (ou retard) devront être justifiées suivant la même procédure qu'en présentiel (se référer au règlement général des études de l'Université de Limoges et à celui de la composante de rattachement).
4. Travailler en équipe lorsque cela est explicitement demandé par les enseignants. Sinon, le travail doit être fait seul.
5. Ne pas reproduire, copier, diffuser, modifier ou utiliser les logiciels, bases de données, pages web, textes, images, photographies ou autres créations protégées par le droit d'auteur ou un droit privatif, sans avoir obtenu préalablement l'autorisation des titulaires de ces droits, sauf exception pédagogique prévue par la législation. Ceci concerne également les ressources (documents, vidéos, ...) mises en ligne sur la plateforme Moodle par les enseignants.
6. Ne pas copier tout ou partie de son travail sur un autre travail d'étudiant lors d'un travail individuel quel qu'il soit.
7. Ne pas montrer tout ou partie de son travail à un autre étudiant lors d'un travail individuel quel qu'il soit.
8. Publier une photo permettant aux autres étudiants et aux enseignants d'identifier chaque étudiant sur la plateforme de formation dont l'accès est sécurisé.
9. Prendre connaissance des modalités de contrôle des connaissances relatives à sa formation et sa composante (qu'elles se déroulent à distance, en présentiel ou sous un format hybride) publiées sur le site de l'Université de Limoges.

3- RESPECTER LES REGLES DE BON USAGE DES MOYENS DE COMMUNICATION MIS A SA DISPOSITION POUR UN ENSEIGNEMENT A DISTANCE :

1. S'exprimer de manière correcte, claire, précise et sans ambiguïté, uniquement sur des sujets liés à la formation, en gardant à l'esprit que les messages postés relèvent de la responsabilité de leur auteur. Ainsi, il est interdit d'utiliser un langage insultant, abusif, polémique, diffamatoire, discriminatoire, raciste ou sexiste ou de parler de sujets politiques, pornographiques, religieux, sectaires ou commerciaux.

2. Ne diffuser aucune information sur un membre de la formation (enseignant, étudiant ou personnel), comme des fichiers avec nom ou adresses e-mail à des fins personnelles ou commerciales.
3. Ne pas poster sur un forum des propos à caractère religieux, sectaire, commercial, ...
4. Respecter les sujets de discussion, n'envoyer de contributions qu'en relation avec le thème traité ; toute lettre chaîne est interdite.
5. Ne pas utiliser les moyens mis à sa disposition à des fins autres que les besoins de la formation.
6. Ne pas communiquer à un tiers ses codes d'accès personnels et ne pas usurper l'identité d'un autre utilisateur sous peine de poursuites qui pourraient être engagées par l'Université
7. Ne pas nuire au bon fonctionnement du système par l'intrusion de virus (mettre à jour l'antivirus sur son ordinateur) ou en tentant d'accéder à des parties du site auxquelles il n'a pas droit.

NOTA BENE :

Les listes et forums ne sont pas modérés, à priori, dans le cadre des échanges en communautés virtuelles d'apprentissages ; toutefois toute intervention hors propos et renouvelée après mise en garde, est susceptible d'entraîner l'exclusion de l'étudiant (du forum ou du cours concerné sur la plateforme).

Il est recommandé de conserver une trace (grâce à des sauvegardes régulières) de tous les échanges effectués pendant la durée de la formation et de tous les travaux téléchargés sur la plateforme pendant toute la durée de la formation. En cas de litige ce sont ces traces des envois qui feront foi si les échanges originaux n'ont pas été conservés.

CHARTE ANTI-PLAGIAT

Le plagiat est un vol de la production intellectuelle d'autrui. Il est réalisé, soit directement en faisant une citation textuelle sans indication de source, soit indirectement en s'appropriant l'idée d'un autre.

Ainsi défini, le plagiat nuit gravement à la qualité scientifique des productions universitaires ainsi qu'à la crédibilité des diplômes. C'est pourquoi il fait l'objet de sanctions, au regard à la fois du droit (sanctions civiles et pénales) et de la déontologie (sanctions disciplinaires).

Le développement des outils numériques et du Net a considérablement accru le risque potentiel. Pour éviter que cette pratique illégitime ne se développe, l'Université de Limoges a mis en place une politique de lutte contre le plagiat.

I.- Informer et prévenir

Le développement d'Internet facilite l'accès aux sources sous un format numérique qui facilite l'usage du « copier-coller ». La limite entre l'inspiration, l'imitation et le plagiat devient parfois difficile à fixer. Il semble donc nécessaire de définir ce qui est permis et ce qui constitue une fraude.

Dans le cadre universitaire, chaque travail demandé doit être original, c'est là une condition majeure de sa qualité ; en conséquence, sont interdits :

- le fait d'omettre de citer ses sources [qu'elles viennent d'Internet, de document papier ou autres] ;
- le fait d'utiliser, en totalité ou partiellement, un texte d'autrui en le faisant passer pour le sien [même avec son autorisation], c'est-à-dire en omettant de mettre la citation entre guillemets ou en ne donnant pas ses références ;
- le fait de présenter, pour des évaluations différentes [sauf autorisation expresse], un même travail, que ce soit intégralement ou partiellement, dans différents cours.

Il n'est pas interdit de reprendre les idées d'un auteur, c'est même le propre d'un travail universitaire d'utiliser les travaux des différents auteurs, de s'appuyer sur eux et de les discuter, mais il faut le faire correctement, en indiquant précisément ses sources afin de :

- permettre au lecteur de vérifier l'exactitude des données rapportées ou du texte cité, ou encore de voir le texte cité dans son contexte ;
- faciliter le repérage des sources par le lecteur ;
- valoriser son propre travail en l'insérant dans les différentes sources extérieures, dans des courants de pensée situés dans le temps ou dans l'espace.

Pour citer ses sources, on utilise des techniques de citation qui doivent obéir à des règles précises et peuvent varier selon les disciplines, par exemple :

- La citation doit reproduire textuellement, et donc retranscrire telles quelles la ponctuation, les majuscules, les fautes, les coquilles ainsi que la mise en forme [gras, italique, souligné] ;

- La citation est placée entre guillemets [«...»] ou en retrait lorsqu'elle fait plus de trois lignes : tout terme douteux [faute, coquille, etc.] doit être suivi de l'adverbe sic entre crochets [sic] ;
- On peut citer un passage en langue étrangère si on sait que les lecteurs maîtrisent la langue de l'extrait. En cas contraire :
 - ✓ On doit essayer de trouver une traduction déjà publiée, en indiquant le nom du traducteur, ainsi que les dates de publication et de traduction ;
 - ✓ Si aucune traduction n'a été publiée, on doit traduire soi-même l'extrait qu'il suffira de mettre entre guillemets [«...»], en insérant, entre crochets la mention [Notre traduction]. De même, toute modification d'une citation doit être signalée par des crochets [].
- Lorsqu'on veut citer un passage et que l'on n'a pas accès à la source originale, on doit mentionner non seulement la source d'où est tirée la citation, mais également la source originale. Généralement, on utilise des formules comme « cité dans » ou « cité par ». Pour les tableaux ou graphiques, on procédera de la même façon, mais en utilisant la formule « tiré de » ;
- La référence à un site Internet doit comporter l'adresse du site suivie, entre crochets, de la mention consultée le....

La paraphrase n'est pas conseillée mais elle n'est pas interdite, à condition de faire référence au document d'où provient l'inspiration. Si l'on ne conserve que quelques passages de l'auteur, même que quelques mots, on doit considérer qu'il s'agit d'une citation et donc les mettre entre guillemets.

En outre, l'étudiant qui utilise la pensée d'un auteur pour l'intégrer dans son texte ne peut se contenter de remplacer certains termes par des synonymes. Il doit réellement faire un travail d'écriture ; dans le cas contraire, il est préférable de s'en tenir à une citation.

En complément, on peut trouver des exemples de plagiat, sur le site des bibliothèques de l'université du Québec à Montréal : <http://www.bibliotheques.uqam.ca/plagiat>

II.- Contrôler et sanctionner

Pour lutter contre le plagiat, l'Université de Limoges dispose d'un logiciel de détection. Tous les enseignants peuvent utiliser ce service pour vérifier que les travaux remis par leurs étudiants n'ont pas été plagiés sur le web. Un engagement anti-plagiat doit être signé par les étudiants lors de la remise de certains types de travaux [thèse, mémoires, rapports de stage...].

Le plagiat est une fraude grave relevant de la section disciplinaire qui pourra prononcer une sanction allant de l'avertissement à l'exclusion définitive de tout établissement de l'enseignement supérieur.

La personne victime d'un plagiat peut saisir la justice et dans des cas exceptionnels, l'Université pourra également agir par voies judiciaires.

NTB : la présente charte s'inspire des documents réalisés par l'Institut d'études politiques de Bordeaux.

DA03 - ÉVOLUTION DE L'OFFRE

Etablissement : Université de LIMOGES

Comparatif Formations LP, L, M

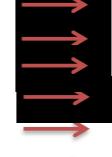
Offre de formation 2017-2021

Déclinez l'offre de formation 2017-2021, pour les niveaux Licence professionnelle (LP), Licence générale (L) et Master (M) en indiquant dans quel champ se situe cette formation. Seules les mentions sont à renseigner.

type diplôme (LP, L, M)	mention	Champ pour les masters
M	Arts, lettres et civilisations	ALLSHS EDUCATION
M	Culture et communication	ALLSHS EDUCATION
M	Métiers du livre et de l'édition	ALLSHS EDUCATION
M	Langues et sociétés	ALLSHS EDUCATION
M	Sciences de l'Education	ALLSHS EDUCATION
M	Sciences sociales	ALLSHS EDUCATION
M	Master MEEF mention 1er degré	ALLSHS EDUCATION
M	Master MEEF mention 2nd degré	ALLSHS EDUCATION
M	Master MEEF mention Encadrement Educatif	ALLSHS EDUCATION
M	Master MEEF Pratiques et Ingénierie de la Formation	ALLSHS EDUCATION
M	Administration Publique	DEG
M	Comptabilité-Contrôle-Audit	DEG
M	Droit de l'entreprise	DEG
M	Droit de l'environnement et de l'urbanisme	DEG
M	Droit du patrimoine	DEG
M	Droit européen	DEG
M	Droit notarial	DEG
M	Histoire du droit et des institutions	DEG
M	Management de l'innovation	DEG
M	Management et administration des entreprises	DEG
M	Management sectoriel	DEG
M	Monnaie, Banque, Finance, Assurance	DEG
M	Mathématiques et applications	SISMI
M	Informatique	SISMI
M	Physique appliquée et ingénierie physique	SISMI
M	Génie Civil	SMGCH
M	Sciences et génie des matériaux	SMGCH
M	Biologie - Santé	BCSS
M	Santé publique	BCSS
M	Chimie	BCSS
MG	DFA Sciences médicales	BCSS
MG	DFA Sciences pharmaceutiques	BCSS
MG	DE de sages-femmes	BCSS
MG	Certificat de capacité d'orthophoniste	BCSS



restructuration
restructuration



DEG

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

- Vu le décret n°90-50 du 12 janvier 1990 instituant une prime d'administration et une prime de charges administratives attribuées à certains personnels de l'enseignement supérieur,
- Vu le décret n° 99-855 du 4 octobre 1999 instituant une prime de responsabilités pédagogiques dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur
- Vu l'arrêté du 4 octobre 1999 fixant la liste des personnels de l'enseignement supérieur pouvant bénéficier de la prime de responsabilités pédagogiques instituée par le décret n° 99-855 du 4 octobre 1999 ;
- Vu le référentiel d'équivalence horaire, gestion des primes et heures complémentaires adopté par le CA en date du 12 mars 2021
- Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 25 mai 2021 relative à la proposition de fonctions ouvrant droit à une prime de responsabilités pédagogiques pour l'année universitaire 2020/2021

**Conseil d'administration du 28 Mai 2021 :
Délibération n° 098/2021/RH**

Sujet : Proposition de fonctions ouvrant droit à une prime de responsabilités pédagogiques (PRP) ou à une prime de charges administratives (PCA) au titre de l'année universitaire 2020/2021

PJ : tableau de présentation des propositions de fonctions par composantes

Les primes de responsabilités pédagogiques (PRP) correspondent à des responsabilités spécifiques exercées en sus des obligations de service confiées aux enseignants-chercheurs ou à certains enseignants affectés dans les établissements d'enseignement supérieur.

Les fonctions ouvrant droit à des PRP et le nombre d'heures maximum allouées à ces fonctions sont fixées par la Présidente de l'Université sur proposition du Conseil d'Administration après avis de la Commission de la Formation du Conseil Académique.

Les primes de charges administratives (PCA) peuvent être attribuées aux enseignants-chercheurs ou à certains enseignants affectés dans les établissements d'enseignement supérieur qui exercent une responsabilité administrative ou prennent la responsabilité d'une mission temporaire définie par l'établissement et dont la durée ne peut être inférieure à un an.

La Présidente de l'Université arrête, au début de chaque année universitaire, après avis du Conseil d'Administration, la liste des fonctions pouvant ouvrir droit au bénéfice de la PCA et les taux maximum d'attribution de cette prime.

Les propositions de fonctions correspondants à ces primes sont annexées à cette présente délibération.

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 32
Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 2

Fait à Limoges, le 28 mai 2021

La Présidente de l'Université de Limoges


Isabelle KLOCK FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois de mai.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 31 mai 2021.

Modalités de recours : En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

- Vu la charte de fonctionnement du télétravail au sein de l'Université en date du 7 Juillet 2020 et notamment son article 12.4,
- Vu la réponse, en date du 26 Janvier 2021, de la DGFIP / Pôle National de Soutien au Réseau des Organismes Publics (PNSR) de Paris traitant de l'évaluation des frais engagés par le salarié en télétravail, au regard de réglementation de l'URSSAF sur les frais professionnels

Conseil d'administration du 28 Mai 2021:
Délibération n° 099/2021/RH

Sujet : Modalité de versement du forfait « téléphonie et connexions informatiques » prévu par la charte de fonctionnement du télétravail au sein de l'Université de Limoges

La charte de fonctionnement du télétravail au sein de l'Université en date du 7 Juillet 2020 prévoit dans son article 12.4 que : « *les frais de téléphonie et de connexions informatiques sont à la charge de l'établissement, suivant un forfait mensuel de 20 €, versé semestriellement, par virement administratif, à l'agent exerçant en télétravail. Cette disposition ne s'applique pas au télétravail ponctuel pris isolément.* »

De son côté **la réglementation de l'URSSAF sur les frais professionnels prévoit que** « *lorsque le salarié en situation de télétravail, régie par le contrat de travail ou par convention ou accord collectif engage des frais, l'allocation forfaitaire versée par l'employeur sera réputée utilisée conformément à son objet et exonérée de cotisations et contributions sociales dans la limite globale de:*

- 10 € par mois, pour un salarié effectuant une journée de télétravail par semaine,
- 20 € par mois pour un salarié effectuant deux jours de télétravail par semaine,
- 30 € par mois pour trois jours par semaine. »

La problématique posée est celle de la détermination **des modalités de versement de ce forfait** mensuel de 20€, en conformité avec la réglementation de l'URSSAF, dans la mesure où celle-ci fixe des seuils d'exonération, alors que le forfait à verser aux agents concernés est identique, quel que soit le nombre de jours télétravaillés.

Le télétravail ayant débuté au sein de l'Université de Limoges à compter du 1er octobre 2020, les agents qui depuis cette date bénéficient d'une Autorisation d'Exercice en Télétravail (AET), ouvrent droit depuis le 1er avril 2021, au bénéfice du forfait semestriel de 20 € selon les conditions fixées par la charte.

Toutefois, l'application de la réglementation de l'URSSAF en matière de frais professionnels engagés par les agents en télétravail, impose de leur appliquer le dispositif suivant, selon qu'ils détiennent la qualité de fonctionnaire titulaire ou d'agent contractuels.

Jours télétravaillés	Nbre agts	Montant forfait	Quote part brute mensuelle soumise à cotisation	Titulaires						
				Agent	Forfait net mensuel	Forfait net annuel	91,73%	Montant des cotisations annuelles/agent	Coût changé annuel/base calcul	
0,5	9	20 €	25,90%	10 €	2,59 €	17,41 €	328,92 €	9,17 €	110,08 €	3 950,96 €
1	34		25,90%	10 €	2,59 €	17,41 €	208,92 €	9,17 €	110,08 €	10 845,86 €
1,5	7		25,90%	10 €	2,59 €	17,41 €	208,92 €	9,17 €	110,08 €	2 232,97 €
2	20		25,90%	20 €		20,00 €	240,00 €			4 800,00 €
2,5	1		25,90%	20 €		20,00 €	240,00 €			240,00 €
3	9		25,90%	20 €		20,00 €	240,00 €			2 160,00 €
	80									24 229,80 €
Jours télétravaillés	Nbre agts	Montant forfait	Quote part brute mensuelle soumise à cotisation	ANT				UL		
				Agent	Forfait net mensuel	Forfait net annuel/agent	41,28%	Montant des cotisations annuelles/agent	Coût annuel changé/base calcul	
0,5	9	20 €	26,75%	10 €	2,68 €	17,33 €	207,90 €	4,13 €	49,54 €	2 316,92 €
1	34		26,75%	10 €	2,68 €	17,33 €	207,90 €	4,13 €	49,54 €	8 752,82 €
1,5	7		26,75%	10 €	2,68 €	17,33 €	207,90 €	4,13 €	49,56 €	1 802,22 €
2	20		26,75%	20 €		20,00 €	240,00 €			4 800,00 €
2,5	1		26,75%	20 €		20,00 €	240,00 €			240,00 €
3	9		26,75%	20 €		20,00 €	240,00 €			2 160,00 €
	80									20 071,97 €

A la lecture de ce dispositif, on s'aperçoit donc que **seuls les agents qui bénéficient d'une AET pour au moins 2 jours de télétravail par semaine, sont exonérés de cotisations sociales** sur le montant du forfait mensuel de 20 €, créant ainsi une **disparité de traitement** parmi les 80 agents bénéficiant ou susceptible de bénéficier sur la période courant du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2021, d'un télétravail régulier.

Par ailleurs, l'application de la réglementation URSSAF permet de qualifier ce forfait mensuel comme entrant dans la catégorie juridique des « **frais professionnels** » et **non des « avantages en nature »**; ce qui permet de procéder à son versement non pas par virement administratif (comme indiqué dans la charte) mais via le bulletin de paie de chaque agent.

Sachant que le coût financier de cette opération pour l'établissement a été estimé à 44 300 €, il est demandé au conseil d'administration se prononce sur les modalités de versement du forfait « **téléphonie et connexions informatiques** » selon les modalités définies dans les tableaux ci-dessus.

Membres en exercice : 36

Nombre de votants : 32

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 1

Fait à Limoges, le 28 mai 2021

La Présidente de l'Université de Limoges

Isabelle KLOCK FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois mai 2021.

Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 31 mai 2021.

Modalités de recours : En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur

Convention 2.0 entre l'Université de Limoges et le FIPHFP

2021 – 2023



Université de Limoges | 33 rue François Mitterrand | 87032 Limoges Cédex

Introduction

Animée par la volonté de développer une politique handicap **dynamique et inclusive**, l'Université de Limoges s'est attachée depuis plusieurs années à se doter des moyens nécessaires à la mise en œuvre de ses ambitions dans le domaine.

C'est ainsi, que dans le cadre d'une **démarche partagée**, a été créé en 2017, le Consortium Limoges-Poitiers en vue d'un partenariat avec le **Fond d'Insertion des personnes handicapées de la Fonction Publique** (FIPHFP), dans le but de développer une **politique handicap commune au sein d'un même territoire**. Ce consortium a réuni l'**Université de Limoges**, l'**Université de Poitiers** et l'**Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique de Poitiers** (ENSMA).

L'intérêt de cette organisation atypique tenait avant tout du souhait de procéder à une **mutualisation des actions et des pratiques**, pour **déployer de manière active et cohérente** des politiques handicap dans chacun des établissements.

Cette **organisation unique et novatrice** au sein du MESRI a débouché sur un **conventionnement multi partenarial avec le FIPHFP pour la période de 2017 à 2019**, prorogé jusqu'à fin 2020.

Malgré l'engagement des Gouvernances respectives et la bonne volonté affichée des différents acteurs, la gestion de la convention s'est avérée plus complexe que prévue en raison notamment de l'éloignement géographique des partenaires, de calendriers et de modalités de gestion distincts et de contextes socio-économiques dissemblables. Ces éléments ont amoindri les résultats attendus et ont conduit les membres du Consortium Limoges-Poitiers à s'engager dans un **process de renouvellement individualisé** avec le FIPHFP.

Cette nouvelle orientation avait été envisagée à l'occasion du Copil stratégique du consortium réuni le 8 juillet 2019 ; elle a été entérinée par le Copil opérationnel le 30 juin 2020 et fait l'objet d'un courrier du Président de l'Université de Limoges à destination de son homologue de Poitiers, du Directeur de l'ISAE-ENSMA et du FIPHFP.

Cependant, il convient de noter que le conventionnement avec le FIPHFP a permis, pour chacun des établissements partenaires, **une meilleure structuration de leur politique handicap** qui s'est notamment traduite par **un accompagnement plus efficient des personnels**. Par ailleurs, certaines opérations ont rencontré un vif succès, tant dans leur réalisation, que dans leur résonnance auprès de chacun des partenaires respectifs des établissements.

C'est ainsi, que des actions telles que le **Job-dating et les conférences-débats** sont désormais synonymes de **rendez-vous annuels**, attendus de la part des partenaires de l'emploi public local comme des associations et des établissements d'accompagnement des personnes en situation de handicap. Le Job-dating apparaît donc comme une étape importante de la campagne d'emplois, qui participe à **l'amélioration de la politique d'insertion** par un **brassage et une gestion diversifiée des candidats**.

Par ailleurs, le **THR** (Trophée Handicap Recherche 2020) organisé pour la première fois en 2020 se déroulera désormais tous les deux ans.

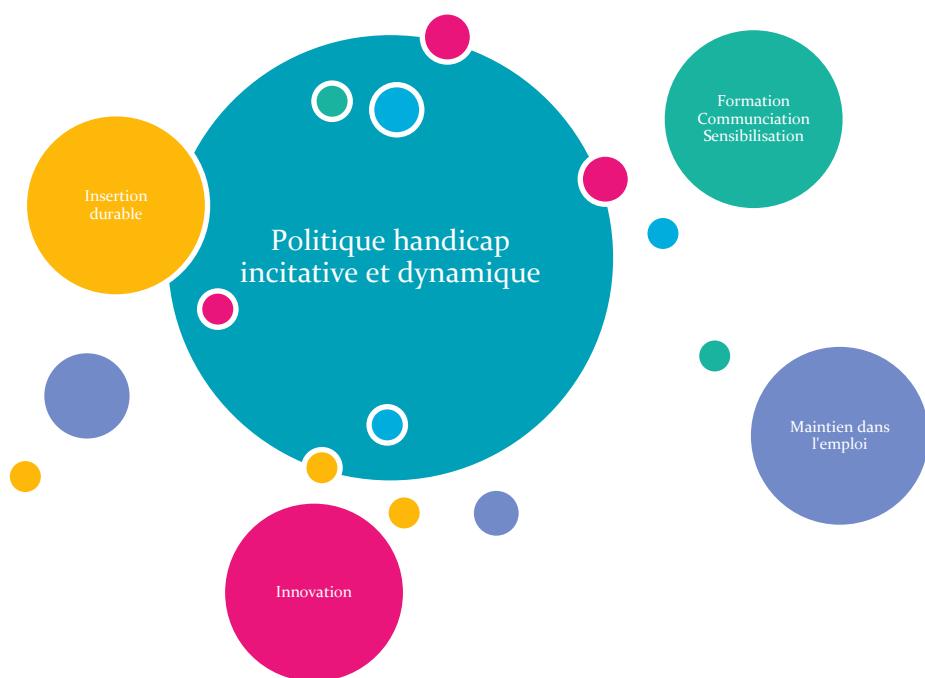
Dans la continuité des actions engagées et de son programme d'actions pluriannuelles, l'Université de Limoges présente donc le **nouveau projet de conventionnement avec le FIPHFP**, pour la **période de 2021 à 2023**.

A ce titre, elle souhaite pouvoir **poursuivre les efforts engagés lors de la période 2017-2020**, dans le cadre d'une **politique toujours plus mobilisatrice pour l'intégration, le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap et la levée de l'acculturation** dans le domaine.

Son projet s'articule autour de deux axes fondateurs, à savoir une **approche individuelle** et une **approche collective**.

Par ailleurs, l'Université de Limoges dispose d'un **plan d'actions** validé par son Conseil d'Administration le 04 novembre 2016 qui retrace les **axes d'amélioration** de conduite de la politique handicap tant pour ce qui concerne le **volet étudiants que le volet des personnels** (cf. annexe 1).

Ce plan, élaboré dans le cadre du dialogue social et qui a fait plus largement appel à la contribution de la communauté universitaire, constitue toujours le **socle** du prochain Schéma Directeur Handicap (SDH) que l'établissement s'est engagé à éditer au cours des prochains mois.



Partie 1 – Présentation de l’UL

I-UN ANCORAGE TERRITORIAL FORT

La Région Nouvelle-Aquitaine est dotée de six universités et de prestigieuses écoles supérieures ; elle est classée 6^{ème} région française en nombre d'étudiants.

L'Université de Limoges est un des grands établissements d'enseignement supérieur et de recherche de cette région du grand sud-ouest de la France. Comme Bordeaux, La Rochelle, Pau et Poitiers et les grandes écoles qui constituent cet important pôle universitaire français, l'Université de Limoges rayonne à l'international.

II – UN ETABLISSEMENT ATYPIQUE

Forte de presque 18 000 étudiants dont un peu plus de 2 200 étudiants étrangers et de quelque 1 800 personnels, l'Université de Limoges est un établissement **pluridisciplinaire** et **multi sites**. En effet, la capitale étudiante de l'ancienne région Limousin s'étend sur les trois départements que sont la Haute-Vienne, la Corrèze et la Creuse et développe des formations et des thématiques de recherche à fort caractère territorial. Ainsi, si la filière céramique est fortement ancrée à Limoges, celles liées au bois et au génie civil sont plus localisées en Corrèze. L'établissement affiche un taux d'insertion performant : 92% en Droit-Économie-Gestion, 90% en Sciences-Technologies-Santé, 86% en Licence pro, 89,2% en Master.

Ouverte, elle est un lieu foisonnant d'interactions, avec une population étudiante multiple, des structures d'accueil efficaces, des équipes proches, des formations fondées sur des recherches de très haut niveau et pour des débouchés bien identifiés. Son **excellence scientifique**, avec des laboratoires de pointe et des partenariats de grande envergure, contribue à inventer le monde de demain. Une enquête récente fait, par ailleurs, apparaître que les étudiants de l'Université de Limoges se déclarent satisfaits à 82 % de l'enseignement et de l'accueil délivrés au sein de l'établissement.

Université créative, l'Université de Limoges se distingue aussi par son sens de l'**innovation**, dans ses formations comme dans ses travaux. Zinédine Zidane, Laurent Blanc (et bien d'autres) y sont venus étudier pour décrocher leur diplôme de Management en droit et économie du sport au sein du Centre éponyme. Ses laboratoires spécialisés en sciences des matériaux et dans les MEMS (microsystèmes électromécaniques) travaillent sur les navettes spatiales. En génétique, Michel Cogné est à l'origine d'une découverte mondiale sur le suicide du gène. Une équipe, animée par François Reynaud, a mis au point un procédé consistant à changer les couleurs des étoiles pour mieux les observer sur les télescopes géants. Le Centre de recherches sémiotiques, le plus important en Europe, travaille sur les vastes champs de production du sens, pour mieux comprendre nos sociétés de communication et d'information. Les tribunaux pénaux internationaux ont choisi nos centres de recherches pour conserver et mieux exploiter leurs archives. L'Université de Limoges est donc fortement au cœur de la nouvelle économie de l'intelligence qui éclaire le XXI^e siècle.

La Région Nouvelle-Aquitaine soutient fortement les programmes de recherche dont les retombées sont identifiées auprès des acteurs de son territoire ; elle a financé 39 des 52 projets déposés par l'Université de Limoges dans des domaines aussi diversifiés que l'optique-électronique, photonique – Génomique et génétique animale – Cancérologie – Biotechnologies – Neuroépidémiologie – Immunologie – Thérapeutique – Eau et environnement – Chimie verte

- Procédés céramiques et traitements de surface – Justice transitionnelle – Droit du sport – Banque et finance – Sémiotique – Francophonie – etc..., ce qui permet à l'établissement de se positionner en deuxième rang après l'Université de Bordeaux.

L'ensemble de ces travaux de recherches sont reconnus par les grands organismes de recherche (CNRS, INRA, INSERM, CEA...) et génèrent de nombreuses collaborations avec d'autres universités, d'autres pôles scientifiques spécialisés à travers le monde, ainsi que de grandes entreprises en quête d'innovation. Les équipes de recherche suscitent, chaque année, une dizaine de nouveaux projets de création d'entreprises, accueillis dans l'incubateur de l'université, classé 10ème au niveau européen.

L'Université de Limoges et la communauté d'agglomération de Tulle viennent d'être lauréates de l'AAP « Campus connectés ». Cet appel a été lancé dans le cadre de la convention « Territoires d'innovation pédagogique » du troisième programme d'investissement d'avenir (PIA3). Depuis, les équipes travaillent sur le projet du « Campus Connecté Tulle Corrèze » qui vient s'ajouter aux 31 autres campus connectés de France.

La philosophie du Campus Connecté Tulle Corrèze est de faciliter l'accès à l'Université aux nouveaux bacheliers et étudiant.e.s du territoire en favorisant les échanges avec les acteurs de l'enseignement supérieur, un enjeu pour la réussite de leurs études. Le projet « Campus Connecté Tulle Corrèze » est porté par l'Agglomération de Tulle et l'Université apportera son expertise sur les volets : formations, pédagogie, orientation et vie étudiante (santé, culture, sport...).

Ce projet d'envergure se veut être une réponse aux problématiques liées au territoire.

Ainsi, au niveau territorial, le « Campus Connecté Tulle Corrèze », permettra le développement du nombre d'étudiants sur le bassin de Tulle ; sera une réponse au manque de mobilité des jeunes des zones rurales et répondra au souci de l'égalité des jeunes face à l'accès aux études supérieures. Au niveau pédagogique, l'ouverture du Campus Connecté sur Tulle vise à réduire l'écart observé entre le niveau local et le niveau national quant à l'accessibilité des jeunes aux études supérieures.

La Ville de Brive s'est également engagée dans cette même voie afin d'assoir une dynamique permettant l'accès à l'enseignement supérieur pour tous afin de :

- de renforcer l'égalité **des chances et l'accès à l'enseignement supérieur** en proposant une solution de proximité,
- d'offrir un **tremplin** à différents publics de la formation initiale et de la formation tout au long de la vie et être vecteur de **socialisation**
- de s'inscrire dans une **dynamique partenariale** sur le territoire et de créer des **synergies avec les projets et initiatives en cours** (coeur de ville, inclusion et transformation numérique, actions en faveur des quartiers Politique de la Ville, JO 2024).

Le campus universitaire ne disposant pas de locaux disponibles, la ville et l'université ont décidé conjointement d'intégrer le campus connecté dans un **tiers-lieu en cœur de Ville** : « **La Base** », **nouvel espace moderne, connecté, accessible, proche des services utiles à vie étudiante**. Ouvrant ses portes au 1er semestre 2021, elle proposera un cadre propice à la vie sociale et étudiante. Cette localisation et les collaborations envisagées offriront un accès privilégié aux services de l'Université, des collectivités et des partenaires

De manière générale, l'AAP « Campus Connectés » veut « soutenir financièrement des tiers-lieux dont les modalités d'enseignement à distance et de tutorat permettront aux étudiants de dépasser les difficultés de mobilité auxquels ils peuvent être confrontés de réussir des études qu'ils n'auraient pas forcément entreprises et/ou de leur servir de tremplin pour la poursuite d'études sur un site universitaire ».

Partie 2

Conventionnement 1.0 : rappels des objectifs et bilan de 2017 à 2020

Ce bilan est un état exhaustif de l'atteinte des principaux objectifs de la première convention et met en exergue les actions financées par le FIPHFP entre 2017 et 2020. Il est rendu possible en raison de l'organisation mise en place à l'occasion du conventionnement 1.0, à savoir des bilans par établissements du Consortium Limoges-Poitiers, agrégés au niveau macro de la convention et des retours attendus du FIPHFP.

Ainsi, l'Université de Limoges a globalement atteint les objectifs qu'elle s'était fixée dans la plupart des axes couverts par la convention, notamment au plan de la structuration de son action.

Une des principales décisions de la Gouvernance a été de nommer un **Correspondant handicap pour l'établissement** (le 01/01/2017) dès le début du projet mais également de centraliser toutes les opérations de gestion liées aux actions conduites dans le domaine.

Le Correspondant Handicap est l'interlocuteur privilégié des différents acteurs concernés par le handicap au sein de l'établissement, il est le relais au niveau du FIPHFP et de la MIPH (Mission Intégration des Personnes Handicapées du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) ; il participe de manière transversale au sein de la Direction des Ressources Humaines aux opérations de recrutement et à la mise en place du plan de formation Handicap. Il est titulaire d'une lettre de mission et de cadrage.

I - La population globale et la population BOE

Les données statistiques sur la population globale sont présentées sur la période de 2017-2019 ; en effet, le bilan social 2020 n'est actuellement pas disponible.

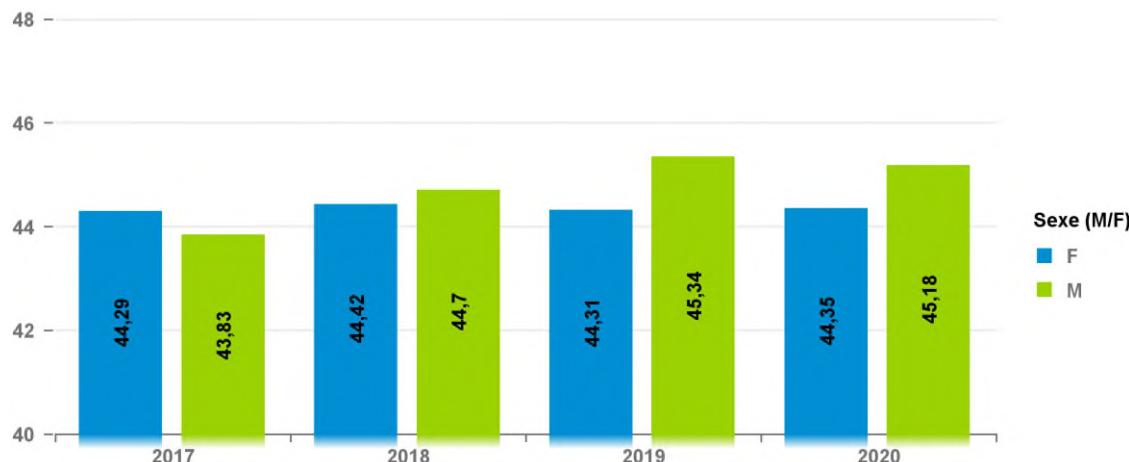
I.1 Focus sur les données de la population globale



Effectifs physiques		31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	Evolution /1an
BIATSS	Non Titulaire	178	152	179	+27
	Titulaire	573	561	553	-8
Total BIATSS		751	713	732	+19
Enseignant	Non Titulaire	368	342	341	-1
	Titulaire	777	765	767	+2
Total Enseignant		1145	1107	1108	+1
Total Physiques		1 896	1820	1840	+20

Après deux années de recul des effectifs, il est observé une inversion de cette tendance en 2019 puisque l'établissement enregistre une hausse de ses effectifs (+ 20) en raison notamment d'une recrudescence des contrats de suppléance ou suite à la mise en place de recrutements liés à des projets spécifiques (Loi ORE, Réforme des études de santé, EUR, FORM'UL, Bienvenue en France,...).

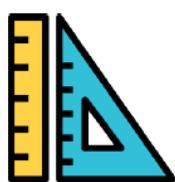
La population globale de l'établissement s'équilibre pratiquement entre personnels masculins (48,37 %) et personnels féminins (51,63 %)



L'âge moyen des effectifs de l'établissement est sensiblement plus élevé que l'âge moyen de la population française (femmes = 43,4 ans et hommes = 40,6 ans).

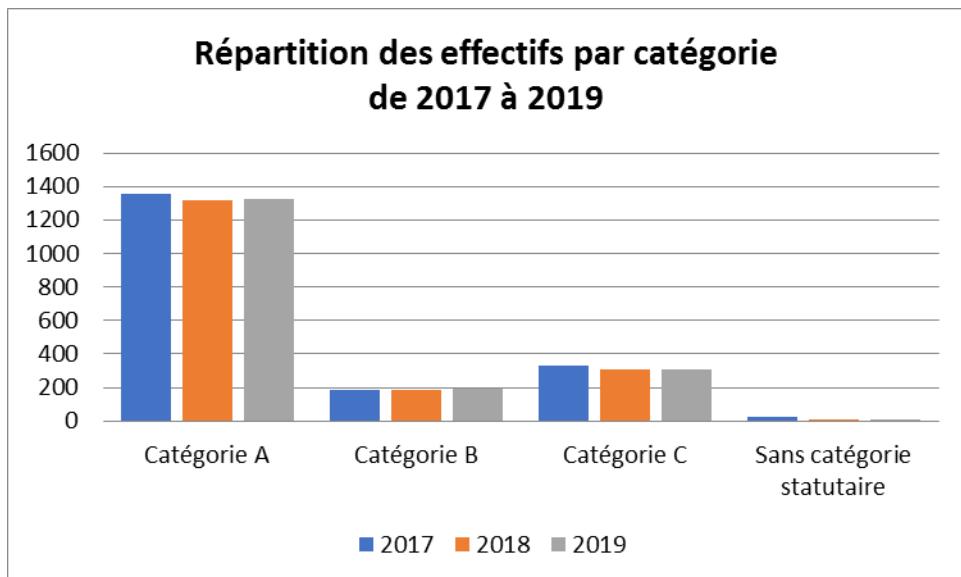
I.2 Répartition de la population globale par ETPT moyens annuels

Catégorie d'emplois	2017	2018	2019	Evolution /1an
Enseignants chercheurs et assimilés	940,55	927,83	923,54	-4,29
Enseignants du premier degré	3	2,91	3	+0,09
Enseignants du second degré	178,37	180,62	177,51	-3,11
Personnels administratifs, techniques et de services hors encadrement	693,87	635,3	628,68	-6,62
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	8,79	8,26	7,9	-0,36
Personnels d'encadrement	24,04	22,67	22,29	-0,38
Personnels des bibliothèques et des musées	39,26	37,81	38,65	+0,84
Total général	1887,88	1815,39	1801,56	-13,83



Les unités de mesure des effectifs :

- Effectif Physique = 1 agent physique
- ETPE (Equivalent Temps Plein Emploi)
exemple : 1 agent à temps partiel 80% = 0,80 ETPE
- ETPT (Equivalent Temps Plein Travillé)
exemples : 1 agent à 100% arrivé au 15 du mois = 0,5 ETPT, 1 agent à 80% arrivé au 15 = 0,4 ETPT



La prépondérance des agents de catégorie A s'explique notamment par le nombre plus élevé de personnels enseignants ou enseignants-chercheurs (1 108 en 2019) rapporté aux effectifs BIATSS (732 agents en 2019).

I.3 La population BOE

Le recensement des personnes en situation de handicap et plus largement des BOE s'effectue **annuellement**. Un courrier de la Présidence de l'Université est adressé par messagerie, à l'ensemble des personnels BIATSS et Enseignants et permet aux agents concernés de faire **reconnaître administrativement** et de **manière volontaire** leur statut de travailleur handicapé. Les données sont mises à jour trimestriellement au travers d'un tableau de bord qui permet d'avoir un état des lieux régulier de l'évolution des effectifs (départ à la retraite, mutation, détachement,...).

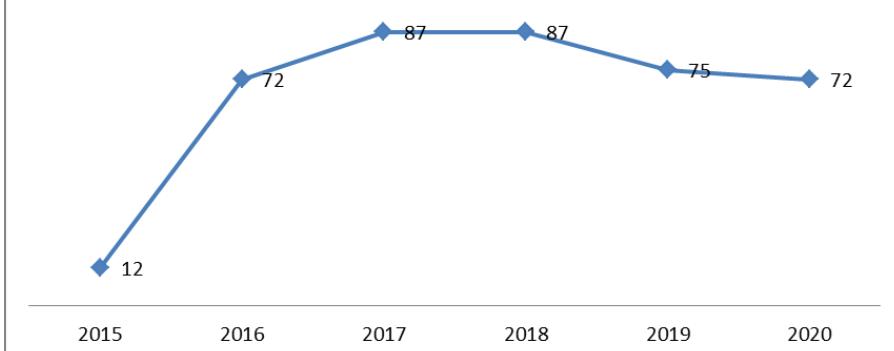
Le relais avec l'administration et les acteurs médicaux-sociaux se fait via le **Correspondant Handicap** qui peut ainsi assurer **un accompagnement et un suivi pérenne** des personnels concernés.

Ce dispositif associé aux mesures d'accompagnement mises en place et aux actions de sensibilisation-communication-information **favorise de manière naturelle et spontanée la déclaration des agents auprès de l'administration**.

Il est à noter que les personnels de l'établissement se déclarent plus facilement depuis la nomination du Correspondant Handicap.

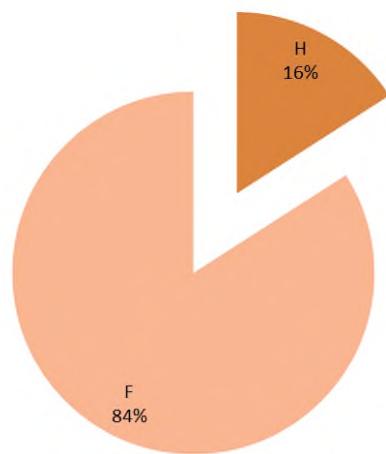
La population BOE est passée de 12 agents identifiés par l'établissement en 2015 à 72 personnels en 2020 avec des fluctuations importantes par année, notamment dues à la pyramide des âges.

Evolution du recensement de la population BOE de 2015 à 2020

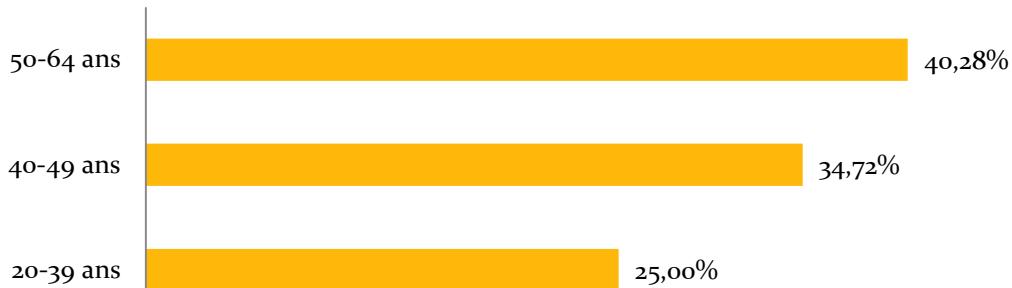


La population BOE est plus marquée par une représentativité féminine (75.64 % contre 24.36 % pour les hommes). Les constats faits depuis plusieurs années démontrent un vieillissement de la population et la nécessité d'accompagner au mieux les personnels dans leur quotidien professionnel.

Répartition de la population BOE par genre



Représentation par tranches d'âge de la population BOE en 2020



II –Recrutement et insertion

Depuis 2017, l'Université de Limoges s'est attachée à progresser dans le domaine. La politique de recrutement de l'établissement a intégré de manière automatique la prise en compte de l'**insertion des BOE**.

Cette politique se traduit par des **recrutements annuels** à vocation pérenne et des recrutements non pérennes.

Le **taux annuel de recrutement BOE est calculé via l'application Atria** pour ce qui concerne **les postes pérennes** de l'établissement au regard des publications de l'établissement inscrites au titre de chaque **campagne d'emploi**. Dans la mesure des moyens dont il dispose, l'établissement essaie d'aller au-delà du nombre de postes défini par le dispositif.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique d'insertion, l'Université de Limoges s'attache à développer le **recrutement de BOE sur des vacances de postes** d'une durée supérieur à six mois, afin de permettre aux personnes ainsi recrutées de s'approprier un environnement, un métier, offrant ainsi la possibilité aux candidats, de mieux appréhender les contraintes/ressources de l'établissement en vue d'une future candidature sur poste pérenne.

Cette démarche constitue un **tremplin** pour l'accès à la Fonction publique de l'Etat et peut être assimilé à une phase d'apprentissage et/ou de consolidation des acquis professionnels.

Il est à noter que l'Université de Limoges a été **reconnue** comme un établissement d'enseignement supérieur **précurseur**, puisque le premier à ouvrir un **poste de MCF** au recrutement (Maître de Conférences). Cette initiative a été saluée par la mission handicap du MESRI (Ministère Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation).

Afin d'accompagner sa politique de recrutement, l'établissement s'appuie sur le réseau des opérateurs de l'emploi public des trois départements de l'ancienne région Limousin et à nouer des liens privilégiés avec certains établissements du secteur adapté.

L'ensemble de ces acteurs sont des vecteurs essentiels de la diffusion de l'offre de recrutement auprès de la population concernée dont l'impact se vérifie à l'occasion du **Job-dating**.

Cet évènement permet par ailleurs d'alimenter la nouvelle **CVthèque BOE** créée et gérée par le service concerné de l'établissement, qui catalogue **les divers profils et compétences**.

La CVThèque BOE, créée et gérée par l'Université de Limoges, **trouvera sa véritable fonction dans le développement des accords avec les acteurs institutionnels** du territoire, au sein des trois fonctions publiques (Etat, territorial, hospitalière), en favorisant de manière transversale le recrutement des BOE.

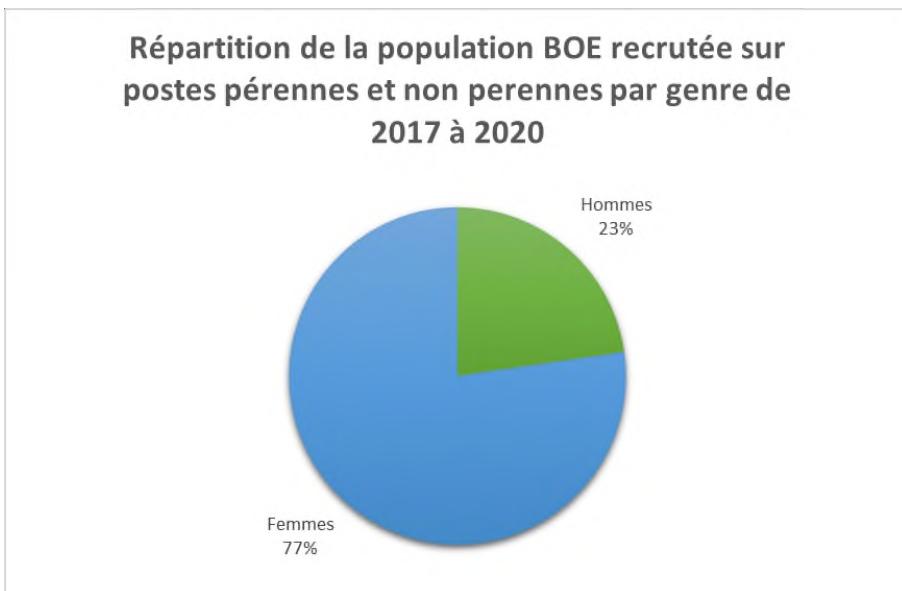
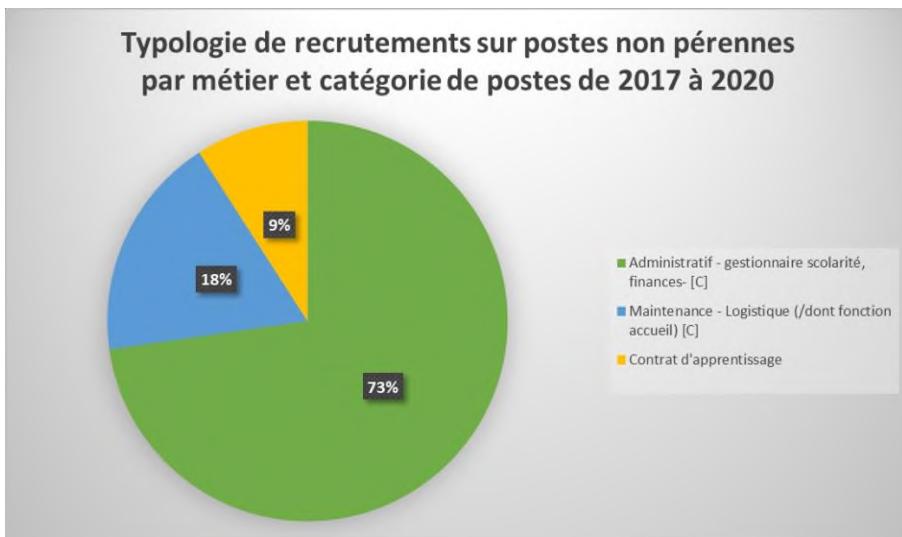
Par ailleurs, **la campagne d'emploi** annuelle s'attache à offrir un **panel diversifié de métiers** (administratif, financier, gestionnaire de scolarité, métiers des livres...), toutes catégories confondues (A, B, C).

C'est ainsi que **22 recrutements sur postes pérennes ou non pérennes** ont pu être réalisés par l'Université de Limoges sur les **21 déclarés en objectifs** hors contrat d'apprentissage (cf. cartographie ci-dessous) malgré les difficultés financières rencontrées par l'établissement (PREF de 2017 à 2022 -Plan de Retour à l'Equilibre Financier-).

Un seul recrutement par la voie du **contrat d'apprentissage** (contre 3 initialement prévus) a pu être conclu en raison d'un sourcing difficile dans le domaine mais surtout d'un réseau de formation pas toujours adapté aux besoins de l'établissement sur l'ex région Limousin qui a freiné les candidats dans leur engagement (éloignement domicile-établissement de formation, difficultés familiales,...).

Cette dernière modalité de recrutement reste à développer et l'établissement doit être en capacité de faire correspondre ses besoins aux possibilités locales d'accueil des apprentis, pour ce qui concerne le suivi de l'enseignement nécessaire à l'obtention du diplôme préparé par le candidat.





Quel que soit le type de recrutement, les nouveaux collaborateurs de l'établissement bénéficient tous d'un accompagnement sous forme d'un **tutorat** afin que leur insertion au sein des équipes en place, se déroule de manière fluide. Par ailleurs, ils disposent d'une formation interne aux outils de gestion spécifiques à l'établissement. En tant que de besoin, ils peuvent être accompagnés par un prestataire externe.

Dans le mois qui suit leur arrivée au sein de l'établissement, ils sont **reçus par le Correspondant Handicap** afin de pouvoir mettre en place les mesures d'accompagnement techniques, humaines ou organisationnelles nécessaires à leur intégration.

Il est à noter que **les personnes recrutées sur des postes pérennes** ont toutes, jusqu'à présent, été **titularisées à l'issue de la première année d'exercice** de leur activité professionnelle.

Enfin, l'Université de Limoges participe régulièrement à l'opération **DUODAY** organisée dans le cadre de la semaine européenne de l'emploi des personnes en situation de handicap et qui a

pour objectif de faire évoluer le regard l'emploi et le handicap. L'établissement apporte également son **concours à l'occasion des divers salons et évènements dans le domaine**.

III – Maintien dans l'emploi

L'établissement qui avait pour objectif, le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap et plus largement des agents aptes avec restrictions a pu disposer d'un large panel de solutions prévues par les aides du FIPHFP, dont les aménagements/adaptations des postes de travail, les aides techniques et individuelles, la formation destinée à compenser le handicap ou l'accompagnement vers un nouveau positionnement professionnel au sein de l'établissement.

Les mesures mises en place sont conduites de manière collaborative par le Correspondant handicap et le prestataire retenu qui dispose d'un diplôme en ergonomie et/ou en ergothérapie, après avis du médecin du travail.

C'est ainsi que près d'une centaine de personnels ont été suivis au cours de la période écoulée par le Correspondant Handicap. 60 d'entre eux ont bénéficié de mesures spécifiques à même de leur offrir de meilleures conditions de travail en vue de compenser leur handicap et d'assurer leur maintien dans l'emploi.

Pour un même personnel, cet accompagnement peut se faire sur plusieurs mois voire sur plusieurs années en fonction des besoins exprimés et des difficultés rencontrées. Les mesures mises en place sont **évolutives puisqu'elles tiennent compte de l'état de santé de la personne et sont adaptées à la situation** ; elles peuvent être **multimodales** et requièrent souvent l'avis d'une **équipe pluridisciplinaire**.

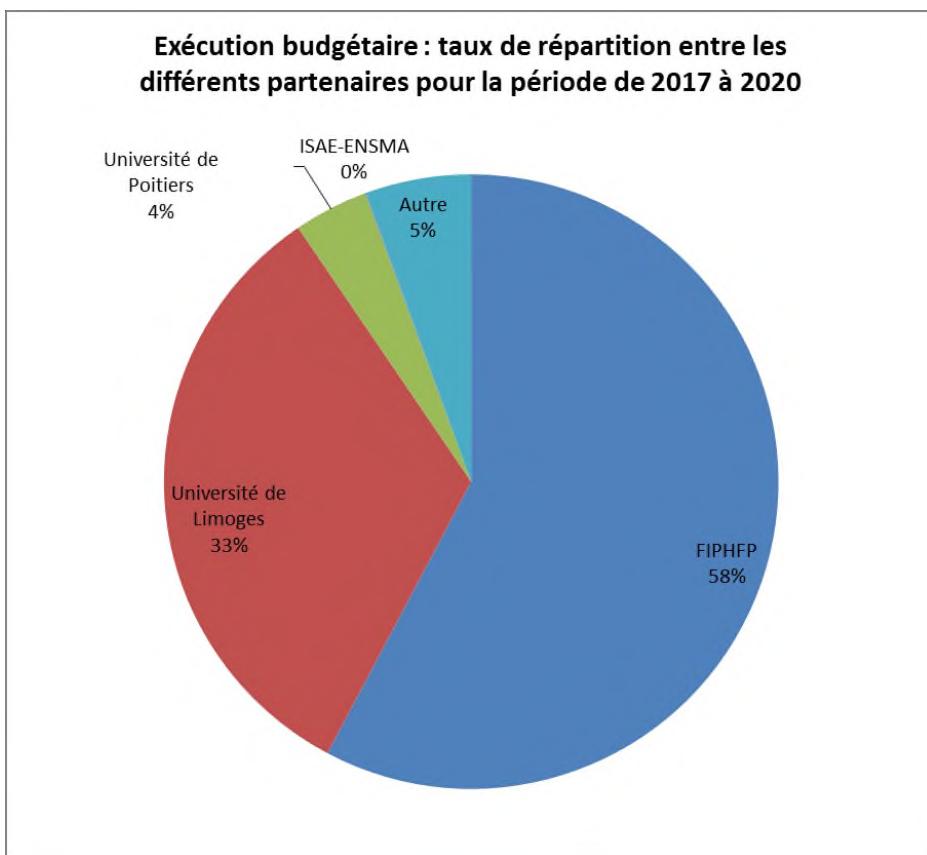
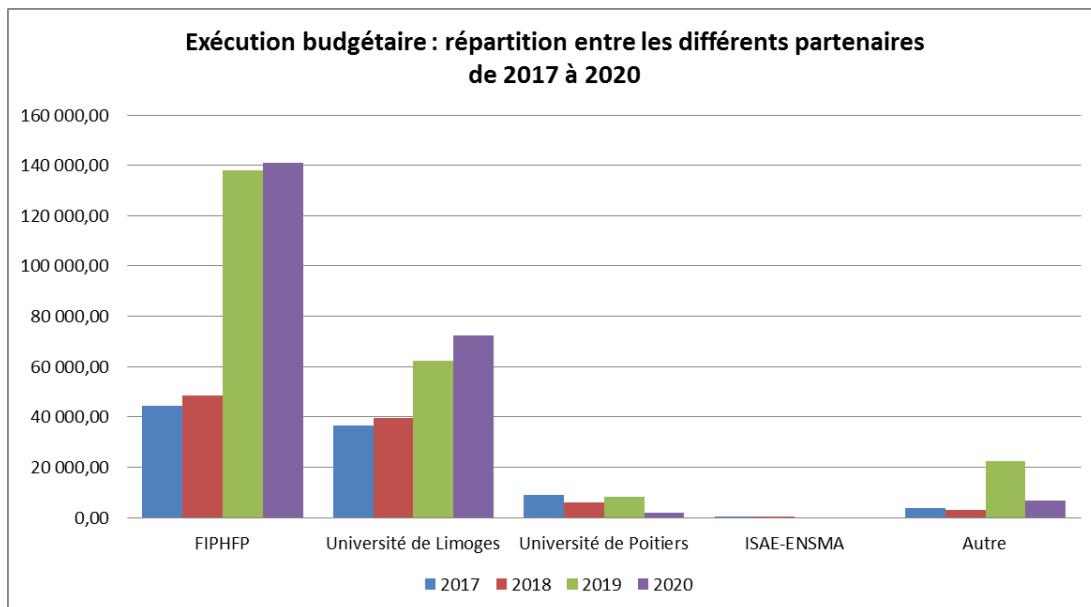
Par ailleurs et au-delà du projet de reconversion professionnelle à proprement parlé, le service formation de la DRH est sollicité par le Correspondant Handicap pour l'accompagnement de personnels en situation de handicap dans la gestion au quotidien de leurs missions. C'est ainsi, qu'il a été proposé une formation individuelle à un agent souffrant de plusieurs « DYS ». Les effets conjugués des deux services ont permis à cet agent de retrouver confiance et d'acquérir l'autonomie nécessaire pour son maintien dans l'emploi occupé mais également dans la gestion de son quotidien personnel.

Enfin et lorsque cela s'avère nécessaire et **systématiquement pour toute situation particulière**, il est fait appel à un **ergonome**.

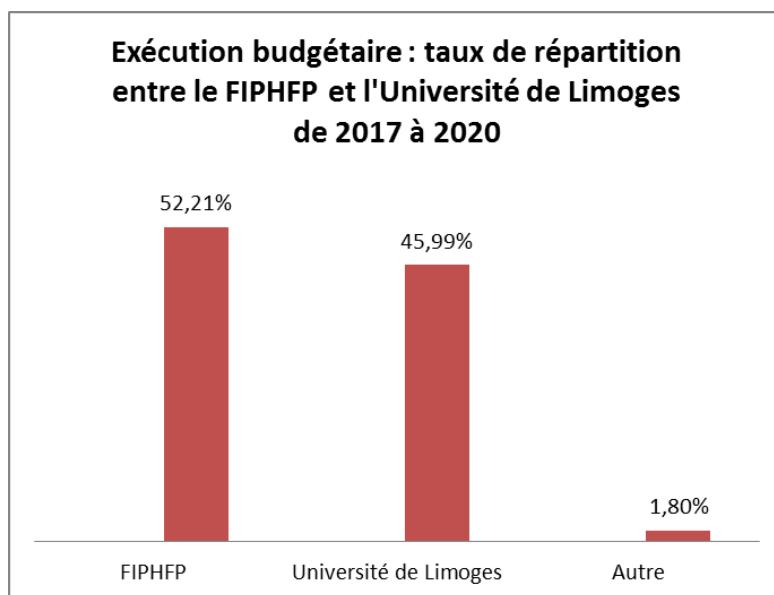
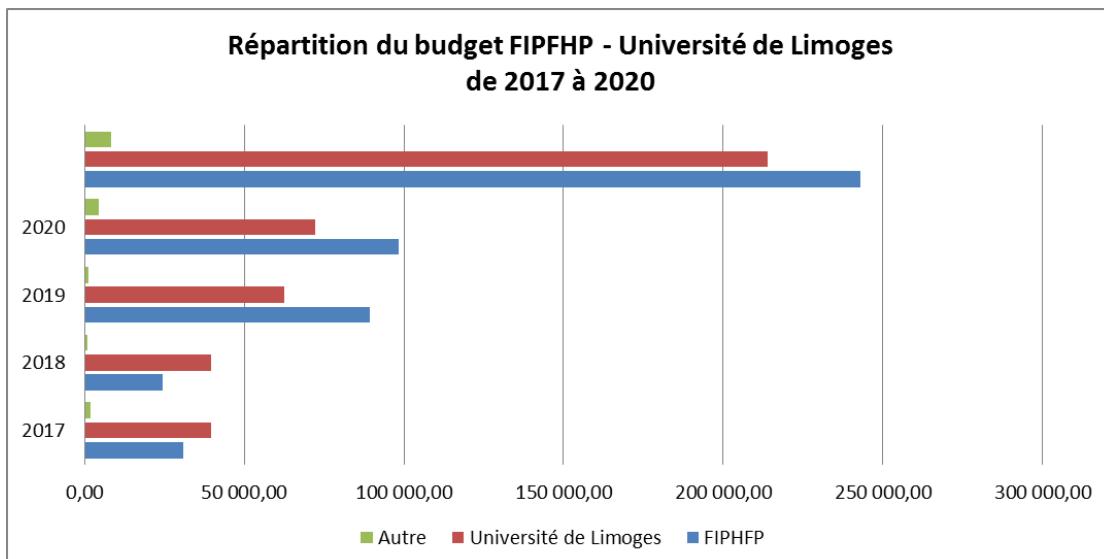
IV – Dépenses financées par le FIPHFP

Les chiffres présentés ici sont extraits des bilans annuels du Consortium Limoges-Poitiers au plan global et sur la seule part du budget concernant l'Université de Limoges.

Le bilan triennal montre une grande disparité entre le FIPHFP et les établissements du Consortium Limoges-Poitiers en matière d'exécution budgétaire.



Cependant, il est à noter que l'Université de Limoges se dégage nettement du reste de ses partenaires, confirmant ainsi sa volonté de vouloir conduire une politique active et dynamique. En effet, l'établissement s'est toujours attaché à respecter le principe d'équilibre entre le fonds et son engagement financier sur budget propre.



V – La gestion de l'absentéisme pour raisons de santé

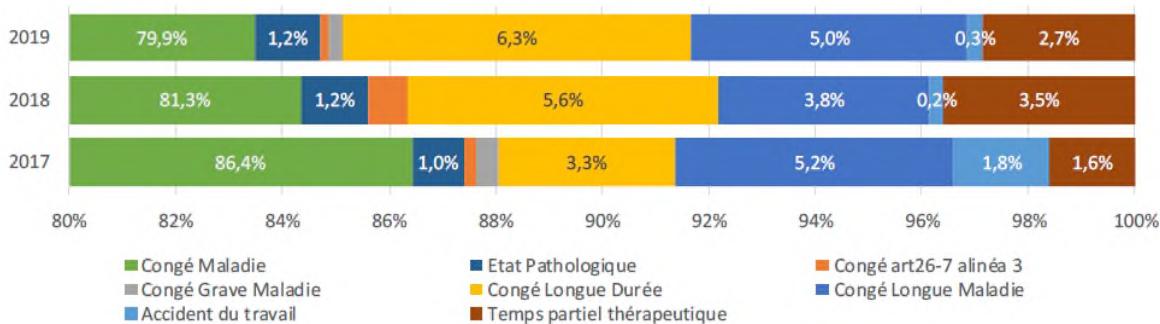
Comme pour l'ensemble des personnels de l'Université de Limoges, l'absentéisme pour raisons de santé des BOE, est suivi par les services Pilotage de la Direction Générale des Services et de la Direction des Ressources Humaines.

Type d'absences	Durée en jours ouvrés			Nombre d'absences			Durée moyenne			
	Année d'observation	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
Accident de trajet ou de travail		231	497	499	22	32	35	10,5	15,5	14,3
Congé art26-7 alinéa 3		57	95	10	3	6	1	19,0	15,8	10,0
Congé Grave Maladie		421	0	204	5	0	2	84,2	0	102,0
Congé Longue Durée		3 101	4 062	4 100	41	47	48	75,6	86,4	85,4
Congé Longue Maladie		2 618	2 495	2 894	65	32	38	40,3	78,0	76,2
Congé Maladie		7 458	5 807	5 249	1 071	680	612	7,0	8,5	8,6
Etat Pathologique		158	104	103	12	10	9	13,2	10,4	11,4
Temps partiel thérapeutique		543	818	569	20	29	21	27,1	28,2	27,1
		14 587	13 878	14 127	1 239	836	801	11,8	16,6	17,6



Après une hausse entre 2017 et 2018, la durée moyenne du congés maladie ordinaire se stabilise entre 2018 et 2019 à 8,6 jours. Le nombre total d'arrêts de longue durée et longue maladie progresse de 7 avec une durée moyenne stable à respectivement 85,4 jours et 76,2 jours. La progression en nombre de cette typologie d'absence explique la hausse du taux d'absentéisme chez les BIATSS de 7,2 à 7,7% entre 2018 et 2019.

Répartition des différentes typologies d'absence pour raisons de santé



Les **mesures d'accompagnement individuel** pour le retour ou le maintien dans l'emploi sont quant à elles décidées au sein de la **CMRE** (Commission pour le Maintien et le Retour à l'Emploi) et proposées à la Gouvernance de l'établissement.

Ce dispositif est **une commission interne et pluridisciplinaire** (DGS, DRH, Chef de projet santé et QVT, médecin du travail, CMC, Conseiller de prévention, assistante sociales, représentants du personnel) créée par l'établissement et mise en place dans le cadre du **dialogue social**. La CMRE analyse les situations individuelles des agents absents pour raisons de santé **ou en risque d'inaptitude** au regard des difficultés rencontrées

Il n'existe pas de dispositif interne spécifique BOE, au sein de l'établissement afin d'éviter tout risque de discrimination ou de stigmatisation.

Il convient de souligner qu'il n'est pas relevé d'absentéisme plus important pour les BOE par rapport à l'absentéisme global des effectifs.

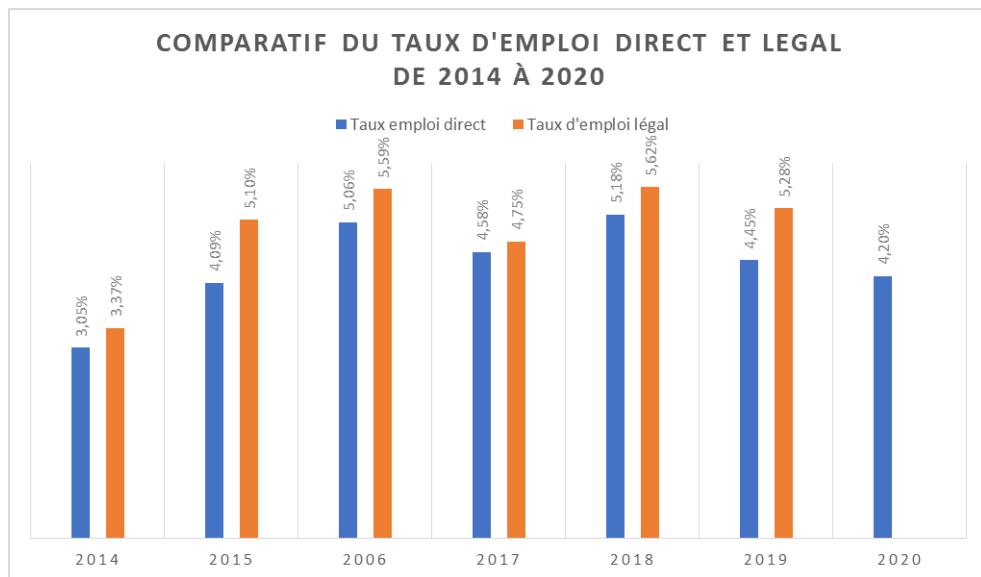
V – Les effets complémentaires du conventionnement 1.0

Le conventionnement 2017-2020 a permis une meilleure structuration de la politique handicap de l'établissement ainsi qu'une plus grande lisibilité tant en interne que vis-à-vis des partenaires externes.

Ces évolutions ont permis de mieux appréhender le domaine et leurs effets se sont, globalement, traduits par une baisse de la contribution annuelle auprès du FIPHFP.

Année de déclaration	Année de référence	Taux d'emploi direct	Taux d'emploi légal	Contribution Hors réductions particulières	Montant des Réductions particulières	Contribution dérogatoire (→2018)
2015	2014	3,05 %	3,37 %	265 657,28 €	150 929,81 €	37 384,00 €
2016	2015	4,09 %	5,10 %	87 804,80 €	184 422,30 €	0,00 €
2017	2016	5,06 %	5,59 %	32 824,55 €	152 708,67 €	0,00 €
2018	2017	4,58 %	4,75 %	25 855,04 €	113 347,00 €	25 855,04 €*
2019	2018	5,18 %	5,62 %	33 044,22 €	195 978,00 €	0,00 €*
2020	2019	4,45 %	5,28 %	71 843,30 €	129 263,54 €	0,00 €*
2021	2020	4,20 %	NR	179 665,00 €	163 749,31 €	15 905,69 €**

(*) Suppression de la dérogation de contribution aux universités en 2018
(**) Modifications des règles de calcul : instauration de la notion de plafond....



Partie 3

Convention 2.0

Le projet de développement de la politique handicap pour 2021 - 2023

Le projet de renouvellement des accords avec le FIPHFP, sous sa nouvelle forme, identifie les **orientations de l'établissement en vue de pérenniser une politique handicap adaptée, opérationnelle et pérenne**. Il s'inscrit pleinement dans le cadre de la **politique d'innovation sociale et de qualité de vie au travail** porté par la Gouvernance de l'établissement.

Il est établi dans **la continuité de la démarche engagée en 2016** et du plan d'actions 2017 - 2020 qui avait été élaboré notamment dans le cadre du dialogue social (cf. & Introduction - p.2). Il a été présenté **le 12 mai 2021 au CHSCT**. Les **représentants du personnel se sont exprimés à 1 des voix**. Par ailleurs, le projet a été **validé par le Conseil d'Administration réuni en séance le 28 mai 2021**.

↳ Vote à l'unanimité du CHSCT réuni en séance le 12 mai 2021

L'engagement conventionnel d'atteinte du taux réglementaire de 6% d'agents en situation de handicap est l'objectif majeur du projet qui vise, par ailleurs, à **dépasser cette jauge au cours de la période concernée**.

Cet objectif n'est envisageable que dans le cadre d'une politique RH concertée et anticipative au niveau GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et compétences).

I – Organisation

L'Université de Limoges souhaite s'appuyer sur une organisation qui **associe les différents niveaux décisionnels et opérationnels** de l'établissement afin de **légitimer** le projet mais également en vue d'apporter toutes les garanties à l'ensemble des acteurs et partenaires pouvant y être associés.

Au plan opérationnel, l'établissement désigne un **porteur de projet**. Cette mission est confiée au **Correspondant Handicap** de l'établissement qui est l'interlocuteur privilégié du FIPHFP.

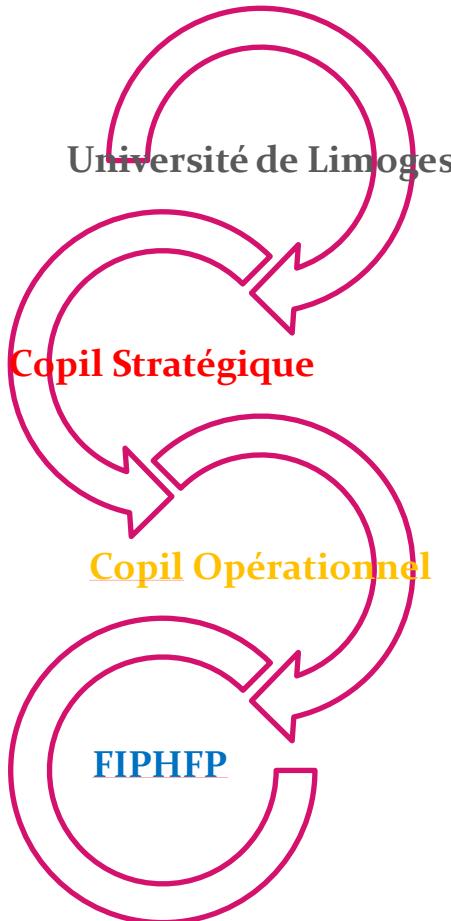
Par ailleurs, au plan financier, le suivi du budget se fait via le progiciel SIFAC sur un UB spécifique (913 HAND) abondée de la part du FIPHFP défini dans le cadre de la convention partenariale et de la part de l'établissement, telle que votée par le Conseil d'Administration de l'Université de Limoges.

Le schéma ci-dessous traduit le périmètre de cette organisation.

- Validation du projet de convention
 - Présentation aux instances
 - Définition des axes prioritaires
 - Contrôle annuel et pluriannuel
 - Ajustements du Plan d'actions
 - Ajustements du Plan financier
 - Validation des résultats

- Contrôle des actions mises en œuvre
 - Evaluation atteintes/objectifs
 - Proposition d'ajustements

- Contrôle des atteintes/objectifs
- Ajustements du plan financier
- Avis



Porteur de projet

Elaboration du projet de convention

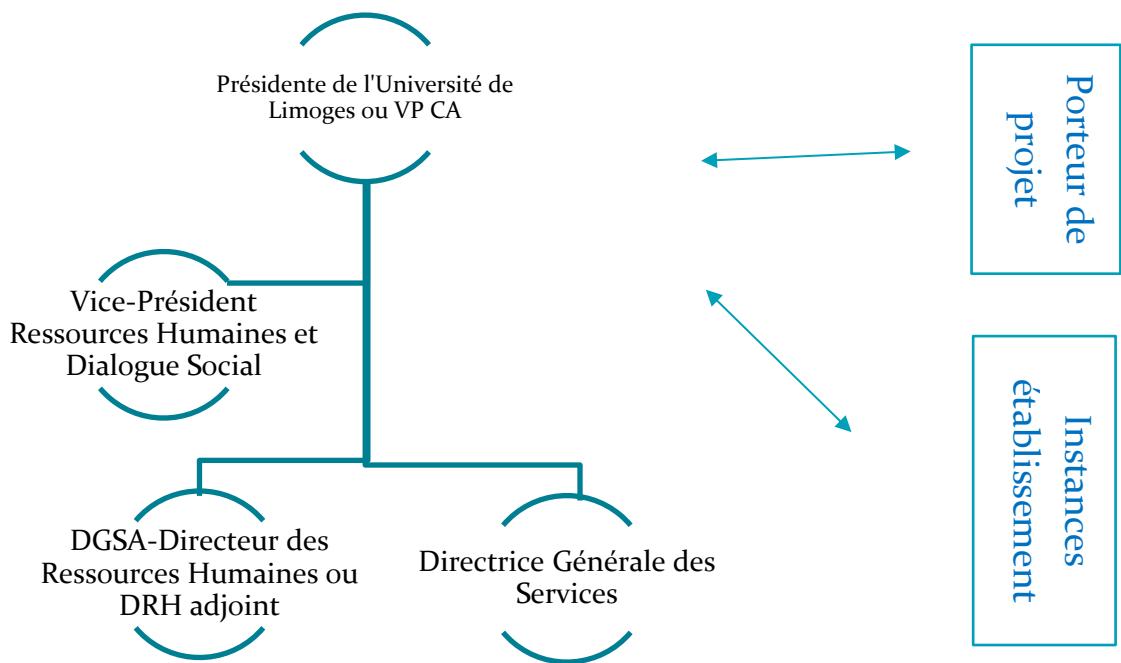
- Pilotage fonctionnel
- Pilotage financier
- Suivi des objectifs et des atteintes
- Bilan annuel et pluriannuel

I-1. Le Copil stratégique

Il est constitué au niveau **décisionnel le plus haut de l'établissement**. Il est le **garant institutionnel et juridique de la sincérité et de la fiabilité du projet**.

Il se réunit **2 à 3 fois par an** et **chaque fois que nécessaire** à la demande du porteur de projet. Il peut être amené à proposer un mode opérationnel différent de celui mis en place initialement afin de rendre plus efficient la mise en œuvre de la convention. Dans ce cas, l'avis du FIPHFP sera sollicité avant toute mise en œuvre.

Il présente le bilan annuel d'exécution de la convention au CHSCT et au Conseil d'Administration de l'Université.



I-2. Le Copil opérationnel

Il se réunit **tous les deux mois** afin de s'assurer du **niveau et de la qualité d'exécution de la convention**.

Il est alerté par le porteur de projet des éventuelles difficultés rencontrées dans l'exécution et le suivi de la convention.

Il peut proposer des axes d'amélioration dans la mise en œuvre et valider les nouveaux projets émergents, notamment pour ce qui concerne les axes 6 (Actions innovantes) et 7 (Autres dispositifs employeurs) de la convention.

Il rend compte de son action 2 à 3 fois par an au Copil Stratégique et sollicite son **arbitrage** en tant que de besoin.

Il valide **les bilans annuels et pluriannuels** en vue de leur présentation aux **instances** de l'établissement et travaille sur la base d'échanges collaboratifs entre les acteurs qui le constituent.

La Directrice territoriale Nouvelle-Aquitaine est membre de droit du Copil opérationnel. Elle participera aux réunions du Copil opérationnel en tant que de besoin notamment en cas d'écart constatés entre attendus et réalisés et à la demande du porteur de projet sur tout sujet thématique ayant une incidence prépondérante sur l'exécution des accords avec le Fonds.



I-3. La Commission pour le Maintien et le Retour dans l'Emploi (CMRE)

Mise en place en 2015 dans le cadre du dialogue social, la Commission pour le Maintien et le Retour dans l'Emploi (CMRE) traduit la volonté de l'Etablissement d'accompagner au mieux les personnels dont la situation nécessite une attention particulière aux fins de les accompagner dans leur maintien dans l'emploi (personnels BOE, personnels relevant d'un absentéisme pour raisons de santé, personnels en situation d'inaptitude ou de risque d'inaptitude).

Cette commission interne à l'établissement s'inscrit dans le cadre d'une politique plus globale d'innovation en matière de ressources humaines qui s'articule autour :

- du SMS (Service médico-social) regroupant le médecin et le psychologue du travail, leur assistante ainsi que l'assistante sociale du personnel, rattachés à la Direction Générale des Services,
- du Conseiller de prévention rattaché à la Présidence,
- du Chef de Projet santé et QVT, Correspondant Handicap, Référent RPS et télétravail, rattaché à la Direction des Ressources Humaines,

qui constituent ainsi un véritable « Espace Santé et Sécurité au Travail ».

La CMRE est une équipe pluridisciplinaire, composée de membres de l'administration et de représentants des personnels. Elle se réunit 3 à 4 fois par an et peut faire appel à des tiers externes disposant de compétences particulières dans le domaine.

La CMRE est amenée à formuler des préconisations en matière :

- d'aménagement de poste de travail et/ou d'affectation temporaire sur une mission de renfort ou de suppléance,
- de mobilité et de changement d'affectation sur les différents postes vacants au sein de l'Université,
- de reclassement des agents inaptes au sein des différents services de l'Université
- d'accompagnement vers une autre structure publique ou privée (établissement d'enseignement supérieur par mutation, autre fonction publique par détachement, secteur privé).

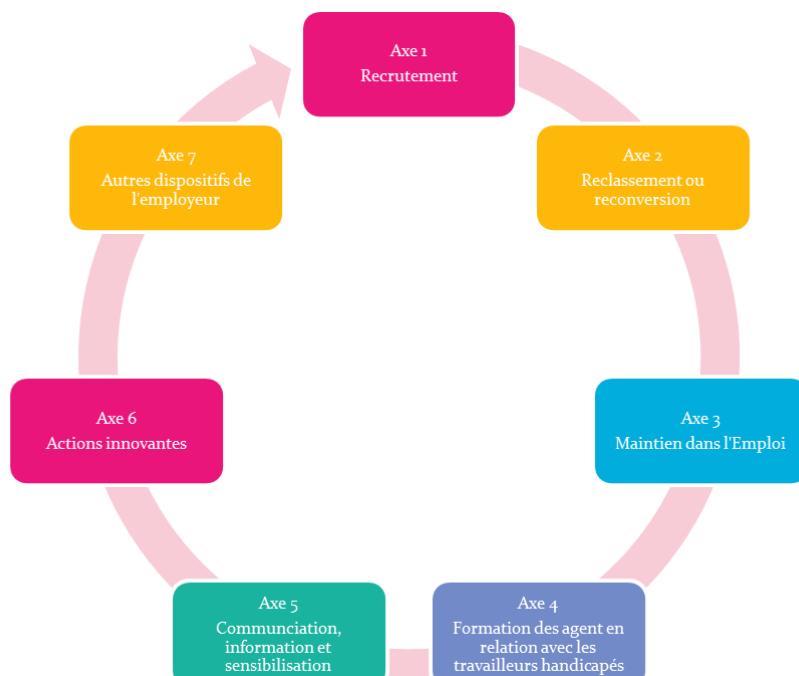
Des échanges mensuels entre le Service Médico-social des personnels, les différents services de la Direction des Ressources Humaines et la Direction Générale des Services se déroulent à l'inter-session des séances de la commission, afin d'analyser l'évolution de la situation des personnels et mettre en place les actions nécessaires à l'accompagnement des nouveaux personnels identifiés par chacun des acteurs.

II – Plan d'actions

Le plan d'actions s'articule autour de **7 axes**. Il n'intègre pas la conduite de la politique globale de l'établissement en matière de handicap (suivi du plan d'actions, gestion de la convention, diagnostic de la convention...).

Il convient cependant de noter que l'Université de Limoges souhaite valoriser l'investissement de ces personnels. En ce sens, les différents bilans qui seront réalisés feront systématiquement état du temps RH dédié à la mise en œuvre des différents items du plan d'actions.

Malgré tout le soin apporté à l'élaboration du plan d'actions, des **opérations complémentaires** pourront être inscrites dans un ou plusieurs des axes précités, sur proposition des Copils désignés plus avant, sans que l'établissement ne puisse solliciter d'aides supplémentaires au plan budgétaire. Dans ce cadre, **l'avis préalable du Fonds** sera sollicité avant toute mise en œuvre.



Le budget détaillé du plan d'actions 2021-2023 est présenté annexe xxx. Cependant, et, sans rentrer dans le détail de chacune des opérations, il est apparu nécessaire à l'établissement de pouvoir apporter quelques éléments complémentaires aux actions budgétées.

II.1 – Axe 1 : Recrutement des travailleurs en situation de handicap

Les objectifs de recrutement sont présentés ci-après (p. 24). Ils sont l'expression d'une volonté affichée de l'établissement de continuer à développer une **politique d'inclusion durable**. Ils s'inscrivent dans le cadre des modalités de gestion définies par le ministère de tutelle. Cependant, dans la mesure du possible, notamment de ses moyens financiers propres, l'établissement souhaite aller au-delà des 6% de recrutements annuels. Enfin, si la plupart des recrutements concernent des personnels BIATSS, l'établissement envisage d'élargir son offre aux personnels enseignants, enseignants chercheurs.

L'Université de Limoges déjà impliquée au niveau régional participe à des salons en faveur de l'emploi de personnes en situation de handicap et organise annuellement **un job-dating**. Ces différentes actions lui permettent d'accroître sa visibilité au plan territorial et d'améliorer son sourcing.

L'établissement souhaite également s'appuyer sur divers dispositifs et actions afin d'atteindre ces objectifs. Ainsi, les **partenariats** avec les **opérateurs publics de l'emploi local** et les **structures d'accompagnement** en matière d'insertion des personnes handicapées seront développés et pérennisés.

Pour exemple, consultés en amont du lancement de sa Campagne d'emploi, CAP Emploi et autres organismes assimilés adaptent, depuis plusieurs années déjà, leur sourcing permettant une plus grande adéquation entre offre et compétences. La préparation des personnes en recherche d'emploi devrait cependant pouvoir faire l'objet d'un process qualitatif conduit avec les différents partenaires afin que les candidats à un poste au sein de l'établissement disposent des outils nécessaires à la valorisation de leurs compétences, tant pour ce qui concerne l'élaboration de documents (CV, lettre de motivation,...), que pour ce qui concerne la présentation de leur parcours et leur motivation lors de l'entretien de recrutement.

Par ailleurs, l'identification d'un réseau d'acteurs externes et « d'accompagnants » internes à l'Université sera à même de permettre d'une part l'atteinte des objectifs affichés et de développer un accueil qui se veut toujours plus qualitatif et individualisé afin de mettre en place les conditions d'une insertion durable des nouveaux collaborateurs de l'établissement.

Enfin, le partage de la **CVThèque BOE** créée par la Direction des services de l'information (DSI) a vocation à être partagé avec les partenaires historiques de l'établissement au sein d'un même territoire. Ce dispositif de mutualisation des données se veut être un facteur facilitateur de l'insertion des personnes en situation de handicap et d'accompagnement au long cours de leur parcours professionnel.

Cette plateforme de stockage des CV (format PDF) et de saisie de grille d'entretien offre toutes les garanties en matière de **respect des règles du RGPD**. Il propose une classification par métiers, niveau de recrutement, niveau de qualification et nécessite le paramétrage d'une table

de correspondance par fonction publique. Il offre la possibilité d'une étude statistique de la donnée par la définition d'indicateurs de gestion et de suivi des candidatures en vue d'être en capacité d'analyser les effets de la politique d'insertion en matière de handicap (nombre et niveau des candidats, sexe..., nombre et typologies de contacts, origine et forme des contacts, nombre et origine des recrutements effectués, durée et type de recrutements réalisés, nombre de connexions, ...mail automatique d'envoi aux candidats pour connaître l'évolution de leur situation (êtes-vous toujours en recherche d'emploi ?...)

L'établissement souhaite plus spécifiquement orienter son action en direction du recrutement par **la voie de l'apprentissage**. Dans cette optique, un conventionnement avec le **GEPH** (Groupement pour l'emploi des personnes handicapées) et un partenariat avec les **IME régionaux** sont envisagés afin d'optimiser la politique de recrutement de l'établissement, l'accueil de stagiaires et de services civiques.

C'est ainsi que **4 recrutements** par la voie du **contrat d'apprentissage** sont envisagés hors campagne d'emploi annuelle, et l'engagement est pris de **pérenniser 2 recrutements**. Dans la mesure du possible, un accompagnement sera mis en place pour les deux contrats qui ne pourraient bénéficier de cette insertion durable, notamment dans le cadre d'échanges inter fonctions publiques.

L'accueil d'un apprenti nécessite un engagement tant de la part du tuteur, que du responsable de la formation et du Correspondant Handicap. Cet engagement ne vaut que si l'apprenti s'investit pleinement dans la réussite de son projet professionnel. Les acteurs énumérés ci-dessus accompagnent l'apprenti tout au long de son contrat afin de traiter les éventuelles difficultés à même de perturber son apprentissage et mettre en œuvre les mesures nécessaires afin de remédier à celles-ci.

La recherche d'établissements de formation de proximité est d'ores et déjà entreprise afin de pouvoir adapter l'offre de l'établissement au maillage territorial dans le domaine et garantir ainsi les meilleures conditions de suivi et de réussite des personnes recrutées.

Par ailleurs, l'Université de Limoges, se veut être un **véritable accélérateur d'entrée dans la vie active** pour ses étudiants **en situation de handicap**. Pour cela, l'objectif est de proposer des **offres de stage diversifiées et attractives** pouvant conduire à un emploi, en cours ou en fin de cursus. Cette option représente pour l'établissement **un fort intérêt** dans l'accompagnement et la réussite de l'étudiant par la **capitalisation et la captation des savoirs** acquis en cours de formation notamment pour ce qui concerne **les nouveaux métiers émergeants**. Pour ce faire, les échanges internes avec le Pôle dédié de la vie étudiante et la **mission handicap des étudiants** seront mis en place et les offres d'emploi seront systématiquement proposées aux étudiants en situation de handicap.

Enfin, le Pôle Recherche et les écoles doctorales en lien avec le BAIH (Bureau d'Aide et d'Insertion des étudiants en situation de handicap) sont des vecteurs essentiels de la mise en œuvre de la campagne "**doctorat handicap 2021**" portée par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur. L'Université de Limoges soutient cette démarche et souhaite pouvoir financer des contrats doctoraux fléchés « handicap » sur ressources propres. **Un premier contrat pourrait être signé à la rentrée 2021, dans le domaine de la Photonique.**

Le Duoday est également une période propice à la détection de compétences et permet au public accueilli de découvrir un environnement à même d'ouvrir des perspectives et de susciter des vocations.

OBJECTIFS DE RECRUTEMENT				
	Année 1	Année 2	Année 3	Précisions
CDI ou titularisations de fonctionnaires	4	3	4	<i>Contrat ou arrêté de titularisation signé dans l'année</i>
CDI ou titularisations d'apprentis		1	1	<i>Contrat ou arrêté de titularisation signé dans l'année</i>
Contrats aidés				<i>L'établissement n'est plus éligible au recrutement de contrat aidé tel que défini par la réglementation</i>
Contrats d'apprentissage	1	2	1	<i>1 contrat (= 1 personne) signé dans l'année</i>
CDD	2	3	3	<i>1 contrat = 1 personne (ne pas comptabiliser plusieurs contrats courts pour une même personne) signé dans l'année</i>
Services civiques				<i>1 contrat (= 1 personne) signé dans l'année</i>
Stagiaires (étudiants/élèves)	2	3	4	<i>Convention de stage signée dans l'année</i>
Contrats doctoraux	1	1		<i>Recrutements sur budget propre</i>

Le souhait de l'établissement est d'améliorer son taux d'emploi direct. Pour ce faire un véritable travail de réflexion est engagé en matière de perspectives « emplois » au regard de la pyramide des âges des personnels BOE via la gestion prévisionnelle des emplois (GPEC). Cette projection devra tenir compte de ce facteur mais également de l'évolution des métiers au sein de la structure.

OBJECTIFS D'EVOLUTION DU TAUX D'EMPLOI				
	Année 1	Année 2	Année 3	Précisions
Taux d'emploi (au 31 décembre)	6 %	6,1 %	6,2 %	<i>Taux figurant dans la DOETH.</i>

II.2 - Axe 2 : Reclassement et reconversion des personnels déclarés inaptes

L'analyse prospective du nombre d'agents susceptibles d'être déclarés inaptes reste difficile car étroitement liée à l'évolution de leur état de santé et de la compatibilité de celui-ci avec la nature du poste occupé. A ce jour et au regard des constats réalisés jusqu'alors, l'établissement prévoit d'accompagner 6 personnels dans le cadre des reclassements statutaires.

	Année 1	Année 2	Année 3	Précisions
Reclassements statutaires	2	2	2	<i>Reclassement statutaire calculé sur l'année difficilement prévisible</i>

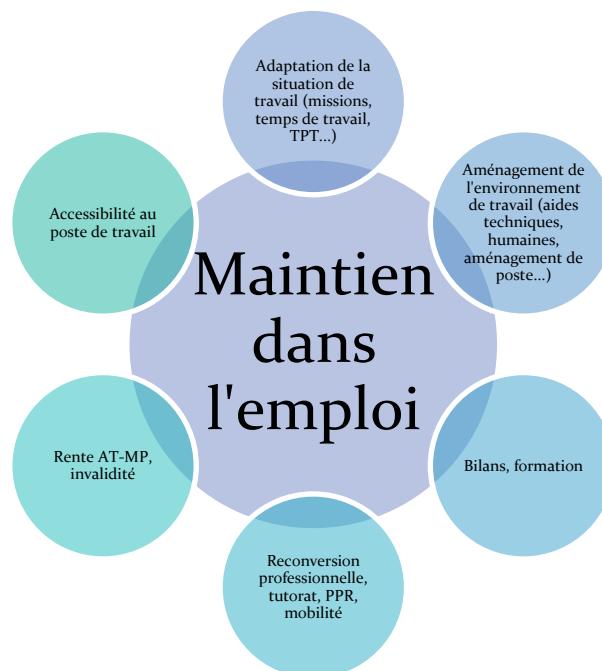
La consolidation et l'élargissement du maillage avec les partenaires institutionnels locaux seront à même de favoriser les possibilités de reclassement des personnels déclarés inaptes à leur poste par le médecin du travail.

En ce sens, l'instauration de **périodes d'immersion** (observation, mise en situation, formation) visant à favoriser les conditions de la **période préparatoire au reclassement** (PPR) devront être instaurées dans le cadre d'accords partenariaux. Ces accords devront être **interactifs et multilatéraux** et pourront s'inscrire dans le cadre de la **mobilité professionnelle inter fonction publique** favorisée par les dernières évolutions réglementaires.

II.3 - Axe 3 : Maintien dans l'emploi

Le maintien dans l'emploi des BOE est un des axes fort de la politique handicap de l'Université de Limoges.

Cet objectif doit pouvoir s'appuyer sur des **mesures individuelles d'accompagnement** plus affinées et concerner le plus grand nombre.



Quelles que soient les mesures d'accompagnement mises en œuvre, il est important de valoriser l'ensemble des actions conduites et d'intégrer **le thème du handicap au cœur du management** et de la vie de chaque service en raison de l'**atout** qu'il représente pour chaque direction tant d'un point de vue **social**, que **sociétal**.

La mise en place **d'actions collectives** visant à favoriser l'amélioration des conditions de travail des BOE par **des dispositifs innovants** et des **actions de prévention** (voir infra), faisant appel à des ressources internes ou externes à l'établissement, participeront par là même à consolider la qualité de vie au travail de la population globale.

Par ailleurs, le recours au **bilan de compétence** devra être **plus souvent mobilisé** afin de permettre aux personnels en **restriction d'aptitude, en risque d'inaptitude ou en inaptitude sur leur poste** de faire un point sur leur carrière et de mieux sérifier les contours d'une **nouvelle orientation professionnelle**. Ce bilan sera réalisé par un prestataire externe et permettra de faire le point sur les compétences, aptitudes et motivations de l'agent afin de définir son **projet professionnel** pouvant inclure une période de formation. A l'issue de cette phase, le service formation de la Direction des Ressources Humaines assurera le relais nécessaire à la recherche et à l'accompagnement de l'agent (/formation accélérée suite à un reclassement interne,) en lien avec le Correspondant Handicap.

Le télétravail mis en place pour **raisons de santé** est également un outil de maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap. Il permet à titre temporaire (avis du médecin du travail) ou de manière plus régulière la continuité de l'activité professionnelle. Il nécessite un véritable engagement de la part du médecin du travail. Cette nouvelle organisation du travail qui nécessite une adaptation, tant de la part de l'agent que de son responsable hiérarchique, permet une meilleure gestion des conséquences du handicap (fatigabilité liée à l'accueil physique du public, réduction des temps de trajet ...) dont les effets sont ressentis positivement par les personnels. C'est en ce sens, que l'établissement souhaite faire appel à cette nouvelle organisation du travail chaque fois que nécessaire.

La promotion de la carrière des personnes en situation de handicap telle que prévue par la loi de transformation de la Fonction Publique en date du **6 août 2019 et le décret n° 2020-569 du 13 mai 2020** fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, sera largement déployée, en respectant les principes d'équité et de non-discrimination. C'est ainsi que l'université promeut la prise en compte des situations particulières des personnes en situation de handicap. Elle poursuit l'accompagnement de ces personnels dans leur intégration au sein de la communauté universitaire et dans leur parcours professionnel. Les conséquences que peut avoir le handicap sur l'organisation du travail ne pouvant pas affecter l'appréciation de la valeur professionnelle et les possibilités de promotion des personnels concernés. Cette volonté se traduit dans les **Lignes Directrices de Gestion « Promotion » (LDG Promotion**, dont le dispositif a été nouvellement mis en place par l'établissement.

II.4 - Axe 4 : Formation des agents et des tuteurs en relation avec les travailleurs handicapés

Cet axe déjà fortement développé au cours de la précédente période 2017-2020 s'adresse à tout personnel de l'établissement susceptible d'être en relation avec des travailleurs en situation de handicap.

Il participe à **la levée de l'acculturation** dans le domaine par la recherche d'un accueil adapté et de qualité (personnels d'accueil en lien avec les agents de l'établissement) et s'inscrit dans la **professionnalisation des cadres encadrants** de l'établissement en vue de leur donner les

outils d'un **management de proximité équitable et non discriminant**. Les sessions de formation thématique (DYS et psychique) peuvent être prépondérantes notamment dans la détection de personnels jusqu'alors non ou mal identifiés et pour lesquels des mesures d'accompagnement pour leur maintien dans l'emploi nécessiteraient d'être mises en place.

II.5 - Axe 5 : Communication, information et sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs au handicap

Les actions inscrites au titre de cet axe s'adressent à l'ensemble des personnels de la communauté universitaire. Elles ont pour objectif d'instaurer le dialogue entre les personnels et de lever les représentations souvent inexactes sur le sujet. Elles sont un atout dans l'insertion durable des personnels en situation de handicap et peuvent se révéler incitatives dans la déclaration des agents déjà en poste au sein de la structure.

Elles pourront être mises en œuvre de manière ponctuelle et/ou de manière périodique

Quelques exemples d'actions :

- Guide DYS (/suite de la conférence-débat du 30 janvier 2020 : « Dyslexie, Dyspraxie, Dyscalculie... : Un monde à notre portée !») et autres plaquettes thématiques
- Conférence-débat thématique (autisme, ...)
- Guide RQTH (La RQHT c'est quoi, les droits, les acteurs de soutien de l'UL)
- Ateliers interactifs sur les différentes formes de handicap
- Autres : quiz et foire aux questions

II.6 - Axe 6 : Actions innovantes

Dans le cadre du déploiement de la politique handicap au sein du MESRI, les établissements d'enseignement supérieur développent des **politiques actives et dynamiques** en faveur du handicap. Ces politiques se veulent également **innovantes**.

Dans ce cadre, a été lancé le **Trophée Handicap Recherche** dans le cadre de la convention entre le consortium Limoges-Poitiers et le FIPHFP.

Il vise à porter un **focus sur les travaux de recherche en cours** portant sur le handicap, qui trouvent une application dans la prévention et la guérison des déficiences dans des domaines variés tels que les domaines cliniques, épidémiologiques, physiologiques mais aussi technologiques et sociaux. Il est destiné à **distinguer les travaux** d'un chercheur ou d'une équipe de recherche exerçant au sein de la Nouvelle Aquitaine qui par **leur.s orientation.s et leur.s champs d'application peuvent participer à l'amélioration des conditions d'insertion, des conditions générales de vie des personnes en situation de handicap, contribuent à une meilleure culture du domaine.**

Quatre dossiers ont ainsi été présentés à l'occasion de la première édition

➤ "Estimation de la dépense énergétique des individus AVC en situation réelle de vie", par Maxence Compagnat du Laboratoire Havae de l'Université de Limoges

- "Handicap moteur dans les troubles du spectre autistique : approches transversales et transdisciplinaires", par Mohamed Jaber du laboratoire NEC de l'Université de Poitiers
- "L'observation d'actions pour la rééducation d'affections locomotrices", par Christel Bidet-Ildei du CERCA de Poitiers
- "La déségrégation des enfants handicapés, vers une désinstitutionnalisation du handicap ?", par Hugo Dupont du laboratoire Gresco de l'Université de Poitiers.

Après une étude approfondie des dossiers, le jury de sélection s'est prononcé et le nom du lauréat a été révélé à l'occasion de la **Cérémonie de remise de prix** qui s'est déroulée en distanciel, le 16 octobre 2020, avec la participation de Madame **Helene Berenguier**, **Directrice Générale Adjointe du FIPHFP**.

C'est le projet « **La déségrégation des enfants handicapés. Vers une désinstitutionnalisation du handicap ?** » porté par **Hugo Dupont** qui a retenu plus particulièrement l'attention du jury présidé par Pierre-Marie Preux, Vice-Président Recherche de l'Université de Limoges.

L'avancée des travaux de M. Dupont sera suivie et celui-ci s'est engagé à en présenter un bilan régulièrement.

Le FIPHFP a participé à hauteur de 5 000 € (/prix remis d'un montant de 10 000 €) et c'est sur cette même base que l'Université de Limoges lancera la seconde édition du THR 2022 avec un prix revalorisé de 15 000 €.

II.7 – Axe 7 : Autres dispositifs employeurs

Des partenariats avec les **fédérations sportives nationales** pourront être conclus. Ces partenariats peuvent représenter **un vecteur de communication différent** permettant de sensibiliser sur le handicap par le biais d'une **pratique mixte ouverte** aux personnels de l'Université par la **découverte de disciplines handisports**. Là encore, les acteurs internes de l'établissement peuvent être mobilisés notamment la formation APA (Activités Physiques Adaptées du **département STAPS** de l'Université) en lien avec certains enseignements dispensés au sein du **SUAPS** (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives).

Par ailleurs, ces accords pourraient également déboucher sur l'insertion de sportifs en situation de handicap et en recherche d'emploi ou de reconversion professionnelle.

Les actions de sensibilisation et information pourront être déployées en partenariat avec les acteurs locaux de l'emploi public, les établissements d'insertion.... Elles sont le support de l'engagement sociétal de l'Université de Limoges dans le domaine.

II.8 – Focus sur l'accessibilité numérique

L'accessibilité numérique consiste à rendre les services de communication au public en ligne accessibles aux personnes handicapées, c'est-à-dire :

- **perceptibles** : par exemple, faciliter la perception visuelle et auditive du contenu par l'utilisateur ; proposer des équivalents textuels à tout contenu non textuel ; créer un contenu qui puisse être présenté de différentes manières sans perte d'information ni de structure (par exemple avec une mise en page simplifiée) ;
- **utilisables** : par exemple, fournir à l'utilisateur des éléments d'orientation pour naviguer, trouver le contenu ; rendre toutes les fonctionnalités accessibles au clavier ; laisser à l'utilisateur suffisamment de temps pour lire et utiliser le contenu ; ne pas concevoir de contenu susceptible de provoquer des crises d'épilepsie ;
- **compréhensibles** : par exemple, faire en sorte que les pages fonctionnent de manière prévisible ; aider l'utilisateur à corriger les erreurs de saisie.
- **et robustes** : par exemple, optimiser la compatibilité avec les utilisations actuelles et futures, y compris avec les technologies d'assistance.

L'Université de Limoges a acquis un outil pour faciliter l'accessibilité numérique au plus grand nombre, qu'il s'agisse de personnes en situation de handicap ou simplement en recherche d'une navigation plus confortable sur les sites internet : FACIL'Iti.

Cet outil propose 13 fonctionnalités répondant à 11 formes de handicap : daltonisme, dyslexie, presbytie, épilepsie photosensible, sclérose en plaques, tremblements essentiels, maladie de Wilson, maladie de Parkinson, cataracte ou encore DMLA.

L'Université a été un des premiers établissements d'enseignement supérieur à se doter de cet outil qui permet de lutter contre l'e-exclusion.

Cependant, des améliorations sont encore nécessaires, c'est pourquoi l'établissement souhaite se renforcer dans le domaine en :

- visant l'obtention du label « Accessiweb » ou « E-accessible »
- déployant au sein des établissement une « e-formation » à destination des chefs de projet numériques
- mettant en place les actions de formation dédiées
- faisant réaliser un diagnostic
- assurant la mise en accessibilité des sites et applicatifs internet ou à usage strictement interne.

III – Recours aux entreprises adaptées

L'Université de Limoges a déjà recours aux entreprises adaptées et aux établissements d'aide par le travail (ESAT). Elle souhaite continuer dans cette voie notamment pour ce qui concerne les travaux liés aux espaces verts, aux travaux de blanchisserie et d'impression et trouver d'autres domaines d'activités.

Ce recours devra faire l'objet d'une politique globale pilotée par les services dédiés de l'établissement et applicable par l'ensemble des directions quel que soit le positionnement géographique de celle-ci.

Partie 4 - Prévention

« La prévention doit devenir un réflexe pour chaque personne handicapée comme pour tout un chacun » (Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat en charge du handicap).

La prévention est une thématique transversale qui résulte de l'action combinée de différents acteurs et de leur interconnexion en vue d'une démarche réussie, pour exemple :

- la régularité et la qualité du suivi médical par le médecin du travail et le renforcement du lien entre celui-ci et la médecine de ville
- la prise en compte de la pénibilité au travail
- les actions de prévention en matière de TMS (troubles musculo squelettiques) par la mise en place notamment d'ateliers en ergonomie animés par des étudiants de 3^{ème} année des filières ergothérapie et/ou kinésithérapie de l'ILFOMER (Institut des sciences de la réadaptation)
- la lutte contre les RPS (risques psychosociaux) en vue de prévenir la discrimination, l'isolement, l'incompréhension...
- l'engagement et l'exemplarité du management
- l'information et la communication par des actions ciblées (diabète, maladie chronique, cancer, addiction, ...)

IV.1 Focus sur la médecine du travail

L'établissement a fait le choix en 2015 d'internaliser la surveillance médicale de ses personnels et a ainsi créé le **Service de Médecine de Prévention des Personnels** (SMPPU), devenu depuis septembre 2020, le **SMS** (Service médico-social), rattaché directement à la Directrice Générale des Services. Les difficultés de recrutement des médecins de prévention, nouvellement qualifiés « Médecin du Travail » suite au décret n° 2020-647 du 27 mai 2020 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique de l'Etat, n'ont pas impacté la décision de l'établissement de persévirer dans cette voie et de développer les prestations liées à la santé et à la qualité de vie au travail.

C'est ainsi qu'une nouvelle offre de recrutement a été lancée par l'Université de Limoges (avril 2021) après la cessation de la collaboration à l'initiative du médecin du travail avec l'établissement.

Le nouveau médecin du travail disposera par ailleurs d'une assistante administrative et d'un outil de gestion de surveillance médicale à même d'assurer un historique de l'évolution de l'état de santé des personnels et de la compatibilité de celui-ci avec l'emploi occupé, en vue d'être en capacité d'apporter tout élément de réponse adaptée. Par ailleurs, le progiciel retenu permettra l'articulation entre la surveillance médicale des personnels et la prévention des risques professionnels en vue d'établir la fiche individuelle d'exposition aux risques ; c'est ainsi que des GEH (Groupe d'exposition homogène) pourront être cartographier.

Le médecin du travail est un des acteurs de « l'Espace Santé et Sécurité au Travail » qui regroupe par ailleurs la Direction Générale des Services, la Direction des Ressources Humaines, le Service Social, le Conseiller de prévention et les AP ainsi que l'instance concernée de l'établissement.

Il convient de noter que le lien renforcé entre le médecin du travail et le Correspondant handicap est garant de la réussite de l'accompagnement des personnels. Les échanges entre ces deux acteurs doivent concilier à la fois les exigences de confidentialité et de respect des données médicales des personnels tout en offrant un niveau d'informations suffisamment grand pour permettre la mise en place de solutions individuelles (et/ou collectives) adaptées. Les échanges doivent essentiellement concernés les conséquences de la pathologie et non la pathologie de l'agent elle-même.

IV.2 Focus sur les risques psychosociaux

Etablissement pilote au sein du MESRI dans la prévention des RPS, l'Université de Limoges s'est engagée fin 2013-2014 dans le domaine. Après un diagnostic du climat social réalisé en partenariat avec la MGEN et l'ARACT du Limousin dans le cadre du réseau PAS, un programme de prévention des RPS a été élaboré, basé sur 4 items principaux (Communication et relations sociales, Gestion des Ressources Humaines, Pilotage et Management, Reconnaissance) déclinés en 34 actions de prévention.

Un des axes forts de ce programme relevait de la professionnalisation des cadres encadrants de l'établissement. Cette action est reconduite annuellement et ses effets en seront prochainement mesurés. A ce titre, il est apparu nécessaire d'introduire la qualité du management d'équipes au sein desquelles des personnels en situation de handicap ont été identifiés comme vecteur de réussite d'insertion et de maintien dans l'emploi.

Parallèlement, l'établissement a souhaité se doter d'un dispositif de prise en charge des situations de souffrance au travail et installé, dans le cadre du dialogue social, une Cellule de veille RPS, à même d'apporter des solutions de remédiation aux situations de souffrance et/ou mal-être au travail, au titre de la prévention tertiaire.

Dans le cadre de sa démarche qualité, l'Université de Limoges, a aujourd'hui entamé l'autoévaluation de son programme d'actions et engagé une réflexion sur les évolutions nécessaires en matière de prise en charge des personnels en difficulté. Dans l'attente et depuis mars 2021, il a été procédé à la création d'une adresse générique qui permet d'alerter directement la VP-RH, le VP-CA et la DGS, lesquels réceptionnent les signalements et essaient de régler collectivement, après discussions avec le médecin du travail, l'assistante sociale et la DRH les situations de RPS.

IV.3 Focus sur le prérequis « Ergonomie – Ergothérapie » demandé aux candidats répondant à l'appel d'offres « Mobilier et Equipements Adaptés »

L'établissement ne disposant pas en propre d'un ergonome, s'appuie sur le marché nouvellement conclu pour compléter, en tant que de besoin, l'analyse de poste du Correspondant Handicap et a inscrit, comme prérequis à toute candidature, la nécessité que l'intervenant du futur titulaire du marché dispose d'un diplôme en **ergonomie** et/ou ergothérapie.

Pour le cas de situations très spécifiques, il est **systématiquement fait appel à un ergonome spécialisé** (ex : problèmes visuels).

IV. 4 Focus sur le Conseiller de Prévention et le réseau des Assistants de prévention (AP)

Comme souligné précédemment, l'Université de Limoges est un établissement multi sites qui a dû s'organiser dans chacun des domaines de son activité en tenant compte de cette spécificité.

Le Conseiller de Prévention a un rôle de conseil auprès de la Gouvernance et des personnels de l'établissement. Il assiste l'autorité administrative dans l'élaboration et le suivi de la politique de prévention des risques professionnels, en vue d'améliorer les conditions de travail des personnels. En ce sens, il évalue les risques professionnels présents au sein de l'établissement ; il définit et propose des axes de prévention et d'amélioration et en contrôle leur efficacité au travers du DUERP et du plan annuel de prévention des risques professionnels. Il est directement placé sous l'autorité de la Présidente de l'Université de Limoges.

Son action est relayée au niveau micro par un réseau d'AP (assistants de prévention) dont le rôle est similaire à celui du conseiller de prévention auprès des directeurs de Composantes, Instituts, Pôles ou Services.

L'ensemble de ces acteurs (environ 70 personnels) contribue par leur implication au niveau macro et micro à la diminution des risques professionnels notamment pour ce qui concerne les TMS et véhicule les grands axes de la politique handicap de l'établissement.

Partie 5 - Conclusion

Bien que s'inscrivant dans un périmètre différent du premier conventionnement, il s'agit bien d'un projet de renouvellement et de permanence des accords avec le FIPHFP.

Ce renouvellement a pour objectif de consolider le rôle de l'Université de Limoges comme levier d'intégration et d'inclusion de l'ensemble de ses collaborateurs. Il est présenté en cohérence avec le programme de politique d'innovation sociale et de qualité de vie au travail porté la Gouvernance de l'établissement.

Un conventionnement actif et dynamique pour porter un autre regard sur le handicap.